

THÉSAURUS HARMONISÉS ET SUPPORTS DÉRIVÉS

THÉSAURUS Version 2021
HARMONISÉS

**GUIDE COMPLET
DE DESCRIPTION ET D'UTILISATION
DES THÉSAURUS HARMONISÉS**

GUIDE COMPLET DE DESCRIPTION ET D'UTILISATION DES THÉSAURUS HARMONISÉS

SOMMAIRE

Introduction	7
Utilisation des Thésaurus Harmonisés en Service de Santé au travail interentreprises.....	9
Genèse et méthodologie du projet de mise à disposition d'outils d'aide à la saisie en Thésaurus Harmonisés.....	11
Définition et exemple de Thésaurus.....	14
Pourquoi harmoniser le vocabulaire utilisé en Santé au travail ?	15
Comment le consensus sur l'harmonisation des Thésaurus a-t-il été réalisé ? Comment les professionnels ont-ils été intégrés au consensus ?	16
Composition des groupes professionnels.....	17
Méthodologie et rôle des différents acteurs dans la mise au point des Thésaurus Harmonisés.....	22
Comment chaque Thésaurus a-t-il été retenu ?	24
Fiches pratiques	27
Pour identifier les utilisateurs.....	33
<i>Thésaurus des professions utilisatrices de la base</i>	<i>34</i>
Pour nommer les données socio-professionnelles.....	37
<i>Thésaurus des civilités.....</i>	<i>39</i>
<i>Thésaurus de genre</i>	<i>41</i>
<i>Thésaurus de la situation maritale</i>	<i>43</i>
<i>Thésaurus des communes.....</i>	<i>45</i>
<i>Thésaurus des pays.....</i>	<i>47</i>
<i>Thésaurus des professions.....</i>	<i>49</i>
<i>Thésaurus des secteurs d'activité.....</i>	<i>52</i>
<i>Thésaurus du niveau de formation</i>	<i>54</i>
<i>Thésaurus du type de contrat.....</i>	<i>56</i>
<i>Thésaurus de la quotité du temps de travail.....</i>	<i>59</i>
<i>Thésaurus des incapacités/invalidités/RQTH et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi.....</i>	<i>61</i>
Pour nommer l'évaluation des risques	65
<i>Thésaurus des tâches</i>	<i>67</i>
<i>Matrices emploi-tâches potentielles (METAP)</i>	<i>68</i>
<i>Thésaurus des expositions professionnelles.....</i>	<i>70</i>
<i>Matrices emploi-tâches potentielles (MEEP).....</i>	<i>74</i>
<i>Thésaurus de la fréquence d'exposition.....</i>	<i>78</i>
<i>Thésaurus de la gravité - atteinte à la santé.....</i>	<i>81</i>
<i>Thésaurus de la prévention.....</i>	<i>83</i>
Pour nommer le suivi de l'état de santé	87
ORGANISATIONNEL	
<i>Thésaurus du type de visites</i>	<i>89</i>
<i>Thésaurus du mode de visites</i>	<i>92</i>
<i>Thésaurus des motifs d'annulation des visites.....</i>	<i>94</i>
<i>Thésaurus d'auto-déclaration par l'employeur des situations prévues réglementairement....</i>	<i>96</i>
CONTENU	
<i>Thésaurus des effets sur la santé</i>	<i>99</i>
<i>Thésaurus d'imputabilité.....</i>	<i>103</i>
<i>Thésaurus des motifs d'arrêts de travail</i>	<i>105</i>
<i>Thésaurus du siège de la blessure</i>	<i>107</i>
<i>Thésaurus de la nature de la blessure.....</i>	<i>109</i>

<i>Thésaurus du lieu de l'accident</i>	111
<i>Thésaurus des habits</i>	113
<i>Thésaurus des sports et activités physiques</i>	115
<i>Thésaurus de l'intensité de la pratique sportive</i>	116
<i>Thésaurus des médicaments</i>	118
<i>Thésaurus des vaccins</i>	120
<i>Thésaurus des examens complémentaires</i>	122
<i>Thésaurus des résultats des examens complémentaires</i>	126
<i>Thésaurus des unités</i>	128
<i>Thésaurus des orientations vers un professionnels de santé et assimilé de santé</i>	130
<i>Thésaurus des orientations vers une structure spécialisée</i>	133
<i>Thésaurus des titres</i>	136
Pour nommer les actions en milieu de travail	139
ORGANISATIONNEL	
<i>Thésaurus des actions en milieu de travail (AMT : cibles, objectifs, moyens)</i>	141
<i>Thésaurus de prévention</i>	147
CONTENU	
<i>Thésaurus des tâches</i>	150
<i>Matrices emploi-tâches potentielles (METAP)</i>	150
<i>Thésaurus des expositions professionnelles</i>	153
<i>Matrices emploi-expositions potentielles (MEEP)</i>	157
<i>Thésaurus de la fréquence d'exposition</i>	160
<i>Thésaurus de la gravité - atteinte à la santé</i>	163
<i>Thésaurus de la prévention</i>	165
Pour nommer les actions réalisées par les équipes pluridisciplinaires	169
<i>Thésaurus des actions transversales</i>	170
Pour nommer les conseils	173
<i>Thésaurus de la prévention</i>	174
Questions fréquemment posées	177
Harmonisation des Thésaurus : quelles obligations pour les professionnels ?	178
Réforme de 2012 et Thésaurus : Thésaurus harmonisés et traçabilité, équipe Santé travail, action en milieu de travail. Que disent les textes ?	179
Dossier médical en Santé au travail : le consensus formalisé de la Haute Autorité de Santé....	181
Structure du DMST et Thésaurus utilisables.....	183
Avantages apportés aux professionnels par l'harmonisation des Thésaurus	188
Saisie au plus près de la connaissance.....	190
Quid de la pluridisciplinarité ?	190
Utilisation des Thésaurus dans des logiciels de structure différente.....	191
Calendrier de mise à disposition des Thésaurus Harmonisés	191
Autres recueils de données	192
Les Thésaurus Harmonisés sont-ils complets ?	192
Ressaisir en Thésaurus Harmonisés.....	193
Professionnels : votre rôle dans la veille et la mise à jour des Thésaurus Harmonisés	194
Outils d'aide à la saisie en Thésaurus Harmonisés	194
Annexes	197
Glossaire	225

PARTIE 1

Introduction

UTILISATION DES THÉSAURUS HARMONISÉS EN SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL INTERENTREPRISES

Présentation

La traçabilité des informations dans un dossier d'entreprise ou dans un dossier médical en Santé au travail requiert de s'approprier les vocabulaires partagés par l'ensemble des personnels des SSTI (Service de santé au travail interentreprises) impliqués dans les missions d'AMT (actions en milieu de travail), suivi de l'état de santé, veille et conseils.

Afin de faciliter et minimiser la saisie, des prérequis tels la qualité du logiciel, la mise en visibilité des saisies déjà effectuées restent des incontournables.

Le présent guide permet de comprendre l'intérêt de chaque saisie et de découvrir les libellés à disposition ainsi que les aides disponibles pour une facilitation de la saisie au quotidien.

Il se présente en trois parties :

- ▶ Introduction
- ▶ Fiches techniques de chaque catégorie de libellés à saisir
- ▶ Questions fréquemment posées

Quels sont les autres outils d'aide à la saisie ?

Comment faciliter la saisie ?

Quelles ont été les actions entreprises pour faciliter la saisie ?

Quels sont les outils à destination des professionnels des SSTI ?

Aujourd'hui, le besoin de disposer d'un accompagnement à la mise en œuvre de la traçabilité est d'actualité, d'autant plus que la conscience de l'importance de saisir les informations est acquise. Les services sont demandeurs d'un accompagnement de ce type, c'est pourquoi Présanse met en œuvre différents leviers pour aider les Services et leurs personnels à améliorer la traçabilité dont la cohérence des données enregistrées et traitées :

1. Un correspondant Thésaurus dans chaque service

- ▶ Mise en place d'un réseau de référents Thésaurus dans chaque service de santé au travail interentreprise
- ▶ Mise en place d'un réseau de référents Thésaurus par région (un ou deux dans chaque région) qui siège aussi dans le groupe Thésaurus PRÉSANSE pour répondre au mieux aux attentes et besoins des utilisateurs.
- ▶ ...

2. Un cahier des charges et un cahier des recettes disponibles pour les SSTI pouvant se traduire en clauses contractuelles avec les éditeurs de logiciel

- ▶ Mise à disposition des Services et des éditeurs de logiciels d'un cahier des charges commun des fonctionnalités des logiciels métiers et d'un cahier de recette.

- ▶ Rencontre et audition régulière avec les éditeurs de logiciels pour veiller à la bonne implémentation des Thésaurus Harmonisés et au respect de leur contenu (signature d'un accord d'utilisation). Accompagnement des éditeurs de logiciels dans l'implémentation des Thésaurus et de leurs supports dérivés dans les solutions logicielles.
- ▶ Suivi de l'évolution des systèmes d'information et actions pour favoriser leur convergence.
- ▶ ...

3. Des conseils de traçabilité

Actions de formation / information

- ▶ Organisation de Journées nationales d'information sur les Thésaurus Harmonisés.
- ▶ Rédaction de conseils et préconisations pour faciliter l'utilisation des Thésaurus, dans les informations mensuelles disponibles sur le site de PRÉSANSE.
- ▶ Mise en place avec l'Afométra, de formations sur les Thésaurus Harmonisés.
- ▶ Interventions dans les Services et/ou en région pour présenter les Thésaurus et leur utilisation.
- ▶ ...

Actions de communication et de conseil

Réponse par messagerie dédiée : une adresse mail est dédiée à la réception des demandes de modifications ou d'ajout de libellés dans les thesaurus, qui donne lieu à un traitement par le groupe Thesaurus national et à un retour mail dans le cadre de la veille des Thésaurus.

Aides par présaisie

- ▶ Elaboration et mise à disposition de matrices (MEEP et METAP) pour plus de 1 400 métiers proposant respectivement à partir d'un nom de métier ou son code PCS-ESE (Thésaurus des professions) une liste d'expositions professionnelles issue des libellés du Thésaurus des expositions professionnelles classées selon ses classes ou une liste de tâches (Thésaurus des tâches) potentiellement réalisées par un salarié pour un poste donné.
- ▶ Mise à disposition de short-lists pour certains Thésaurus (Effets sur la santé, Expositions professionnelles, Vaccins).
- ▶ ...

GENÈSE ET MÉTHODOLOGIE DU PROJET DE MISE À DISPOSITION D'OUTILS D'AIDE À LA SAISIE EN THÉSAURUS HARMONISÉS

La traçabilité et la veille sanitaire sont au cœur des missions des SSTI. La portabilité des informations en possession du SSTI, pour le salarié comme pour l'employeur, est ainsi requise. Dans ce sens, la Haute Autorité de Santé (HAS) a élaboré une recommandation de bonne pratique sur la tenue du dossier médical en santé au travail (DMST), très aidante pour saisir de manière cohérente sur le territoire. Celle-ci recommandait de développer l'usage de Thésaurus Harmonisés.

Dès lors, la profession s'est emparée du sujet et l'a traité avec la mise à disposition de trente-cinq Thésaurus couvrant l'ensemble des missions des Services de santé au travail : suivi de l'état de santé, action en milieu de travail, conseil de prévention,...

Les réformes successives et les plans de santé sont venus confirmer l'intérêt de disposer de tels outils d'aide à la traçabilité.

Ainsi, la saisie dans les logiciels métiers est en hausse depuis des années et il existe une volonté des utilisateurs à le faire. Toutefois, la saisie reste perfectible et les Thésaurus ne sont pas toujours suffisamment utilisés ou pas systématiquement.

Afin d'atteindre une meilleure efficacité dans la saisie normalisée des données au quotidien des initiatives et/ou des outils ont été réalisés par Présanse, ainsi que par des utilisateurs dans les Services, motivant l'idée d'une mutualisation améliorée au niveau national, à travers le choix ou la création d'outils d'aide à la saisie par les Groupes Thésaurus de Présanse.

Aussi, il a été décidé de mettre à disposition des guides et des supports dérivés, inspirés d'outils existants et utilisés dans les Services, en cohérence avec les besoins et souhaits remontés au travers d'un questionnaire, soumis aux SSTI à l'été 2020.

Pour ce faire, des sous-groupes de travail, composés de membres des Groupes Thésaurus, ont été mis en place et ont travaillé à la création dudit questionnaire et à une grille d'analyse des outils existants.

Le questionnaire portait sur le recueil des besoins et attentes en termes d'aide à la traçabilité, ainsi que sur l'utilisation des Thésaurus Harmonisés, dont celui des expositions professionnelles, mais aussi sur l'identification et la collecte d'outils déjà existants localement et facilitant la saisie.

Ainsi, soixante-dix-huit SSTI ont répondu (représentant 45,1 % des salariés suivis et 44,6 % des effectifs en personnes physiques des Services) mettant en évidence vingt-quatre outils complémentaires.

Le questionnaire a permis de mettre en exergue les besoins prioritaires suivants :

- ▶ Disposer d'aide à la saisie pour le Thésaurus des expositions professionnelles (60,6 % des répondants), sous la forme d'outils simples, concis, pédagogiques et ludique (arbres décisionnels, matrices, outil par métier/type d'activité/tâches, occurrences de saisie,...).

- ▶ Disposer d'outils d'aide à la saisie pour d'autres Thésaurus comment ceux des actions en milieu de travail, des effets sur la santé, des professions, de prévention, des tâches, ou encore des médicaments (à titre d'exemple, demande formulée par 63,4 % des répondants au questionnaire pour le Thésaurus des effets sur la santé).
- ▶ Bénéficier de listes courtes (87,3 % des répondants au questionnaires), de MEEP pour un nombre plus important de métiers.
- ▶ Mettre en place des référents pour accompagner les utilisateurs.
- ▶ Disposer d'une hotline pour être aidé dans la saisie en cas de besoin (32,4 % des répondants au questionnaire).
- ▶ ...

Ces besoins prioritaires d'aide à la saisie sont demandés par les professionnels des Services pour aller plus vite (98,6 % des répondants), pour trouver le bon libellé (97,6 % des répondants), pour être aidé dans l'inspiration (64,8 % des répondants).

Ils concernent prioritairement les Thésaurus Harmonisés des expositions professionnelles, des effets sur la santé (CIM 10), des actions en milieu de travail, des professions (PCS-ESE 2003-2017) et de prévention.

Les principaux leviers à la saisie ont pu être identifiés :

- ▶ Améliorer la fonctionnalités et l'ergonomie des logiciels métiers (91,5 % des répondants au questionnaire).
- ▶ Disposer de listes courtes des Thésaurus Harmonisés (87,3 % des répondants au questionnaire).
- ▶ Mieux faire connaître les outils existant d'aide à l'utilisation des Thésaurus Harmonisés, telles les listes courtes (short-lists), les matrices emploi-expositions potentielles (MEEP), les guides d'aide à l'utilisation (à titre d'exemple, 74,6 % des répondants au questionnaire utilisent déjà les shorts-lists pour renseigner le DMST et 56,4 % utilisent les MEEP).
- ▶ Associer les acteurs contribuant à la saisie à l'exploitation des données.
- ▶ Expliquer la construction et l'arborescence des Thésaurus Harmonisés.

Les analyses des initiatives locales et des réponses des Services au questionnaire ont permis de dessiner les principales lignes de conduite des travaux menés en sous-groupes.

Au cours du travail de production d'outils et de supports d'aide à la saisie, les Groupes Thésaurus de Présanse se sont attaché à prendre en compte les besoins et souhaits des utilisateurs et a tout mis en œuvre pour que les documents mis à disposition répondent à leurs attentes et soient facile d'utilisation au quotidien.

Pour mener à bien ces travaux, les missions des SSTI (actions en entreprises, surveillance de l'état de santé, conseil, traçabilité et veille sanitaire), ainsi que l'offre des Services et les indicateurs attendants ont également été pris en compte.

Ainsi, sont désormais disponibles, outre les documents déjà existants et consultables en annexes, les productions suivantes :

- ▶ Fiches pratiques descriptives par Thésaurus Harmonisés.
- ▶ Fiche descriptive des matrices emplois-expositions potentielles.
- ▶ Fiches descriptives des short-lists.
- ▶ Indexations des expositions professionnelles, selon leur qualification (tableaux de maladie professionnelles correspondant, classement CMR, agent biologique pathogène groupes 3 et 4, ...).
- ▶ Présentation des Thésaurus avec leur arborescence.
- ▶ ...

Ces différents supports sont contenus dans ce guide ou correspondent à des annexes accessibles via des liens hypertextes.

En parallèle, d'autres actions seront conduites, dans les prochains mois, pour améliorer la saisie.

Concernant l'ergonomie et la facilitation dans l'utilisation des logiciels, Présanse se rapprochera des éditeurs de logiciels pour les interroger sur leurs projets ou réalisations d'améliorations de l'ergonomie identifiées comme nécessaires.

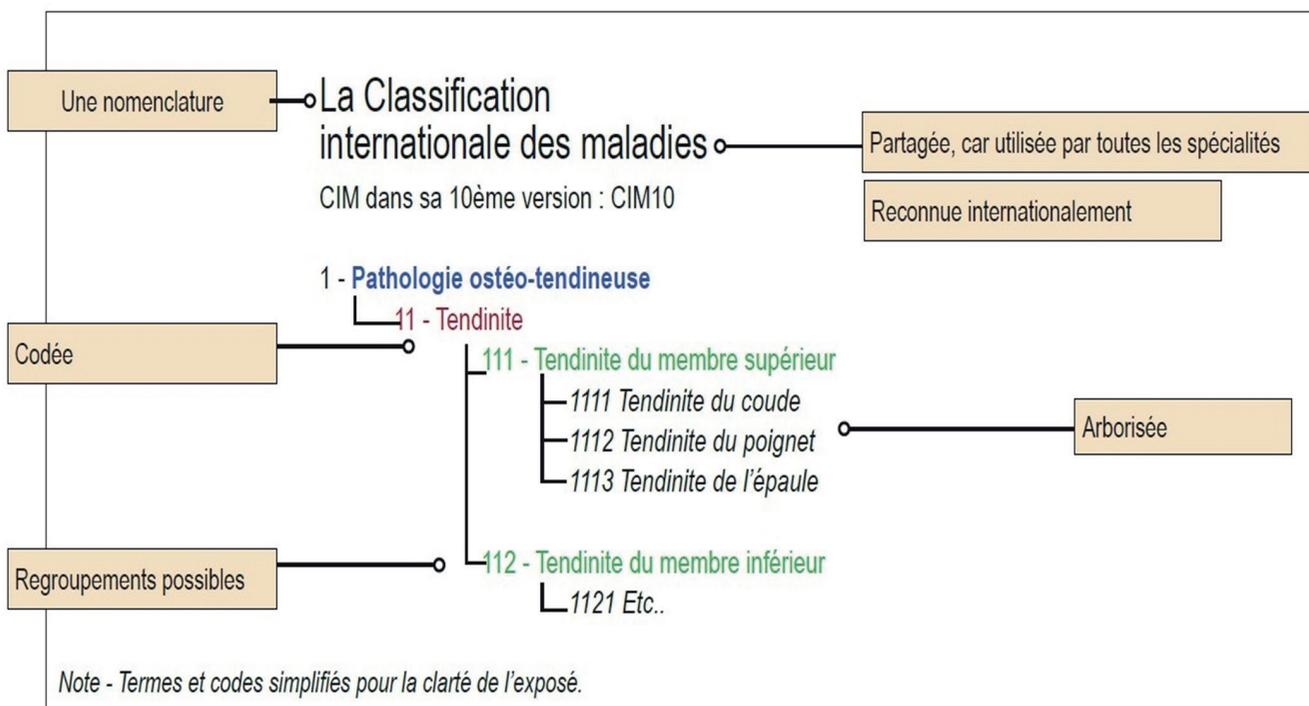
En outre, un important travail de communication sera entrepris en direction des Services et de leurs personnels pour faire connaître les différents outils mis à disposition à travers ce guide et ses annexes.

Des webinaires et des sessions de présentation de ces outils pourront être organisés aussi bien au niveau national qu'au niveau des régions, pour former les utilisateurs à l'utilisation au quotidien des Thésaurus Harmonisés et de leurs supports dérivés.

DÉFINITION ET EXEMPLE DE THÉSAURUS

Un Thésaurus est un type particulier de langage documentaire constitué d'un ensemble structuré de termes stables permettant de partager un langage commun et pouvant être utilisés pour l'indexation de documents dans une base de données.

La structure du Thésaurus peut être hiérarchique ou en réseau, faisant appel à une ou plusieurs tables.



Principaux logiciels-métiers utilisés en SSTI		
Editeurs	Logiciel-métier	Club utilisateurs
AXESS Solutions Santé	MEDTRA4	ASSUM
AXON CARE SAS	E-CHECK	
HEALTH@WORK	TRUSTTEAM	En cours de constitution
IDS (Intégral Data Santé)	DINAMIT / DATASAT	ADEMIST
KENORA Groupe	KENORA Santé au Travail	
KITRY	KITRY EHS	
OCARA Group GEIE	GEPS	
PADOA	PADOA	
VAL Solutions	STETHO / PREVENTIEL	AVIP
SSTI ayant développé leur propre logiciel-métier (liste non-exhaustive)		
ACMS (Suresnes)		
APST-BTP-RP (Bourg-la-Reine)		
AST 67 (Strasbourg)		
GIMS 13 (Marseille)		

SSTI ayant développé leur propre logiciel-métier (liste non-exhaustive)

POURQUOI HARMONISER LE VOCABULAIRE UTILISÉ EN SANTÉ AU TRAVAIL ?

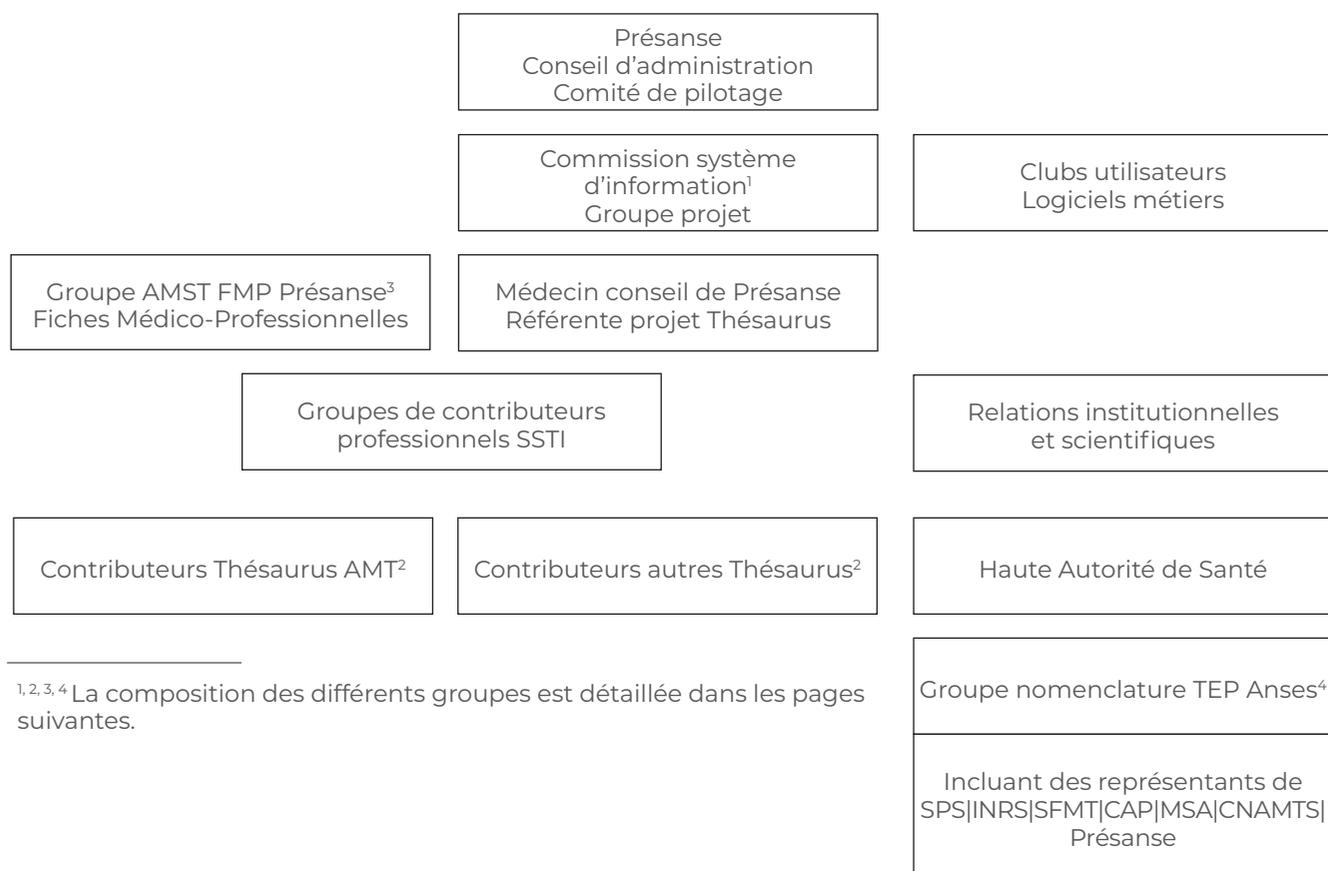
L'harmonisation, c'est-à-dire le choix de Thésaurus communs en Santé au travail, répond à plusieurs nécessités :

- a) Partager un vocabulaire commun afin d'assurer la continuité du suivi du travailleur,
 - ▶ par différents médecins travaillant dans un même Service, lors des changements d'entreprise du salarié ou à l'occasion de remplacements de médecins,
 - ▶ par différents médecins exerçant dans des Services différents, lorsque le salarié est mobile,
 - ▶ par différents médecins appartenant à différentes spécialités, en partageant les mêmes intitulés de symptômes et de maladies par notamment l'utilisation de la CIM10,
 - ▶ par différents professionnels exerçant au sein d'un même Service,
 - ▶ entre préventeurs internes et externes au Service, d'où l'avantage d'utiliser le même Thésaurus d'expositions professionnelles en consultation de pathologie professionnelle, à la CNAMTS, à l'ANSES, à SPF, à l'INRS, aux Centres antipoison, à la MSA.
 - b) Valoriser le temps actuellement déjà consacré à la saisie de données peu exploitées, pour obtenir des données homogènes et adaptées aux besoins de prévention.
 - c) Donner aux médecins du travail et autres membres de l'équipe pluridisciplinaire la possibilité d'exploiter collectivement les données issues des dossiers médicaux et par ailleurs de participer à la veille sanitaire.
 - d) Améliorer l'exploitation des données saisies grâce à la hiérarchisation des données entre elles au sein de Thésaurus exempts, dans la mesure du possible, de scories qui seraient dues à l'accumulation, années après années, de propositions non validées.
 - e) Permettre une exploitation des données croisées avec les autres professions utilisant les mêmes Thésaurus. Exemples : données CMR et cancer avec les cancérologues ; postures et TMS avec les médecins rhumatologues et les ergonomes.
 - f) Faciliter la collaboration avec les consultations de pathologie professionnelle, dans le cadre du Réseau National de Vigilance et de prévention des Pathologies Professionnelles qui utilisent le Thésaurus des expositions pour étudier l'émergence de liens peu connus entre les expositions et des pathologies.
 - g) Participer encore plus à la traçabilité non seulement des expositions professionnelles mais aussi de toutes les informations traitées dans les Services.
- Les Thésaurus sont ainsi des éléments facilitateurs du travail entre professionnels tendant vers un objectif commun : celui d'améliorer la préservation de la Santé au travail.

COMMENT LE CONSENSUS SUR L'HARMONISATION DES THÉSAURUS A-T-IL ÉTÉ RÉALISÉ ? COMMENT LES PROFESSIONNELS ONT-ILS ÉTÉ INTÉGRÉS AU CONSENSUS ?

Mode projet

La démarche, commencée en 2009, a été menée en mode projet, selon le schéma ci-dessous.



^{1,2,3,4} La composition des différents groupes est détaillée dans les pages suivantes.

Concertation avec les professionnels

A chaque étape de la démarche, les différents professionnels des Services interentreprises ont été associés : médecins du travail, ergonomes, toxicologues, psychologues, directeurs et présidents de Services, en respectant une représentation des différentes régions, en tenant compte de la taille de Services et de l'appartenance aux différents clubs utilisateurs de logiciels.

Concertation institutionnelle

De par sa proximité (et celle de Présanse) avec les institutionnels, la Commission système d'information s'est assurée de la cohérence de ces choix avec le RNV3P, la Société française de médecine du travail et la Haute Autorité de Santé. Les résultats tiennent compte des avis des institutionnels.

COMPOSITION DES GROUPES PROFESSIONNELS

(Les noms en orange correspondent aux membres actuels de ces groupes professionnels)

COMMISSION SYSTÈMES D'INFORMATION'

Présidents de la Commission systèmes d'information du PRÉSANSE

- ▶ Léon PETIT, *Président SIST 79, Niort*
- ▶ André COUYRAS, *Président AIST La Prévention Active, Clermont-Ferrand*

Équipe permanente de Présanse pour la préparation, le suivi des travaux de la Commission systèmes d'information

- ▶ Dr Corinne LETHEUX, *Médecin du travail, Médecin-conseil de PRÉSANSE, Référente Thésaurus*
- ▶ Sébastien DUPERY, *Assistant du pôle Médico-technique de PRÉSANSE*

Membres de la Commission systèmes d'information

- ▶ Bruno ANTOINET, *Directeur, CIHL45, Saran*
- ▶ Didier BLANCQUAERT[†], *Directeur, GIMS13, Marseille*
- ▶ Jean-Michel BOUCHON, *Directeur, Santé et Travail en Drôme Vercors, Romans*
- ▶ Jean-François BOULAT, *Directeur, APST-BTP-RP, Bourg-la-Reine*
- ▶ Dominique BOUQUET, *Directeur informatique, ACMS, Suresnes*
- ▶ Danièle BOURLA, *Directrice Conseil en stratégie, Efficience Santé au Travail, Paris*
- ▶ Loïc CAVELLE[†], *Président, PST14, Caen*
- ▶ David COUTURIER, *Directeur, AMITR, Maizières-la-Grand-Paroisse*
- ▶ Bernard DAGNAUD, *Directeur, AHI33, Bordeaux*
- ▶ Jean-Pierre DAGNEAUX, *Directeur Général, SSTRN Nantes*
- ▶ Bertrand DUPLESSIS, *Directeur, AIST Cœur d'Hérault, Béziers*
- ▶ Gaétan DUSSAUX, *Directeur, ADESTI, Mont-Saint-Aignan*
- ▶ Pierre-Paul EDEL, *Directeur, AMET, Rosny-sous-Bois*
- ▶ Laurent EECKE, *Directeur, AIST 19, Brive*
- ▶ Corinne EMO, *Directrice, AMSN, Bois-Guillaume*
- ▶ Patrice FERAZIN, *Directeur, CIST47, Bon-Encontre*
- ▶ Karine FLAHAUT, *Directrice, ASMT65, Tarbes*
- ▶ Bernard GAÏSSET, *Directeur général, ACMS Suresnes*
- ▶ Florent GILFAUT, *Responsable Système d'Information, MC2A, Lyon*
- ▶ Jean-Philippe GRIVA, *Directeur, EXPERTIS, Marseille*
- ▶ Olivier HARDOUIN, *Directeur d'antenne, Pôle Santé Travail Métropole Nord, Lille*
- ▶ Valéry HOURNON-GAÏA, *Responsable informatique, IPAL, Alfortville*
- ▶ Philippe LACOUR, *Directeur, ASTME, Creutzwald*
- ▶ Nicolas LE BELLEC, *Directeur général, ACMS, Suresnes*
- ▶ Yann LE CAM, *Directeur, AIST 84, Vedène*

- ▶ Pascal LE DEIST, *Directeur, OPSAT Franche-Comté, Etupes*
- ▶ Pierre LE VELLY, *Consultant en Systèmes d'Information, Présanse Bretagne*
- ▶ Francine LEMONNIER, *Directrice, ASMIS, Amiens*
- ▶ Bernard MAS, *Directeur, AIST19, Brive*
- ▶ Michel MEYER, *Directeur des systèmes d'information, AST67, Strasbourg*
- ▶ Caroline NAYRAT, *Médecin resp. Politique Santé travail - Ingénieur ergonomiste, AMSN, Bois-Guillaume*
- ▶ Karine PASSAGNE-CORTESI, *Directrice, AST Grand-Lyon, Villeurbanne*
- ▶ Anne PLANTIF, *Directeur, Santé au Travail des Landes, Saint-Pierre-du Mont*
- ▶ Éric RASPAIL, *Directeur, AST 35, Rennes*
- ▶ Robert RAVRY, *Directeur informatique, ACMS, Suresnes*
- ▶ Sylvain RICHEL, *Directeur, Ardennes Santé Travail, Charleville-Mézières*
- ▶ Philippe ROLLAND, *Directeur, SIST Narbonne*
- ▶ Régis SENEGOU, *Président, ST 72, Le Mans*
- ▶ Jean-Paul TESSIEREAU, *Directeur, CMIE, Paris*
- ▶ Annie THIEBAUD, *Directrice, Santé au Travail Nord de l'Yonne, Sens*
- ▶ Emmanuel TRETOUT, *Directeur informatique, SSTRN, Nantes*
- ▶ Céline VANHOOREBEKE, *Responsable système d'information, Pôle Santé Travail Métropole Nord, Lille*
- ▶ Florent VAUBOURDOLLE, *Directeur, AH133, Bordeaux*
- ▶ Sébastien VAUTIER, *Responsable informatique, SATM, Laval*
- ▶ Patrice VIARD, *Directeur général adjoint, SST103, Saint-Victor*
- ▶ Valérie VOL-FRESNE, *Directrice, SMIRR, Reims*

GROUPES THÉSARUS²

Animateur et pilote des Groupes Thésaurus

- ▶ Dr Corinne LETHEUX, *Médecin du travail, Médecin-conseil de PRÉSANSE, Référente Thésaurus*

Membres des Groupes Thésaurus

- ▶ Brice BESSONNAT, *Médecin du travail, AST 74, Annecy*
- ▶ Jean-Charles BEYSSIER, *Responsable Rhône Prévention Santé travail, Lyon*
- ▶ Pascal BIACHE, *Médecin coordonnateur, ASTME, Creutzwald*
- ▶ Isabelle BIDEGAIN, *Médecin du travail, ASMT65, Tarbes*
- ▶ Nicolas BOHIN, *Médecin du travail, médecin animateur, ACMS, Suresnes*
- ▶ Anne-Sophie BONNET, *Toxicologue, Pôle Santé Travail Métropole Nord, Lille*
- ▶ Dominique BOUQUET, *Informaticien, ACMS, Suresnes,*
- ▶ Anne-Sophie BRAIEK, *Médecin du travail, AST67, Strasbourg*
- ▶ Claire CABIOC'H, *Médecin coordonnateur, Santé au Travail en Cornouaille, Quimper*
- ▶ Frédérique COSTE, *Médecin du travail, CMIE, Paris / ASMS, Suresnes*
- ▶ Corinne DANJOU, *Service informatique, AST67, Strasbourg*
- ▶ Stéphane DEGUILHEM, *Directeur, APAS 17, Rochefort*

- ▶ Jérôme DOMERGUE†, Médecin du travail, CIAMT, Paris
- ▶ Pierre-Paul DOMINATI, Directeur du Pôle Prévention, EXPERTIS, Marseille
- ▶ Valérie DUCRET, Médecin du travail, AST 25, Besançon
- ▶ Dominique DURGET, Médecin du travail, SIST66, Perpignan
- ▶ Marie-Renée ECHE, Médecin du travail, ACMS, Suresnes
- ▶ Pascal EUGENE, Ingénieur chimiste, AMSN, Bois-Guillaume
- ▶ Martine FAVOT, Médecin du travail/ Médecin coordinateur, AMET, Rosny-sous-Bois / Efficience Santé au Travail, Paris
- ▶ Françoise FAUPIN, Adjointe au Directeur du Service médical, ACMS, Suresnes
- ▶ Sylvie FERRANDIZ, Médecin du travail, AISMT 36, Châteauroux
- ▶ Karine FLAHAUT, Directrice, ASMT65 Tarbes
- ▶ Olivier FOLLINOT, Responsable département prévention conseil, OPSAT Franche-Comté, Dole
- ▶ Bernard GAÏSSET, Directeur général, ACMS, Suresnes
- ▶ Vincent GASSMAN, Médecin du travail, AST67, Strasbourg
- ▶ Elisabeth GAULTIER, Médecin du travail, CIHL45, Saran
- ▶ Corinne GIL, Responsable informatique et communication, AIST Béziers, Béziers
- ▶ Isabelle GRIMAUD, Médecin du travail, CMIE, Paris
- ▶ Olivier HARDOUIN, Responsable informatique, Pôle Santé Travail Métropole Nord, Lille
- ▶ Antoine HAUTER, Médecin du travail, APST-BTP-RP, Paris
- ▶ Timothée HUBER, Ergonome, AMSN, Bois-Guillaume
- ▶ Valéry HOURNON-GAÏA, Responsable informatique, IPAL, Alfortville
- ▶ Nicoleta IFTIMI, Médecin du travail, Efficience Santé au Travail, Paris
- ▶ Didier JENOUDET, Médecin du travail, MT71, Chalon-sur-Saône
- ▶ Benjamin JUTANT, IPRP, APST-BTP-RP, Bourg-la-Reine
- ▶ Pierre LE VELLY, Consultant en Systèmes d'Information, Présanse Bretagne
- ▶ Gilles LECLERCQ, Médecin-Conseil, ACMS, Suresnes
- ▶ Dominique LEUXE, Directeur médical, APST-BTP, RP, Bourg-la-Reine
- ▶ François LEVAIN, Médecin du travail, Santé au Travail du Genevois, Annemasse
- ▶ Véronique OLIN, Médecin du travail, APST-BTP-RP, Bourg-la-Reine
- ▶ Nadine MARCZUK, Médecin coordinateur, CMIE, Paris
- ▶ Nicole MARTIN, Médecin du travail, AST67, Strasbourg
- ▶ Isabelle MERLE, Médecin du travail, APST 37, Chambray-les-Tours
- ▶ Jean-François MIGNAUD, responsable pluridisciplinarité, AST67, Strasbourg
- ▶ Laurent MINARO, Médecin coordinateur, AHI33, Bordeaux
- ▶ Lucie MONNIER-CUDREY, Responsable Pôle Prévention, SSTNFC, Etupes
- ▶ Carine MOREL, Infirmière en Santé au travail, SIMT 24, Périgueux
- ▶ Caroline NAYRAT, Médecin resp. Politique Santé au travail - Ingénieur ergonome, AMSN, Bois-Guillaume
- ▶ Olivier PALMIERI, Médecin coordinateur, ASMT65, Tarbes
- ▶ Sylvie PARRIAUD, Adjointe de direction, responsable adhésions, AGEMETRA, Oullins

- ▶ Carmen PENSADO, *Médecin du travail, Effcience Santé au Travail, Paris*
- ▶ Roberta PERA, *Médecin du travail, CIAMT, Paris*
- ▶ Thierry PONCELET, *IPRP, ADESTI, Mont-Saint-Aignan*
- ▶ Aurélien PROVOOST, *Médecin du travail, CEDEST, Coudekerque Branche*
- ▶ Alain REGNAULT[†], *Médecin du travail, CMIE, Paris*
- ▶ Virginie ROIG, *Médecin coordinateur, ASMT65, Tarbes*
- ▶ Sylvie ROMAIZINI, *Médecin référent informatique, Santé au travail Provence, Aix-en-Provence*
- ▶ Michel STEVENARD, *Médecin du travail, ASMIS, Amiens*
- ▶ Esther SZWARC, *Médecin du travail, OPSAT Franche-Comté, Vesoul*
- ▶ Dan VASILE, *Médecin du travail, MTN Prévention, Nevers*
- ▶ Marianne VERGNE, *Médecin du travail, SSTNFC, Belfort*
- ▶ Audrey VILMANT, *Médecin du travail, AIST La Prévention Active, Clermont-Ferrand*
- ▶ Hélène WILLEM, *Épidémiologiste, APST Centre Val de Loire, Tours*
- ▶ Michaël ZAOUI, *Responsable du système d'information, CMIE, Paris*
- ▶ Boris ZAVARSKY, *Médecin du travail, Santé Prévention BTP 35, Rennes*

GROUPE AMST FMP (Action en Milieu de Travail Fiches Médico-Professionnelles)³

- ▶ Gysèle ADA-OBADIA, SEMSI, Paris
- ▶ Liliane BOITEL, CISME, Paris
- ▶ Anne-Sophie BONNET, Pôle Santé travail, Lille
- ▶ Valérie CASQUEVEAUX, Pôle Santé travail / Actions Santé Travail, Caestre
- ▶ Alain CHANARD, AISMT36 – Châteauroux
- ▶ Aurélie CLERFEUILLE, AIST 39/OPSAT Franche-Comté, Dole
- ▶ Catherine COULOMBEZ, ACMS, Arpajon
- ▶ Emmanuelle DUPUIS, Pôle Santé travail, Lille
- ▶ Catherine FAURY, CMB, Paris
- ▶ Anne GAILLARD, Ardèche
- ▶ Pascaline JORON, ACMS, Paris
- ▶ Bénédicte LAUMOND, Paris
- ▶ Corinne LETHEUX, PRÉSANSE, Paris
- ▶ Isabelle MERLE, APST 37, Chambray-lès-Tours
- ▶ Michel MEYER, AST 67, Strasbourg
- ▶ Sylvie MIREBEAU, ASSTV, Poitiers
- ▶ Mylène MOURGUES, PRÉSANSE, Paris

- ▶ Mariannig NOUSBAUM, Santé au Travail en Iroise, Brest
- ▶ Elise OZKAN-RABRET, Hauts-de-Seine
- ▶ Constance PASCRAU, PRÉSANSE, Paris
- ▶ Marilyne RAT DE COCQUARD, Marseille
- ▶ Bénédicte SAWICKI, CHU Bichat, Paris

RELATIONS INSTITUTIONNELLES⁴

L'ensemble du processus de choix et de définition s'est déroulé en lien étroit et permanent avec les institutions listées ci-dessous.

- ▶ Groupe nomenclature Rnv3p de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)
- ▶ MSA - Mutualité sociale agricole
- ▶ INRS - Institut national de recherche en santé
- ▶ CNAMTS - Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
- ▶ CNRS - Centre national de la recherche scientifique
- ▶ InVS / SPF - Institut national de veille sanitaire / Santé Publique France
- ▶ EHUMT - Collège des enseignants hospitalo-universitaires de médecine et Santé au travail
- ▶ SFMT - Société française de médecine du travail
- ▶ HAS - Haute Autorité de Santé
- ▶ Cap - Centres anti-poison

Le projet a, de plus, bénéficié des avis réguliers du service juridique de Présanse.

MÉTHODOLOGIE ET RÔLE DES DIFFÉRENTS ACTEURS DANS LA MISE AU POINT DES THÉSAURUS HARMONISÉS

Pour arriver à un consensus sur le choix des Thésaurus Harmonisés retenus finalement, une concertation méthodique a été menée avec les professionnels. Quelles en ont été les étapes ? Quelle a été la méthode adoptée ? Quels sont les acteurs qui ont été associés ?

Toute la démarche qui a conduit à proposer une harmonisation des Thésaurus a commencé par un constat et un raisonnement :

1. Il existe une très forte demande et un très fort besoin de lisibilité concernant les données en Santé au travail.
2. L'harmonisation des langages utilisés pour décrire les situations est un passage obligé pour améliorer cette lisibilité.
3. Les acteurs de terrain sont force de proposition pour harmoniser leur langage.
4. Il est nécessaire de s'appuyer sur les professionnels des Services pour mener la réflexion et la démarche.
5. Il est nécessaire d'adopter une méthode de type consensus pour choisir le thésaurus de référence parmi les thésaurus existants.
6. Là où les thésaurus existants ne conviennent pas ou en l'absence de thésaurus, il est nécessaire de s'appuyer sur les professionnels pour créer des thésaurus "ad hoc".
7. A chaque étape de la démarche, il est indispensable de s'assurer de la cohérence des réflexions et des choix avec les instances institutionnelles et scientifiques et de trouver une solution pour la mise à jour régulière des thésaurus choisis.

Tout au long du travail qui a mené au choix des thésaurus harmonisés, une concertation permanente a été menée avec des groupes de travail composés de professionnels de terrain exerçant en SSTI (médecins du travail, ergonomes, toxicologues, etc.) en s'assurant qu'ils soient également représentatifs des différents logiciels utilisés dans les Services, des différentes professions et des différentes régions.

Pourquoi Présanse ?

Présanse, à travers le groupe Action scientifique en milieu de travail / Fiches médico-professionnelles, bénéficie d'un savoir-faire reconnu en élaboration et veille de thésaurus depuis 20 ans. Cette expérience a d'ailleurs permis aux Docteurs BOITEL et LETHEUX (médecins-conseils du Cisme / Présanse) d'intégrer le groupe Nomenclature Rnv3p de l'Anses, aux côtés des partenaires institutionnels.

Présanse a par ailleurs été en mesure, à travers ses groupes d'action scientifique, de faire travailler ensemble médecins, institutionnels et autres professionnels impliqués dans la Santé au travail.

Présanse est enfin un interlocuteur privilégié de l'Etat et des préventeurs institutionnels.

La démarche, commencée en 2009, a été menée selon le schéma suivant :

1 - Concertation avec les professionnels

A chaque étape de la démarche, les différents professionnels des Services interentreprises ont été associés: médecins, ergonomes, toxicologues, psychologues, en respectant une représentation des différentes régions, en tenant compte de la taille du Service et de la pratique des différents logiciels-métier existant sur le marché.

2 - Concertation institutionnelle

Durant toute la démarche, les échanges avec la Société Française de Médecine du Travail, l'ANSES, la CNAMTS et la Haute Autorité de Santé ont permis de vérifier la cohérence des choix préconisés par les professionnels des SSTI avec les réflexions menées, plus largement, dans l'environnement de la Santé au travail. Les choix définitifs intègrent donc les avis éventuellement recueillis des organismes institutionnels.

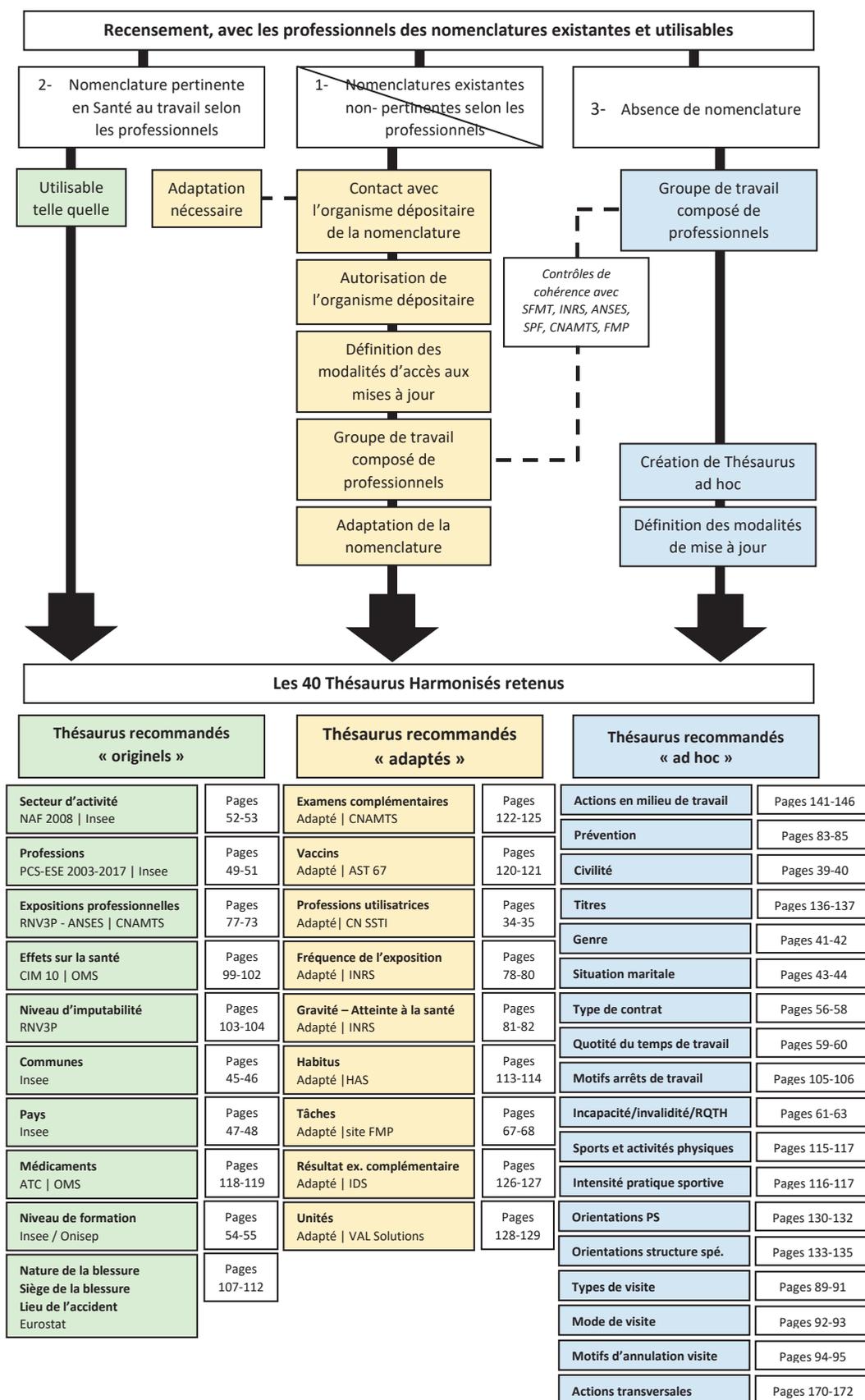
3 - Choix des solutions

Pour chaque catégorie de données susceptible d'être organisée sous forme d'un thésaurus, un recensement des solutions disponibles a été effectué avec les professionnels et une analyse des points forts et des points faibles de chaque solution a été menée.

Dans la majorité des cas, il s'est agi de choisir entre plusieurs thésaurus existants.

- ▶ Parfois, le choix s'est porté sur un thésaurus existant mais qui a été simplifié et/ou adapté, avec l'aide des professionnels concernés, pour répondre aux besoins de la Santé au travail.
- ▶ Enfin mais rarement, un thésaurus ad hoc a été créé de toutes pièces en fonction des indications données par les acteurs de terrain et en cohérence avec les orientations des institutionnels et des scientifiques.

COMMENT CHAQUE THÉSAURUS A-T-IL ÉTÉ RETENU ?



Les groupes de travail sollicités par la Commission Système d'Information ont examiné les différentes possibilités qui s'offraient à eux en matière de Thésaurus Santé Travail.

Leurs choix se sont généralement portés sur des Thésaurus existants, considérés comme des Thésaurus de référence par les institutions sanitaires nationales, européennes et internationales et utilisés par d'autres professions médicales et ou par les préventeurs institutionnels (NAF, PCS-ESE, RNV3P, CIM10, nomenclatures INSEE (communes, pays, niveau de formation,...), table ATC des médicaments, Thésaurus Eurostat (nature de la blessure, siège de la blessure, lieu de l'accident),...).

Pour d'autres Thésaurus, le choix a été fait d'adapter/modifier des Thésaurus existants afin qu'ils répondent au mieux aux besoins de la profession.

Par exemple, pour le Thésaurus des examens complémentaires, les groupes de travail ont adapté deux nomenclatures de référence (CNAMTS) afin de tenir compte des examens réellement prescrits en médecine du travail. Pour le Thésaurus des vaccins, les groupes de travail ont estimé raisonnable de s'appuyer initialement sur le travail effectué dans un Service interentreprises (AST 67). Les Thésaurus de la fréquence de l'exposition et de gravité – atteinte à la santé ont été construits quant à eux à partir de grilles d'analyse créées par l'INRS. Pour celui des professions utilisatrices de la base, la Convention Collective Nationale des Services de Santé au travail interentreprises (CCN SSTI) a été utilisée, adaptée et enrichie.

Des nomenclatures préexistantes dans les logiciels métiers d'IDS et de VAL solutions ont servi de base de travail pour élaborer respectivement les Thésaurus des résultats d'examens complémentaires et des unités. Le Thésaurus des habitus reprend les éléments de la recommandation de bonne pratique de la HAS sur la tenue du DMST. Enfin, le Thésaurus des tâches et ses supports dérivés les METAP (matrices emploi-tâches potentielles) correspondent à une extraction d'une partie du contenu du site Internet des fiches médico-professionnelles (www.fmpcisme.org).

Dans les autres cas (AMT, prévention, civilité, titres, genre, situation maritale, type de contrat, quotité du temps de travail, motifs des arrêts de travail, incapacité/invalidité/RQTH et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi, sports et activités physiques, intensité de la pratique sportive, orientations vers un professionnel de santé et assimilé de santé, orientations vers une structure spécialisée, types de visites, mode de visite, motifs d'annulation des visites, actions transversales), les groupes de travail, après avoir analysé les nomenclatures existantes, ont estimé qu'en l'absence de référence sur ces thèmes, il était nécessaire de créer des Thésaurus ad hoc.

Pour ce faire, les groupes de travail ont utilisés différentes sources (code du travail, code civil, nomenclatures proposées par un Service ou un éditeur de logiciels, CNOM, Ministère du travail, ...) qui ont permis l'élaboration de Thésaurus répondant aux besoins des professionnels des SSTI.

Tous les Thésaurus Harmonisés correspondent à une classification monohiérarchique de libellés, organisée en un seul axe et sur un seul niveau, c'est-à-dire que chaque libellé est associé à un emplacement unique.

PARTIE 2

Fiches pratiques

Fiches Pratiques

Les fiches pratiques, détaillées ci-après, permettent :

▶ **De nommer les utilisateurs :**

Thésaurus Harmonisé des professions utilisatrices de la base	Pages 34-35
---	-------------

▶ **De nommer les données socio-professionnelles :**

Thésaurus Harmonisé des civilités	Pages 39-40
--	-------------

Thésaurus Harmonisé de genre	Pages 41-42
-------------------------------------	-------------

Thésaurus Harmonisé de la situation maritale	Pages 43-44
---	-------------

Thésaurus Harmonisé des communes INSEE	Pages 45-46
---	-------------

Thésaurus Harmonisé des pays INSEE	Pages 47-48
---	-------------

Thésaurus Harmonisé des professions INSEE PCS-ESE 2003-2017	Pages 49-51
--	-------------

Thésaurus Harmonisé des secteurs d'activité INSEE NAF 2008	Pages 52-53
---	-------------

Thésaurus Harmonisé du niveau de formation	Pages 54-55
---	-------------

Thésaurus Harmonisé du type de contrat	Pages 56-58
---	-------------

Thésaurus Harmonisé de la quotité du temps de travail	Page 59-60
--	------------

Thésaurus Harmonisé des incapacités / invalidités / RQTH et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi	Pages 61-63
--	-------------

► De nommer l'évaluation des risques :

Thésaurus Harmonisé des tâches	Pages 67-68
Matrices emploi-tâches potentielles (METAP)	Pages 68-69
Thésaurus Harmonisé des expositions professionnelles TEP	Pages 70-77
Matrices emploi-expositions potentielles (MEEP)	Pages 74-77
Thésaurus Harmonisé de la fréquence d'exposition	Pages 78-80
Thésaurus Harmonisé de gravité – atteinte à la santé	Pages 81-82
Thésaurus Harmonisé de la prévention	Pages 83-85

► De nommer le suivi de l'état de santé :

ORGANISATIONNEL

Thésaurus Harmonisé du type de visite	Pages 89-91
Thésaurus Harmonisé du mode de visite	Pages 92-93
Thésaurus Harmonisé des motifs d'annulation des visites	Pages 94-95
Thésaurus Harmonisé d'auto-déclaration par l'employeur des situations prévues réglementairement	Pages 96-98

CONTENU

Thésaurus Harmonisé des effets sur la santé CIM 10	Pages 99-102
Thésaurus Harmonisé d'imputabilité	Pages 103-104
Thésaurus Harmonisé des motifs d'arrêts de travail	Pages 105-106
Thésaurus Harmonisé du siège de la blessure Eurostat	Pages 107-108
Thésaurus Harmonisé de la nature de la blessure Eurostat	Pages 109-110

Thésaurus Harmonisé du lieu de l'accident Eurostat	Pages 111-112
--	---------------

Thésaurus Harmonisé des habitudes	Pages 113-114
-----------------------------------	---------------

Thésaurus Harmonisé des sports et activités physiques	Pages 115-117
---	---------------

Thésaurus Harmonisé de l'intensité de la pratique sportive	Pages 116-117
--	---------------

Thésaurus Harmonisé des médicaments ATC – OMS	Pages 118-119
---	---------------

Thésaurus Harmonisé des vaccins	Pages 120-121
---------------------------------	---------------

Thésaurus Harmonisé des examens complémentaires	Pages 122-125
---	---------------

Thésaurus Harmonisé des résultats des examens complémentaires	Pages 126-127
---	---------------

Thésaurus Harmonisé des unités	Pages 128-129
--------------------------------	---------------

Thésaurus Harmonisé des orientations vers un professionnel de santé	Pages 130-132
---	---------------

Thésaurus Harmonisé des orientations vers une structure spécialisée	Pages 133-135
---	---------------

Thésaurus Harmonisé des titres	Pages 136-137
--------------------------------	---------------

► De nommer les actions en milieu de travail :

ORGANISATIONNEL

Thésaurus Harmonisé des actions en milieu de travail (AMT : cibles, objectifs, moyens)	Pages 141-146
--	---------------

Thésaurus Harmonisé de la prévention	Pages 147-149
--------------------------------------	---------------

CONTENU

Thésaurus Harmonisé des tâches	Page 150
---------------------------------------	----------

Matrices emploi-tâches potentielles (METAP)	Page 150
--	----------

Thésaurus Harmonisé des expositions professionnelles TEP	Page 153
--	----------

Matrices emploi-expositions potentielles (MEEP)	Pages 157-159
--	---------------

Thésaurus Harmonisé de la fréquence d'exposition	Pages 160-162
---	---------------

Thésaurus Harmonisé de gravité – atteinte à la santé	Pages 163-164
---	---------------

Thésaurus Harmonisé de la prévention	Pages 165-167
---	---------------

▶ **De nommer les actions réalisées par les équipes pluridisciplinaires :**

Thésaurus Harmonisé des actions transversales	Pages 170-172
--	---------------

▶ **De nommer les conseils :**

Thésaurus Harmonisé de la prévention	Pages 174-176
---	---------------

Fiches Pratiques

Comment identifier les utilisateurs ?

IDENTIFIER LES
UTILISATEURS

DONNÉES
SOCIO-
PROFESSIONNELLES

ÉVALUATION
DES RISQUES

SUIVI DE L'ÉTAT
DE SANTÉ

ACTIONS EN
MILIEU DE TRAVAIL

ÉQUIPES
PLURI-
DISCIPLINAIRES

NOMMER
LES CONSEILS

NOMMER LES PROFESSIONS UTILISATRICES DE LA BASE

Thésaurus concerné : Thésaurus des professions utilisatrices de la base

■ Pourquoi nommer les professions utilisatrices de la base ?

Chaque personnel du SSTI s'identifie sur les différents logiciels qu'il utilise. Pour ce faire une homogénéisation des appellations des différentes fonctions est mise à disposition afin de permettre plus de lisibilité.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ [Descriptif du Thésaurus des professions utilisatrices de la base, utilisé pour cette saisie](#)

Les Groupes Thésaurus de Présanse ont orienté leur choix sur une nomenclature existante qu'ils ont adaptée aux besoins de la profession : la liste stabilisée dans la Convention Nationale des Services de Santé au Travail Interentreprises.

Ce Thésaurus comprend 35 libellés actifs. Deux qualificatifs peuvent être liés aux intitulés des fonctions : la classe CN (selon la convention nationale) et l'appartenance à la filière prévention.

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de quatre digits.

⚙ [Méthodologie de veille et de mise à jour](#)

S'agissant d'un Thésaurus adapté répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

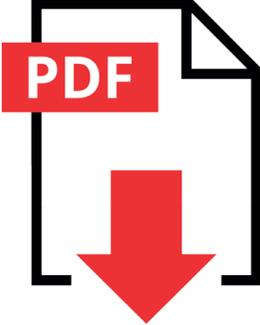
⚙️ **Modifications apportées aux Thésaurus Harmonisés entre deux versions**

L'ensemble des modifications apportées aux Thésaurus des professions utilisatrices de la base entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « [Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021](#) » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus des professions utilisatrices de la base entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°1)

The complex block contains text, a logo, and an icon. The text at the top states that the 2021 version is available in PDF format. Below this is the logo for 'THÉSAURUS HARMONISÉS Version 2021', which features the word 'THÉSAURUS' in white on a yellow background and 'HARMONISÉS' in white on a black background. To the right is an icon of a document with a red 'PDF' label and a red arrow pointing downwards. Below the icon, it says '(Cf. annexe n°1)'. The entire content is enclosed in a black rectangular border.

Fiches Pratiques

Comment nommer les données socio-professionnelles ?

Les données socioprofessionnelles utiles à nommer dans les dossiers, d'entreprise, d'action en milieu de travail ou de suivi de l'état de santé sont les suivantes :

- la civilité,
- le genre,
- la situation familiale,
- les communes,
- les pays,
- les professions,
- les secteurs d'activité,
- le niveau de formation,
- le type de contrat,
- la quotité du temps de travail,
- la qualification de travailleur handicapé ou la notion d'invalidité.

NOMMER LA CIVILITÉ

Thésaurus concerné : Thésaurus des civilités

Ceci peut être saisi par les personnels administratifs dans le dossier ou par l'entreprise elle-même, ou par le personnel du SSTI.

■ Pourquoi nommer la civilité ?

Pour adresser des messages, certificats, ordonnances, deux items : « Madame » et « Monsieur », sont renseignés dès que le dossier est ouvert pour une personne et il ne sera plus nécessaire ensuite de le ressaisir.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des civilités ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 2 – Nature des informations socio-administratives à colliger dans le DMST

- Nom, patronymique, prénom, nom marital.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ [Descriptif du Thésaurus des civilités](#)

Ce Thésaurus comprend 2 libellés actifs : « Madame » et « Monsieur ».

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de sept digits.

⚙ [Méthodologie de veille et de mise à jour](#)

S'agissant d'un Thésaurus ad hoc répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

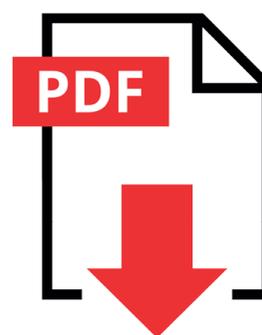
⚙ **Modifications apportées aux Thésaurus Harmonisés entre deux versions**

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus des civilités entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « [Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021](#) » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus des civilités entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°2)

NOMMER LE GENRE

Thésaurus concerné : Thésaurus de genre

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise ou le personnel administratif ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Pourquoi nommer le genre ?

Les textes récents prévoient des exploitations de données en fonction du genre.

■ Dans le DMST, Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité de genre ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 2 – Nature des informations socio-administratives à colliger dans le DMST

▶ [Sexe, date et lieu de naissance.](#)

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙️ [Descriptif du Thésaurus de genre](#)

Ce Thésaurus comprend 3 libellés actifs : « *Féminin* », « *Masculin* » et « *Autre* »

⚙️ [Méthodologie de veille et de mise à jour](#)

S'agissant d'un Thésaurus ad hoc répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

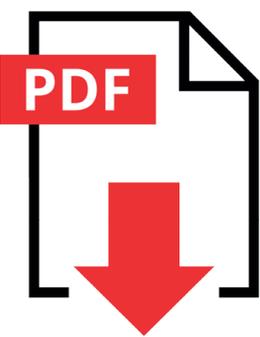
⚙ **Modifications apportées aux Thésaurus Harmonisés entre deux versions**

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus de genre entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus de genre entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°3)

The complex block contains text, a logo, and an icon. The text at the top says 'La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :'. Below this is a logo for 'THÉSAURUS HARMONISÉS Version 2021' with 'THÉSAURUS' in white on an orange background and 'HARMONISÉS' in white on a dark grey background. To the right is an icon of a document with a red 'PDF' label and a red arrow pointing downwards. Below the icon, it says '(Cf. annexe n°3)'. The entire content is enclosed in a black border.

NOMMER LA SITUATION FAMILIALE

Thésaurus concerné : Thésaurus de la situation maritale

Ceci peut être saisi par les personnels administratifs dans le dossier ou par l'entreprise elle-même, ou par le personnel du SSTI.

■ Pourquoi nommer la situation maritale ?

La situation maritale peut être renseignée de manière homogène, afin de faciliter la prise en compte par les différents intervenants.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité de la situation maritale ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 2 – Nature des informations socio-administratives à colliger dans le DMST

- Situation familiale.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ [Descriptif du Thésaurus de la situation maritale](#)

Ce Thésaurus comprend huit libellés actifs : célibataire, concubin / union libre, divorcé, marié, pacsé, séparé, veuf, non-précisé.

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de sept digits.

⚙ [Méthodologie de veille et de mise à jour](#)

S'agissant d'un Thésaurus ad hoc répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

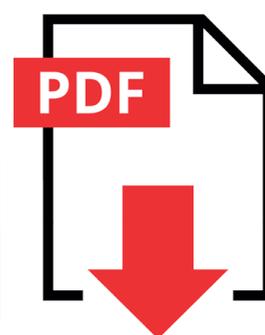
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées aux Thésaurus de la situation maritale entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus de la situation maritale entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°4)

NOMMER LES COMMUNES

Thésaurus concerné : Thésaurus des communes

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise ou le personnel administratif ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Pourquoi et comment nommer les communes ?

L'adresse du travailleur, de l'entreprise, du Service, doit être facilement utilisable et donc respecter des normes. Elles sont mises à disposition des SSTI au travers des nomenclatures de références fournies par l'INSEE.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des coordonnées et adresses postales ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 2 – Nature des informations socio-administratives à colliger dans le DMST

- Sexe, date et lieu de naissance.
- Adresse et n° de téléphone.
- Nom et adresse du médecin traitant.

Tableau 3 – Nature des informations concernant l'emploi et les activités professionnelles à colliger dans le DMST

- Informations concernant l'emploi actuel.
- Coordonnées de l'employeur et de l'entreprise utilisatrice (pour les travailleurs intérimaires) (nom de l'entreprise, adresse, n° SIRET, n° de téléphone).
- Coordonnées actualisées du médecin du travail et du service médical.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙️ [Descriptif du Thésaurus des communes](#)

La nomenclature retenue, par les Groupes Thésaurus, pour renseigner la commune de naissance, de résidence d'un travailleur, comme celle où est basée l'entreprise dans laquelle il travaille, est le code officiel géographique de l'INSEE.

La table correspondant aux communes comprend les informations suivantes :

- Code commune,
- Code région,

- Code département,
- Code arrondissement,
- Nom de la commune (en clair, en majuscules, en typographie riche),
- Code canton – Pour les communes « multi-cantonales », le code est décliné de 99 à 90 (pseudo-canton) ou de 89 à 80 (communes nouvelles),
- Code de la commune parente pour les arrondissements municipaux et les communes associées ou déléguées.

Au 1^{er} janvier 2020, le code officiel géographique des communes comprenait 37 902 libellés.

Parallèlement, il est conseillé d'utiliser la **Norme AFNOR XPZ 10-011** qui précise les règles de la structure de l'adresse, son ordonnancement, le nombre de lignes dans l'adresse et celui de caractères par ligne. Cette standardisation de format est facilitatrice à tout point de vue, et sert notamment à l'industrialisation du traitement de courriers par les Postes Européennes.

Cette norme reprend les dispositions qui s'appliquent aux échanges des fichiers informatiques et à la transcription papier des adresses.

LES RÈGLES D'OR
Des informations ordonnées du nominatif (nom et/ou raison sociale) à la localité du destinataire, du particulier au général
6 lignes maximum. Les lignes blanches sont à supprimer
Aucun signe de ponctuation, de souligné, d'italique à partir de la ligne 4 (N° et libellé de voie)
DERNIÈRE LIGNE toujours en majuscules (les 4 dernières fortement conseillées)
Le pavé adresse est aligné à gauche
Chaque ligne comporte 38 caractères
1 lettre, 1 chiffre, 1 espace = 1 caractère

LES RÈGLES D'OR DE STANDARDISATION
N'abrégé qu'en cas de nécessité
Abréger l'extension du numéro, le type de voie, les titres
Réduire le prénom à l'initial
Supprimer les articles
Réduire les autres types de voie aux 4 premiers caractères
Ne pas abrégé le mot directeur

[Méthodologie de veille et de mise à jour](#)

S'agissant d'un Thésaurus de référence, sa veille et son actualisation sont gérées, de manière régulière, par l'INSEE.

NOMMER LES PAYS

Thésaurus concerné : Thésaurus des pays

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise ou le personnel administratif ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Pourquoi et comment nommer les pays ?

L'adresse du travailleur, de l'entreprise, du Service, doit être facilement utilisable et ainsi en complément, du Thésaurus des communes, un Thésaurus des pays est mis à disposition. Cette fois encore, la table retenue est une nomenclature de référence de l'INSEE.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des pays d'origine dans les coordonnées et adresses postales ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 2 – Nature des informations socio-administratives à colliger dans le DMST

- Sexe, date et lieu de naissance.
- Adresse et n° de téléphone.
- Nom et adresse du médecin traitant.

Tableau 3 – Nature des informations concernant l'emploi et les activités professionnelles à colliger dans le DMST

- Informations concernant l'emploi actuel.
- Coordonnées de l'employeur et de l'entreprise utilisatrice (pour les travailleurs intérimaires) (nom de l'entreprise, adresse, n° SIRET, n° de téléphone).
- Coordonnées actualisées du médecin du travail et du service médical.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ [Descriptif du Thésaurus des pays](#)

La nomenclature retenue, par les Groupes Thésaurus, pour renseigner, notamment, le pays d'origine d'un travailleur est le code officiel géographique des pays de l'INSEE.

Le premier niveau correspond aux continents et le second aux pays.

Ce Thésaurus comprend 274 libellés actifs.

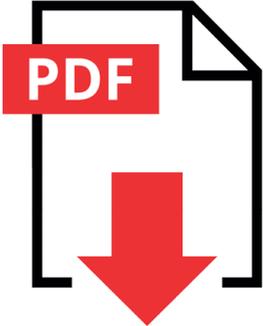
Chaque libellé est associé à un code numérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de cinq digits.

Toutefois, il est à signaler qu'un même code peut être utilisé pour renseigner plusieurs états.

⚙ Méthodologie de veille et de mise à jour

S'agissant d'un Thésaurus de référence, sa veille et son actualisation sont gérées, de manière régulière, par l'INSEE.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°5)

NOMMER LES PROFESSIONS

Thésaurus concerné : Thésaurus des professions | PCS-ESE 2003-2017

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise ou le personnel administratif ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Pourquoi nommer les professions ?

Il est indispensable de partager une appellation de la profession entre l'employeur, le travailleur et le SSTI.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des professions ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 3 – Nature des informations concernant l'emploi et les activités professionnelles à colliger dans le DMST

- Informations concernant les emplois antérieurs
 - **Professions exercées.**
- Informations concernant l'emploi actuel.
 - **Profession.**

En outre, la recommandation de la HAS précise qu'une partie des informations nécessaires à l'élaboration du contenu du DMST, notamment socio-administratives ou concernant l'emploi, est disponible au sein de l'entreprise et doit être transmise par l'entreprise afin d'être intégrée au DMST.

Selon le site de l'INSEE :

« C'est la nomenclature PCS-ESE qu'il convient d'utiliser pour nommer la profession de vos salariés dans votre déclaration annuelle de données sociales (DADS), ainsi que dans les formulaires administratifs et les enquêtes statistiques du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale Le codage dans les sources administratives relatives aux emplois salariés d'entreprise doit s'appuyer sur la PCS-ESE 2003 » (Arrêté paru au Journal Officiel du 20 février 2003, sous le numéro NOR : ECOS0360002S).

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ [Descriptif du Thésaurus des professions](#)

La nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles des Emplois Salariés d'Entreprise (PCS-ESE) sert aux entreprises du secteur privé à codifier la profession de leurs salariés dans les formulaires administratifs ou d'enquête statistique. Elle est utilisée par l'employeur, qui identifie chaque salarié par un code existant dans cette nomenclature pour remplir la déclaration annuelle de données sociales (DADS).

La PCS-ESE de 2017 est une version étendue de la PCS-ESE de 2003, qui intègre 17 codes supplémentaires spécifiques à la fonction publique. La PCS-ESE 2017 est celle actuellement en vigueur.

Très précise, la PCS-ESE est, de fait, la nomenclature la plus adaptée pour les qualifications et les statuts.

En effet, elle donne des informations sur la taille de l'entreprise et la qualification des salariés en plus des informations sur les métiers, permettant ainsi des études sur les liens entre statut socio-professionnel et certaines expositions professionnelles ou effets sur la santé.

De plus, elle facilite les rapprochements avec les études socio-économiques faites par l'INSEE qui utilise cette nomenclature. La PCS-ESE 2017 comprend trois niveaux :

- ▶ **Niveau 1** : 6 groupes socioprofessionnels.
- ▶ **Niveau 2** : 29 catégories socioprofessionnelles.
- ▶ **Niveau 3** : 429 professions (définies par quatre caractères (code PCS-ESE)).
- ▶ **Niveau 4** : 6 464 professions les plus typiques et assimilées.

Ce niveau 4 liste, pour chaque poste, les professions les plus typiques et les professions assimilées et permettra à chaque utilisateur dans les SSTI de nommer précisément le métier tel que déclaré par l'employeur. Il permet de rechercher parmi 6928 libellés au lieu de 489 en niveau 3.

Ce niveau 4 a bénéficié d'une codification alphanumérique par Présanse et avec l'accord de l'INSEE, qui ne disposait pas de ces codes.

En effet, dans le cadre de la veille, les retours des utilisateurs concernant ce Thésaurus faisaient apparaître une demande insistante pour pouvoir disposer des intitulés des professions les plus typiques et assimilées figurant dans la brochure papier de la PCS-ESE 2003.

En conséquence et afin que l'ensemble des éditeurs puisse bénéficier de la même codification alphanumérique, un fichier, en cohérence avec la demande des utilisateurs sur ce point, a été constitué par Présanse avec l'accord de l'INSEE :

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de neuf digits.

Méthodologie de veille et de mise à jour

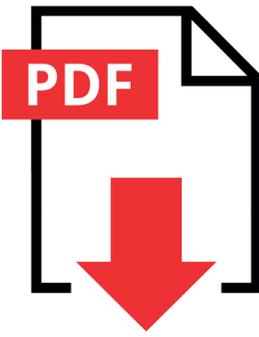
S'agissant d'un Thésaurus de référence, sa veille et son actualisation sont gérées, de manière régulière, par l'INSEE.

L'ensemble des modifications apportées aux Thésaurus des professions entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus des professions comprenant les professions les plus typiques et assimilées entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°6)

The complex block contains text, a logo, and an icon. The text at the top says 'La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :'. Below this is the logo for 'THÉSAURUS HARMONISÉS Version 2021', which features the word 'THÉSAURUS' in white on an orange background and 'HARMONISÉS' in white on a black background. To the right is an icon of a document with a red 'PDF' label and a red arrow pointing downwards. Below the icon, it says '(Cf. annexe n°6)'. The entire content is enclosed in a black rectangular border.

NOMMER LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Thésaurus concerné : Thésaurus des secteurs d'activité | NAF 2008

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise ou le personnel administratif ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Pourquoi et comment nommer les secteurs d'activité ?

Selon la recommandation de la HAS de janvier 2009 sur le Dossier Médical en Santé au Travail, il y a un consensus des professionnels concernant l'utilisation de la NAF, associée si besoin à tout autre codage plus pertinent en fonction de l'activité (exemple : code APE dans l'agriculture).

Le code NAF, géré par l'INSEE, est facilement accessible, directement inscrit dans les documents administratifs fournis par l'employeur. Il suffit de connaître le numéro SIRET pour obtenir le code NAF.

Cette nomenclature est, de plus, régulièrement actualisée par l'INSEE et elle permet une correspondance avec la classification européenne NACE (Nomenclature statistique des activités économiques et la Communauté européenne).

De plus, une interface de recherche existe sur le site Internet de l'INSEE, pour la NAF.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des secteurs d'activité ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 3 – Nature des informations concernant l'emploi et les activités professionnelles à colliger dans le DMST

- Informations concernant les emplois antérieurs.
 - **Secteurs d'activité antérieurs.**
- Informations concernant l'emploi actuel.
 - **Secteurs d'activité de l'entreprise.**

Ceci peut être saisi par les personnels administratifs dans le dossier ou par l'entreprise elle-même, ou par le personnel du SSTI.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙️ Descriptif du Thésaurus des secteurs d'activité

La nomenclature d'activités et de produits française (NAF) est une nomenclature à trois chiffres plus une lettre au niveau des activités (et à six chiffres au niveau des produits de ces activités), totalement calquée sur la NACE.

Les avantages de la NAF sont d'être extrêmement précise et immédiatement convertible en NACE européenne. La version de la NAF en vigueur comporte cinq niveaux emboîtés :

- 21 sections,
- 615 classes,
- 88 divisions,
- 732 sous-classes.
- 272 groupes,

Les sections et les divisions sont communes à la NAF, à la NACE et à la CITI (Classification internationale type des industries). Les groupes et les classes sont communs à la NAF et à la NACE. Seul le niveau le plus détaillé, celui des sous-classes, est spécifiquement français. La description, en regard de chaque activité, de ses produits caractéristiques (2300 catégories de produits pour les 700 activités) permet de repérer très précisément la bonne catégorie.

Code	Section	Nb Divisions	Nb Groupes	Nb Classes	Nb Sous Classes
A	Agriculture, chasse, sylviculture	3	13	39	39
B	Industries extractives	5	10	15	15
C	Industrie manufacturière	24	95	230	259
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1	3	8	8
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	4	6	9	9
F	Construction	3	9	22	38
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	3	21	91	116
H	Transports et entreposage	5	15	23	30
I	Hébergement et restauration	2	7	8	11
J	Information et communication	6	13	26	33
K	Activités financières et d'assurance	3	10	18	19
L	Activités immobilières	1	3	4	6
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	7	15	19	22
N	Activités de services administratifs et de soutien	6	19	33	35
O	Administration publique	1	3	9	11
P	Enseignement	1	6	11	12
Q	Santé humaine et action sociale	3	9	12	28
R	Arts, spectacles et activités récréatives	4	5	15	16
S	Autres activités de services	3	6	19	21
T	Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	2	3	3	3
U	Activités extra-territoriales	1	1	1	1

🔧 Methodologie de veille et de mise à jour

S'agissant d'un Thésaurus de référence, sa veille et son actualisation sont gérées, de manière régulière, par l'INSEE.

NOMMER LE NIVEAU DE FORMATION

Thésaurus concerné : Thésaurus du niveau de formation

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise ou le personnel administratif ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Pourquoi nommer le niveau de formation du travailleur ?

Parallèlement aux informations concernant l'emploi et les activités professionnelles visant à identifier les expositions professionnelles actuelles ou antérieures, le niveau de formation du travailleur peut être renseigné et sera notamment utile en cas de réorientation professionnelle.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité du niveau de formation ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 3 – Nature des informations concernant l'emploi et les activités professionnelles à colliger dans le DMST

– Diplômes et/ou niveau de formations (antérieures ou en cours).

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

[✚ Descriptif du Thésaurus du niveau de formation](#)

Pour cette nomenclature, le choix des Groupes Thésaurus de Présanse s'est porté sur la nomenclature de référence de l'INSEE. Celle-ci est également utilisée par l'ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions), ainsi que par la Commission nationale de certification professionnelle.

Outre le niveau de formation en lui-même, ce Thésaurus dispose d'un commentaire explicatif pour chacun des niveaux, qui liste les diplômes ou niveaux d'étude correspondants.

Ce Thésaurus comprend 6 libellés actifs.

Niveaux	Commentaire explicatif
Niveau VI et Vbis	sorties en cours de 1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire (6 ^{ème} à 3 ^{ème}) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale
Niveau V	sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de 2 nd cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première)
Niveau IV	sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat) - abandons des études supérieures sans diplôme
Niveau III	sorties avec un diplôme de niveau Bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.)
Niveau II	sorties avec un diplôme de niveau supérieur à bac+3 ou 4 (licence, maîtrise, ou équivalent)
Niveau I	sorties avec un diplôme de niveau supérieur à bac+4 ou 5 (master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école, etc.)

⚙ Méthodologie de veille et de mise à jour

S'agissant d'un Thésaurus de référence mais répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour peut être effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

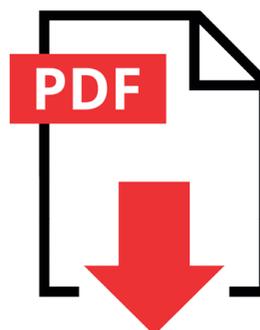
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées aux Thésaurus du niveau de formation entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus du niveau de formation entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°7)

NOMMER LES TYPES DE CONTRAT

Thésaurus concerné : Thésaurus du type de contrat de travail

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise ou le personnel administratif ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Pourquoi et comment nommer le type de contrat de travail ?

Le type de contrat d'un travailleur est un élément à prendre en compte. Aussi pour constituer une nomenclature permettant de renseigner cette information de manière homogène, les Groupes Thésaurus de Présanse se sont appuyés sur les données accessibles sur le site Internet du Ministère du travail. Ils ont opté pour ne faire figurer dans cette table que les contrats les plus fréquents en France.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité du type de contrat de travail ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 3 – Nature des informations concernant l'emploi et les activités professionnelles à colliger dans le DMST

- Informations concernant l'emploi actuel
- Date d'embauche dans l'entreprise, date d'arrivée sur le site, type de contrat.

Ceci peut être saisi par les personnels administratifs dans le dossier ou par l'entreprise elle-même, ou par le personnel du SSTI.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

[Descriptif du Thésaurus du type de contrat de travail](#)

Ce Thésaurus comprend 16 libellés actifs :

- contrat à durée indéterminée,
- contrat à durée indéterminée intérimaire,
- contrat conclu avec les groupements d'employeurs,
- contrat d'accompagnement dans l'emploi,
- contrat d'apprentissage,
- contrat de professionnalisation,
- contrat de travail à caractère saisonnier,

- contrat de travail à caractère saisonnier de moins de 45 jours,
- contrat de travail à caractère saisonnier de plus de 45 jours,
- contrat de travail en portage salarial à durée déterminée,
- contrat de travail en portage salarial à durée indéterminée,
- contrat de travail intermittent,
- contrat de travail temporaire,
- contrat initiative-emploi,
- contrat unique d'insertion,
- contrat à durée déterminée.

Les libellés constitutifs du Thésaurus ont bénéficié d'une relecture par l'équipe juridique de Présanse au regard du Code du travail.

Chaque libellé est associé à un code numérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de huit digits.

⚙ **Méthodologie de veille et de mise à jour**

S'agissant d'un Thésaurus ad hoc répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

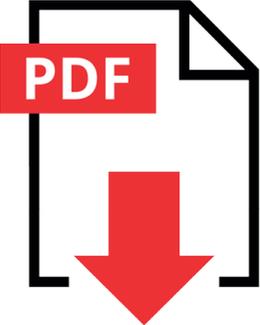
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus du type de contrat de travail entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus du type de contrat de travail entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°8)

The complex block contains text, a logo, and an icon. The text at the top states that the 2021 version of the harmonized thesaurus is available in PDF format. Below this is a logo for 'THÉSAURUS HARMONISÉS Version 2021', where 'THÉSAURUS' is in white on an orange background and 'HARMONISÉS' is in white on a black background. To the right is an icon of a document with a red 'PDF' label and a red arrow pointing downwards. Below the icon, it says '(Cf. annexe n°8)'. The entire content is enclosed in a black rectangular border.

NOMMER LA QUOTITÉ DU TEMPS DE TRAVAIL

Thésaurus concerné : Thésaurus de quotité du temps de travail

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise ou le personnel administratif ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Pourquoi nommer la quotité du temps de travail ?

Afin de renseigner la temporalité liée au contrat de travail, la notion de temps plein ou de temps partiel est renseignable.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité de la quotité du temps de travail ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 3 – Nature des informations concernant l'emploi et les activités professionnelles à colliger dans le DMST

- Informations concernant l'emploi actuel.
- Horaires de travail (temps plein ou partiel, travail de nuit, horaires, etc.).

Ceci peut être saisi par les personnels administratifs dans le dossier ou par l'entreprise elle-même, ou par le personnel du SSTI.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ [Descriptif du Thésaurus de quotité du temps de travail](#)

Ce Thésaurus comprend 2 libellés actifs :

- temps plein,
- temps partiel.

Chaque libellé est associé à un code numérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de trois digits.

⚙ [Méthodologie de veille et de mise à jour](#)

S'agissant d'un Thésaurus ad hoc répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

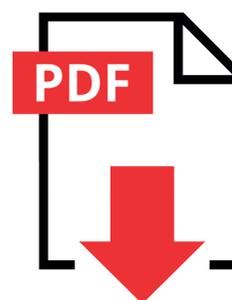
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus de quotité du temps de travail entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus de quotité du temps de travail entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°9)

NOMMER LA QUALIFICATION DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ OU LA NOTION D'INVALIDITÉ

Thésaurus concerné : Thésaurus des incapacités, invalidités, RQTH et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise ou le personnel administratif ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Pourquoi et comment nommer les incapacités, invalidités, RQTH et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi ?

Le statut de travailleur handicapé, de bénéficiaire d'une incapacité, d'une invalidité peut être saisi grâce aux douze libellés du Thésaurus présenté ci-dessous.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité de la qualification de travailleur handicapé ou notion d'invalidité ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 2 – Nature des informations socio-administratives à colliger dans le DMST

- Qualification de travailleur handicapé ou notion d'invalidité.

Ceci peut être saisi par les personnels administratifs dans le dossier ou par l'entreprise elle-même, ou par le personnel du SSTI.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙️ [Descriptif du Thésaurus des incapacités, invalidités, RQTH et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi](#)

Ce Thésaurus des incapacités / invalidités / RQTH et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi est composé de deux niveaux, dont le second est constitué des différentes catégories d'incapacités permanentes (IP).

La nomenclature retenue était une table de la société VAL Solutions et déjà implémentées dans leurs solutions logicielles. Depuis sa version 2020, ce Thésaurus a été retravaillé et son appellation a été changée en « *Thésaurus des incapacités / invalidités / RQTH et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi* ».

Ce Thésaurus comprend 12 libellés actifs :

- Invalidité 1^{ère} catégorie
- Invalidité 2^e catégorie
- RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé)
- Invalidité 3^e catégorie
- Incapacité permanente (IP)
- Incapacité permanente (IP) < 10 %
- Incapacité permanente (IP) >= 10 % et < 20 %
- Incapacité permanente (IP) >= 20 % et < 25 %
- Incapacité permanente (IP) >= 25 %
- Invalidité militaire
- Victime civile de guerre
- Victime d'actes terroristes

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de huit digits.

Méthodologie de veille et de mise à jour

S'agissant d'un Thésaurus ad hoc répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

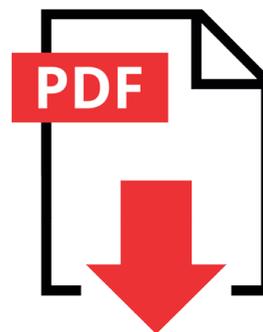
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus des invalidités / incapacités / RQTH et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus des incapacités / invalidités / RQTH et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°10)

Fiches Pratiques

Comment nommer l'évaluation des risques ?

ÉVALUATION
DES RISQUES

SUIVI DE L'ÉTAT
DE SANTÉ

ACTIONS EN
MILIEU DE TRAVAIL

ÉQUIPES
PLURI-
DISCIPLINAIRES

NOMMER
LES CONSEILS

Les libellés liés à l'évaluation des risques utiles à nommer dans les dossiers, d'entreprise, d'action en milieu de travail ou de suivi de l'état de santé sont les suivantes :

- les activités ou tâches effectuées,
- les expositions professionnelles
- la fréquence de l'exposition,
- la gravité, l'atteinte à la santé
- les mesures de prévention.

NOMMER LES ACTIVITÉS OU TÂCHES EFFECTUÉES

Thésaurus concerné : Thésaurus des tâches

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise ou le personnel administratif ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Pourquoi et comment nommer les tâches ?

Il est prévu de tracer, à défaut de nommer les expositions professionnelles, les situations de travail notamment le lieu, les tâches, les outils et les produits utilisés.

Une liste des tâches est mise à disposition et un regroupement par métier est proposé sous la forme d'une METAP (matrice emploi-tâches potentielles).

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des activités ou tâches ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 3 – Nature des informations concernant l'emploi et les activités professionnelles à colliger dans le DMST

- Informations concernant l'emploi actuel
- Description du (des) poste(s) actuel(s) :
 - o Description des activités ou tâches effectuées permettant d'identifier les risques.
 - o Modifications du poste ou des conditions de travail, des activités ou tâches, des expositions, des risques ou des mesures de prévention.

Ceci peut être saisi directement dans le DMST ou indirectement par des préventeurs dans le dossier d'entreprise qui sera inclus dans le DMST.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ [Descriptif du Thésaurus des tâches](#)

Le Thésaurus des tâches permet de décrire les activités ou les tâches effectuées par un salarié. Il a été constitué à partir d'une extraction des caractéristiques techniques et organisationnelles des Fiches Médico-Professionnelles du site www.fmpcisme.org.

Ce Thésaurus comprend 1 234 libellés actifs.

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de cinq digits.

⚙ [Méthodologie de veille et de mise à jour](#)

S'agissant d'un Thésaurus adapté répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

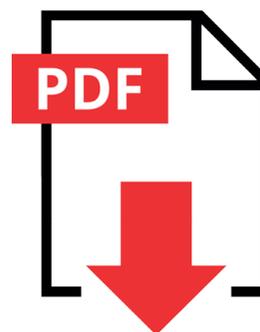
Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

Pour information, les mises à jour apportées au Thésaurus des tâches entre les versions 2020.1 et 2021 ont été les suivantes :

- ▶ Ajout de sept nouveaux libellés.
- ▶ Création de deux nouvelles METAP.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°11)

⚙️ Des aides à la saisie complémentaires : les METAP

Les METAP (Matrices Emploi-Tâches Potentielles) reprennent la même structuration que les MEEP (Matrices Emplois Exposition potentielle) et proposent pour chaque intitulé d'emploi, ou son code PCS-ESE 2017 de niveau 3 ou les professions les plus typiques et assimilées (niveau 4 du Thésaurus PCS-ESE), une liste des tâches provenant du Thésaurus des tâches.

Ces METAP, qui couvrent actuellement plus de 1 400 métiers, sont élaborées de manière à être les plus exhaustives possibles et suffisamment précises pour permettre de lister l'ensemble des tâches potentielles et de choisir celles réalisées par un salarié à un poste donné.

La liste exhaustive des métiers couverts par les METAP est accessible via le lien hypertexte suivant : [liste des métiers couverts par les METAP](#) (cf. [annexe n°12](#)).



NOMMER LES EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES

Thésaurus concerné : Thésaurus des expositions professionnelles

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise ou le personnel administratif ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ **Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des expositions professionnelles ?**

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 3 – Nature des informations concernant l'emploi et les activités professionnelles à colliger dans le DMST

- Risques identifiés : nature des nuisances (physiques, chimiques, biologiques, organisationnelles, autres), périodes d'exposition, fréquence et niveaux d'exposition, dates et résultats des contrôles des expositions aux postes de travail
- Modifications du poste ou des conditions de travail, des activités ou tâches, des expositions, des risques ou des mesures de prévention

Tableau 4 – Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST

- Existence ou absence de signes cliniques destinés à évaluer le lien entre l'état de santé du travailleur et les expositions professionnelles antérieures

Tableau 5 – Informations concernant les propositions et l'avis du médecin du travail à colliger dans le DMST

- Informations sur les expositions professionnelles, les risques identifiés et les moyens de protection

■ **Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?**

⚙ Descriptif du thésaurus des expositions professionnelles

Le thésaurus des expositions professionnelles regroupe des expositions professionnelles, soit déjà identifiées comme des dangers ou des nuisances par la littérature scientifique (plomb), soit non encore ou non systématiquement étiquetées comme nuisances (cosmétique). Ceci permettra aux différents acteurs de nommer l'exposition professionnelle et, éventuellement, de participer à la mise en évidence de lien ou d'absence de lien entre cette exposition et un effet sur la santé.

⚙ Garantie et modalité de mise à jour

La veille des besoins et la maintenance évolutive du Thésaurus des expositions professionnelles, à partir de la version dite Beta 2 de 2014, sont assurées par un groupe multipartenarial

(ACMS, ANACT, ANSES, APST-BTP-RP, CCPP, CCMSA, CNAM, DARES, INRS, médecins inspecteurs du travail, PRÉSANSE, Santé Publique France, SFMT) hébergé à l'ANSES à travers un Groupe plénier et des sous-groupes thématiques.

Elles ont pour finalité de mettre à la disposition des acteurs de la Santé au travail identifiés, une version tenant compte des besoins et contraintes de chacun, mais aussi de l'actualité scientifique et réglementaire, ainsi que des règles de construction d'un Thésaurus.

La maintenance évolutive s'appuie sur les règles et modalités de structuration et d'élaboration du Thésaurus des expositions professionnelles.

Cette veille des besoins et la maintenance évolutive sont pérennes et une nouvelle version, dite version majeure, est livrée à date anniversaire. Des versions intermédiaires pourront toutefois être livrées au fil de l'eau.

Le Thésaurus des expositions professionnelles étant déjà en circulation auprès de nombreux utilisateurs, la veille doit mesurer en responsabilité l'impact de chaque changement dans le quotidien des utilisateurs, de façon à ne pas gêner les efforts de chaque partenaire (compatibilité ascendante).

- Il s'agit d'une veille sur les besoins et contraintes de chaque partenaire.
- Il s'agit d'une veille sur les actualités scientifiques.
- Il s'agit d'une veille sur l'actualité juridique.

Sont intégrée autant que possible une veille sur l'existence de nomenclatures françaises ou internationales existantes.

⚙️ Structure du Thésaurus des expositions professionnelles

Le Thésaurus des expositions professionnelles correspond à une liste d'expositions avec des libellés les plus neutres possibles, répondant à un souci de description, sans quantification ou qualification du niveau de danger.

Le Thésaurus est composé de deux axes descriptifs, comportant en tout neuf classes :

- Un axe « substances et agents »,
- Un axe « produits, usages ou contextes d'expositions », élaboré pour distinguer la substance ou l'agent du produit dans lequel il est contenu de son usage ou de son contexte d'exposition.

La structure hiérarchique comprend huit niveaux nommés :

Classe	Sous-classe	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6*
--------	-------------	----------	----------	----------	----------	----------	-----------

*Niveau 6 (niveau non-utilisé pour le moment)

Le Thésaurus comprend 8319 libellés qui peuvent être associés à un synonyme et à un descriptif et chacun d'eux est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de quatorze digits.

Les classes du Thésaurus sont les suivantes et les liens hypertextes permettent la consultation de la présentation des arborescences complètes de l'ensemble des niveaux pour chacune d'elles :

- Agent chimique (Cf. [annexe n°13](#))
- Agent biologique (Cf. [annexe n°14](#))
- Roche et autre substance minérale (Cf. [annexe n°15](#))
- Agent physique (Cf. [annexe n°16](#))
- Facteur biomécanique (Cf. [annexe n°17](#))
- Facteur organisationnel, relationnel et éthique (Cf. [annexe n°18](#))
- Produit ou procédé industriel (Cf. [annexe n°19](#))
- Lieu et local de travail (Cf. [annexe n°20](#))
- Equipement, outil, machine et engin de travail (Cf. [annexe n°21](#))



Le Thésaurus est complété de qualificatifs (métadonnées) proposées et renseignés par Présanse.

Les qualificatifs pouvant être rattachés aux libellés du Thésaurus des expositions professionnelles sont les suivants :

- Agent biologique pathogène groupe 2, 3 et 4 (**Cf. [annexe n°22](#)**)
- Suivi post-exposition (non renseigné pour le moment)
- Suivi post-professionnel (non renseignée pour le moment)
- Tableaux de maladies professionnelles (régimes générales et agricole) (**Cf. [annexe n°23](#)**)
- Numéro CAS (**Cf. [annexe n°24](#)**)
- Agent chimique dangereux (ACD) (**Cf. [annexe n°25](#)**)
- Facteur de pénibilité (**Cf. [annexe n°26](#)**)
- Agent cancérigène, mutagène, reprotoxique (1A ou 1B ou 2) (**Cf. [annexe n°27](#)**)
- Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) (**Cf. [annexe n°28](#)**)
- Valeur limite à court terme (VLCT) (**Cf. [annexe n°29](#)**)
- Risque particulier (SIR) (**Cf. [annexe n°30](#)**)
- Risque générant une visite d'information et de prévention (VIP) avant affectation (**Cf. [annexe n°31](#)**)
- Risque générant un suivi individuel adapté (SIA) (**Cf. [annexe n°32](#)**)

Chaque lien hypertexte renvoie à un regroupement des libellés concernés par le qualificatif.

Afin d'en faciliter l'utilisation et d'aider les utilisateurs au quotidien, les Groupes Thésaurus de Présanse ont fait le choix de présenter chaque classe de risque séparément et sans toutes les colonnes afin d'alléger le support visuel. Ils proposent également des index par métadonnées permettant, ainsi d'autres portes d'entrée dans le Thésaurus des expositions professionnelles.

⚙ [Des aides à la saisie complémentaires : short-list](#)

Le Thésaurus comporte également une new short-list ou nouvelle liste courte PRESANSE, travaillée en 2021, permettant à l'utilisateur une recherche simplifiée, qui conserve la possibilité, si sa recherche a été infructueuse d'élargir celle-ci à l'ensemble de la table.

Les Groupes Thésaurus ont ainsi procédé à une simplification de la short-list initiale en retirant les libellés associés à une VLEP et/ou une VLCT, de même que les agents chimiques dangereux. Dans le même temps et à la demande des utilisateurs, ils se sont attachés à regarder, à partir des occurrences de saisie dans les Services portées à sa connaissance, les « facteur organisationnel, relationnel et éthique » pouvant être ajoutés à cette new short-list. Ainsi, dix nouveaux libellés de cette partie du Thésaurus des expositions professionnelles ont été ajoutés à la new short-list.

Pour ce Thésaurus, celle-ci se compose des libellés faisant l'objet ou étant considéré comme :

- Risques particuliers
- Risques générant un suivi individuel adapté (SIA)
- Facteur de pénibilité
- Cancérogène et/ou mutagène et/ou reprotoxique 1A ou 1B
- Agent biologique pathogène des groupes 3 et 4
- Tableau de maladie professionnelle
- + les libellés les plus saisis dans les Services
- + quelques facteurs organisationnels, relationnels et éthiques

Un travail a été mené par les Groupes Thésaurus pour analyser les occurrences des cent libellés les plus saisis par les Services. A l'issue de ce travail, vingt-trois libellés ont ainsi été ajoutés à la short-list.

La new short-list du Thésaurus des expositions professionnelles est consultable via le lien hypertexte suivant : new short-list (**Cf. annexe n°33**).

⚙ [Des aides à la saisie complémentaires : MEEP](#)

En complément du Thésaurus des expositions professionnelles, le préventeur dispose de MEEP (Matrice Emploi-Expositions Potentielles) qui propose pour un intitulé d'emploi et son code PCS-ESE 2003-2017 (Thésaurus des professions), une liste d'expositions professionnelles potentielles regroupées en fonction des classes du Thésaurus des Expositions Professionnelles.



Les Matrices Emploi-Expositions Potentielles ont été conçues par le Groupe ASMT FMP (Action Scientifique en Milieu de Travail Fiches Médico-Professionnelles) de Présanse à partir des fiches du site www.fmpcisme.org pour répondre à la demande des SSTI.

En termes d'ergonomie d'utilisation, il a été demandé expressément aux éditeurs de logiciels de permettre l'affichage des MEEP en deux temps :

- un premier où n'apparaissent que les classes d'expositions et les expositions professionnelles considérées comme des risques particuliers ou correspondant à des facteurs de pénibilité,
- dans un second temps seulement, de permettre la consultation de l'ensemble des expositions potentielles retenues pour un métier donné.

MATRICE EMPLOI EXPOSITIONS POTENTIELLES COURTE - COIFFEUR

Classe d'expositions professionnelles	Exposition professionnelle	coiffeur	562b
agent chimique	formaldéhyde	T H É S A U R U S h a r m o n i s é s	
	hydroquinone		
	hydroxyde de calcium		
	nickel		
	persulfate		
facteur biomecanique	mouvement répétitif du membre supérieur		
	posture du tronc en rotation et antéflexion du rachis		
produit ou procédé industriel	desinfectant		
	parfum et substance aromatique		

Version du 04-01-2021 VERSION 2021 1

MEEP ciblée SIR et facteurs de pénibilité

MATRICE EMPLOI EXPOSITIONS POTENTIELLES COMPLETE - COIFFEUR

Classe d'expositions professionnelles	Exposition professionnelle	Coiffeur	562b	
agent chimique	acide peracétique	H B T M O N I S É S A U R U S Version 2021		
	ammoniaque (NH4OH)			
	composé d'ammonium quaternaire			
	formaldéhyde			
	hydroquinone			
	hydroxyde de calcium			
	nickel			
	peroxyde d'hydrogène			
	persulfate			
	p-phenylenediamine			
agent biologique	pediculus humanus capitis			
	trichophyton			
agent physique	bruit de fond			
	éclairage localement insuffisant			
	éclairage avec rendu des couleurs insuffisant			
	éclairage localement éblouissant			
	électricité			
facteur biomecanique	insuffisance d'aération			
	mouvement répétitif du membre supérieur			
	posture debout avec platement			
facteur organisationnel, relationnel et éthique	posture du tronc en rotation et antéflexion du rachis			
	amplitude horaire de travail continu supérieure à 10 h			
	contact régulier avec le public			
	travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement, rythme imposé, délai à respecter)			
	travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions			
	variabilité, imprévisibilité de la charge de travail			
	produit ou procédé industriel	coloration permanente (paraphénylène diamine, paratoluylène diamine, resorcinol...)		
		coloration semi-permanente, henné		
		décolorant, éclaircissant capillaire		
		desinfectant		
		laque capillaire		
		parfum et substance aromatique		
		produit d'entretien		
		produit défrisant		
		produit pour permanente (ondulation)		
protéine de latex				
shampooing				

Version du 04-01-2021 VERSION 2021 1

MEEP complète

Ces matrices constituent des outils simples dans leur utilisation et constituent en outre une première porte d'entrée à l'utilisation des Thésaurus Harmonisés, en particulier pour le Thésaurus des expositions professionnelles.

Par l'utilisation de ces MEEP, le préventeur peut ainsi renseigner les expositions professionnelles qu'il a pu observer, ou mesurer, ou bien qui lui ont été rapportées.

Actuellement, les MEEP couvrent plus de 1 400 métiers dont la liste exhaustive est accessible via le lien hypertexte suivant : liste des métiers couverts par les MEEP (**Cf. annexe n°34**).

Parallèlement, ces matrices sont téléchargeables et imprimables, en accès libre, sur le site www.fmpcisme.org, au format Word.



⚙️ [Des aides à la saisie complémentaires : deux sous-mains](#)

Est également mis à disposition des utilisateurs des Services, par les Groupes Thésaurus, un sous-main (**Cf. annexe n°35**) permettant de prendre connaissance des premiers niveaux de l'arborescence du Thésaurus. Présenté sous la forme de cartes mentales des classes, sous-classes et niveau 1 du Thésaurus des expositions professionnelles, ce sous-main pourra constituer une aide à la saisie au quotidien.

⚙️ [Méthodologie de veille et de mise à jour](#)

Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

La veille du Thésaurus des expositions professionnelles consiste à assurer une veille des besoins des utilisateurs ainsi qu'une maintenance évolutive, ou éventuellement une évolution plus lourde du Thésaurus des expositions professionnelles. Il est entendu par veille des besoins, la surveillance active des besoins des acteurs de la santé au travail concernant le Thésaurus et par maintenance évolutive, l'évolution régulière de celui-ci.

Le processus de veille et de mise à jour du Thésaurus des expositions se fait à partir des remontées des utilisateurs. Elles sont assurées par les groupes de travail, hébergés à l'ANSES, auquel contribue activement le Présanse par l'intermédiaire de son médecin-conseil, en suivant une méthodologie précise d'analyse et d'acceptation ou non des propositions d'ajouts ou de modifications.

Tout personnel d'un SSTI peut être à l'initiative d'une demande, mais celle-ci sera obligatoirement formulée auprès de Présanse (cf. encart ci-dessus).

Les demandes seront colligées et proposée à l'ANSES.

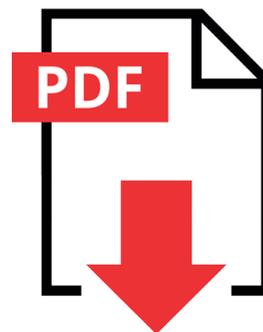
L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus des expositions professionnelles, entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, les mises à jour apportées au Thésaurus des expositions professionnelles entre les versions 2020.1 et 2021 ont été les suivantes :

- ▶ Important travail de réorganisation et d'accentuation des libellés de la partie « facteur biomécanique ». 135 mises à jour (54 inactivations de libellés, 25 modifications de libellés, 56 nouveaux libellés).
- ▶ Concernant les qualificatifs maintenus par PRESANSE
- ▶ Ajout d'un nouveau qualificatif : Risque générant un suivi individuel adapté.
- ▶ Ajout d'une VLEP pour certains libellés.
- ▶ 280 mises à jour (271 nouveaux qualificatifs risque générant un suivi individuel adapté, 9 nouveaux qualificatifs VLEP (valeur + unité)).

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°36)

NOMMER LA FRÉQUENCE DE L'EXPOSITION

Thésaurus concerné : Thésaurus de la fréquence de l'exposition

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise ou le personnel administratif ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Comment nommer la fréquence de l'exposition ?

L'évaluation des risques peut être renseignée en nommant l'exposition, sa fréquence et sa gravité.

La fréquence est simplement nommée en cohérence avec les usages en la matière.

Afin d'être en mesure de renseigner la fréquence d'exposition, les membres des Groupes Thésaurus ont porté leur choix sur une nomenclature provenant des publications de l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité).

De plus, ce Thésaurus comprend un commentaire qui indique, pour chaque libellé, une quantification de l'exposition.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité de la fréquence de l'exposition ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 3 – Nature des informations concernant l'emploi et les activités professionnelles à colliger dans le DMST

- Risques identifiés : nature des nuisances (physiques, chimiques, biologiques, organisationnelles, autres), périodes d'exposition, fréquence et niveau d'exposition, dates et résultats des contrôles des expositions aux postes de travail.

Ceci peut être saisi directement dans le DMST ou indirectement par des préventeurs dans le dossier d'entreprise qui sera inclus dans le DMST.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

[**⚙️ Descriptif du Thésaurus de la fréquence de l'exposition, utilisé pour cette saisie**](#)

A chaque libellé est associé un commentaire qui indique une quantification de la fréquence d'exposition (les pourcentages de temps et de durées par jour, par semaine, par mois et par an ont été adjointes, en regard de chaque libellé).

Ce Thésaurus comprend 4 libellés actifs.

Fréquence	Commentaire explicatif
très souvent ou régulièrement / permanente	>70 % ou >6 heures par jour ou >3 jours par semaine ou >15 jours par mois ou >5mois par an
souvent / fréquente	>30 % ou >2 heures par jour ou >1 jours par semaine ou >6 jours par mois ou >2 mois par an
peu souvent / intermittente	>5 % ou >30 minutes par jour ou >1 heure par semaine ou >1 jour par mois ou >15 jours par an
rare / occasionnelle	<5 % ou <30 minutes par jour ou <1 heure par semaine ou <1 jour par mois ou <15 jours par an

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de six digits.

🔧 Méthodologie de veille et de mise à jour

S'agissant d'un Thésaurus adapté répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

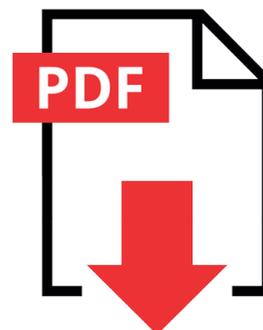
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus de la fréquence de l'exposition entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus de la fréquence de l'exposition entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°37)

NOMMER LA GRAVITÉ – ATTEINTE À LA SANTÉ

Thésaurus concerné : Thésaurus de la gravité – atteinte à la santé

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise ou le personnel administratif ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Pourquoi nommer la gravité – atteinte à la santé ?

L'évaluation des risques peut être renseignée en nommant l'exposition, sa fréquence et sa gravité.

La gravité est simplement nommée en cohérence avec les usages en la matière.

Comme pour le Thésaurus de la fréquence d'exposition, le choix s'est porté sur une nomenclature communément utilisé par l'INRS.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ [Descriptif du Thésaurus de la gravité – atteinte à la santé, utilisé pour cette saisie](#)

Ce Thésaurus se compose de 4 libellés pour chacun d'eux, d'un commentaire explicatif. Le commentaire indique si l'exposition entraîne un arrêt de travail ou non, ainsi que d'éventuelles séquelles.

Gravité	Commentaire explicatif
<i>faible</i>	<i>sans arrêt de travail ni séquelle</i>
<i>peu grave</i>	<i>avec arrêt de travail sans séquelle</i>
<i>grave</i>	<i>avec arrêt de travail et avec séquelles</i>
<i>très grave</i>	<i>lésion irréversible, maladie incurable, décès</i>

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de six digits.

⚙ [Méthodologie de veille et de mise à jour](#)

S'agissant d'un Thésaurus adapté répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

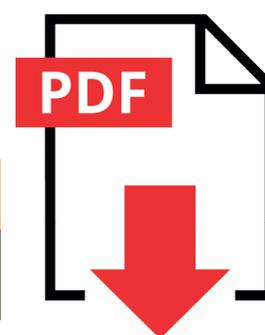
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus de la gravité – atteinte à la santé entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus de la gravité – atteinte à la santé entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°38)

NOMMER LA PRÉVENTION

Thésaurus concerné : Thésaurus de la prévention ad hoc

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise ou le personnel administratif ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Pourquoi nommer la prévention ?

- Pour répondre aux recommandations de la HAS en ce qui concerne les informations à colliger dans le DMST au niveau des tableaux 3 et 5.
- Pour permettre à tous les acteurs de noter et partager :
 - o les conseils de prévention donnés,
 - o les moyens de prévention mis en place.
- Pour faciliter la prise en compte par l'employeur des notifications des professionnels du SSTI grâce à un langage cohérent.
- De plus, ce thésaurus s'est avéré nécessaire pour préciser, avec le niveau de détail nécessaire en termes de préventions primaire, secondaire et tertiaires qu'elles soient constatées ou conseillées, deux items du thésaurus sur les moyens d'action en milieu de travail :
 - o conseil et préconisations sur les équipements de protection individuelle,
 - o conseil et préconisations sur les équipements de protection collective.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité de la prévention ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 3 – Nature des informations concernant l'emploi et les activités professionnelles à colliger dans le DMST

- Principales mesures de prévention collectives et individuelles.

Tableau 5 – Informations concernant les propositions et avis du médecin du travail à colliger dans le DMST

- Informations sur les expositions professionnelles, les risques identifiés et les moyens de protection.
- Existence ou absence d'une pathologie en lien possible avec une exposition professionnelle.
- Avis médical (fiche d'aptitude ou de suivi médical).

Ceci peut être saisi directement dans le DMST ou indirectement par des préventeurs dans le dossier d'entreprise qui sera inclus dans le DMST.

■ **Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?**

⚙️ **Descriptif du Thésaurus de prévention, utilisé pour cette saisie**

Il n'existait pas de Thésaurus de prévention qui puisse faire référence.

Le choix a donc été de définir un Thésaurus ad hoc couvrant les préventions primaire, secondaire et tertiaire, ainsi que l'activité en milieu de travail, le rôle de conseil d'information et de formation, la mobilisation des préventeurs tiers.

Depuis les années 2000, le Groupe ASMT-FMP (fiches médico-professionnelles) élabore et met à jour un Thésaurus de prévention nécessaire à la construction des fiches médico-professionnelles du site fmpcisme.org.

Il a été jugé pragmatique de mettre à disposition ce Thésaurus qui bénéficie de ce savoir-faire et qui est homogène avec les grandes classes d'expositions de l'INRS et du Thésaurus des expositions professionnelles et qui a bénéficié d'une relecture par les partenaires réunis en groupe thesaurus de l'ANSES.

La structure hiérarchique comprend quatre niveaux nommés :

- Le premier niveau est divisé en trois catégories : prévention collective | prévention individuelle | formation-information.
 - o Les préventions collectives sont classées en fonction du risque
 - o Les préventions individuelles sont classées en fonction de la zone à protéger.
 - o La formation et l'information sont détaillées en quatre niveaux.

Le Thésaurus comprend 446 libellés actifs et chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de six digits.

⚙️ **Méthodologie de veille des besoins et de mise à jour**

La mise à jour du Thésaurus de la prévention est effectuée par le Groupe AMST FMP de Présanse, qui propose les modifications aux Groupes Thésaurus.

L'ensemble des propositions sont ensuite étudiées en réunion et, si elles sont validées par les Groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

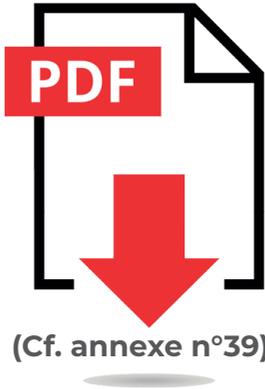
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus de la prévention entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus de la prévention entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°39)

The complex block contains text, a logo, and an icon. The text at the top says 'La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :'. Below this is a logo for 'THÉSAURUS HARMONISÉS Version 2021' with 'THÉSAURUS' in white on a yellow background and 'HARMONISÉS' in white on a black background. To the right is an icon of a document with a red 'PDF' label and a red arrow pointing downwards. Below the icon, it says '(Cf. annexe n°39)'. The entire content is enclosed in a black rectangular border.

Fiches Pratiques

Comment nommer le suivi de l'état de santé ?

SUIVI DE L'ÉTAT
DE SANTÉ

ACTIONS EN
MILIEU DE TRAVAIL

ÉQUIPES
PLURI-
DISCIPLINAIRES

NOMMER
LES CONSEILS

Les libellés utiles à la saisie, dans le DMST, portent notamment sur les informations suivantes :

- Le type de visite,
- Le mode de visite,
- Les motifs d’annulation des visites,
- Les situations prévues réglementairement,
- Les effets sur la santé,
- L’imputabilité,
- Les motifs d’arrêts de travail,
- Le siège de la blessure,
- La nature de la blessure,
- Le lieu de l’accident,
- Les habitus,
- La pratique sportive et son intensité,
- Les traitements en cours,
- Les vaccins,
- Les examens complémentaires,
- Les résultats des examens complémentaires,
- Les unités,
- Les orientations vers un professionnel de santé et assimilé de santé,
- Les orientations vers une structure spécialisée,
- Les titres

NOMMER LES TYPES DE VISITES

Thésaurus concerné : Thésaurus des types de visites

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise ou le personnel administratif ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Pourquoi nommer les types de visites ?

Les motifs de visite tels que prévus par la recommandation HAS, et en cohérence avec la réglementation nécessitent une traçabilité, à des fins organisationnelles et ce, d'autant plus qu'une incidence existe en cas de contestation des avis devant les tribunaux.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des types de visites ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 4 – Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST

- Date, motif de l'examen (examen d'embauche, examen périodique, examen de reprise ou de reprise, examen à la demande du travailleur ou de l'employeur, etc.), qualité du demandeur.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ [Descriptif du Thésaurus des types de visites](#)

A partir du décret n°2016-1908 du 27 décembre 2016 relatif à la modernisation de la médecine du travail, le thésaurus du type de visite reprend les intitulés exacts du Code du travail auxquels sont adjoints d'autres libellés plus fins permettant un niveau de précision supplémentaire.

Ce Thésaurus comprend 27 libellés actifs.

Les libellés constitutifs de ce Thésaurus font, par ailleurs l'objet d'une relecture annuellement par l'équipe juridique de Présanse.

- examen médical d'aptitude à l'embauche
- examen médical d'aptitude périodique
- visite à la demande
- visite à la demande de l'employeur
- visite à la demande du médecin du travail

- visite à la demande du médecin du travail, suite à orientation demandée par l'infirmier
- visite à la demande du travailleur
- visite de préreprise
- visite de préreprise, à l'initiative du médecin traitant
- visite de préreprise, à l'initiative du médecin-conseil des organismes de sécurité sociale
- visite de préreprise, à l'initiative du travailleur
- visite de reprise
- visite de reprise après un congé maternité
- visite de reprise après un congé maternité, à l'initiative de l'employeur
- visite de reprise après un congé maternité, à l'initiative du travailleur
- visite de reprise après une absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail
- visite de reprise après une absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail, à l'initiative de l'employeur
- visite de reprise après une absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail, à l'initiative du travailleur
- visite de reprise après une absence pour cause de maladie professionnelle
- visite de reprise après une absence pour cause de maladie professionnelle, à l'initiative de l'employeur
- visite de reprise après une absence pour cause de maladie professionnelle, à l'initiative du travailleur
- visite de reprise pour cause de maladie ou d'accident non professionnel
- visite de reprise pour cause de maladie ou d'accident non professionnel, à l'initiative de l'employeur
- visite de reprise pour cause de maladie ou d'accident non professionnel, à l'initiative du travailleur
- visite d'information et de prévention initiale
- visite d'information et de prévention périodique
- visite intermédiaire entre deux examens médicaux d'aptitude

Chaque libellé est associé à un code numérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de neuf digits.

⚙ [Méthodologie de veille et de mise à jour](#)

S'agissant d'un Thésaurus ad hoc répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

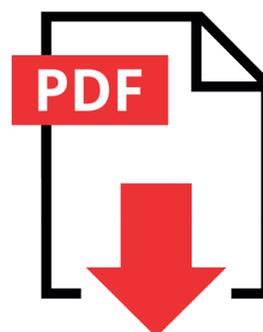
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus des types de visites entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus des types de visites entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°40)

NOMMER LES MODES DE VISITES

Thésaurus concerné : Thésaurus du mode de visite

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise ou le personnel administratif ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Pourquoi nommer les modes de visite ?

Les modes de visites évoluant au-delà du seul qualificatif de type de visite (tel qu'envisagé dans la recommandation HAS) peuvent désormais être renseignées dans les dossiers, le mode présentiel, les pratiques à distance, comme le recours à la téléconsultation.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des modes de visite ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 4 – Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST

- Date, motif de l'examen (examen d'embauche, examen périodique, examen de préreprise ou de reprise, examen à la demande du travailleur ou de l'employeur, etc.), qualité du demandeur.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ Descriptif du Thésaurus du mode de visite

Ce Thésaurus comprend 4 libellés actifs :

- Présentielle,
- Téléconsultation,
 - o téléconsultation avec visioconférence,*
 - o téléconsultation sans visioconférence.*

Chaque libellé est associé à un code numérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de neuf digits.

⚙ Méthodologie de veille et de mise à jour

S'agissant d'un Thésaurus ad hoc répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

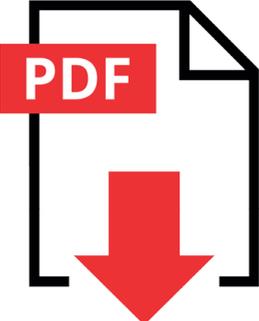
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus du mode de visite entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus du mode de visite entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°41)

NOMMER LES MOTIFS D'ANNULATION DES VISITES

Thésaurus concerné : Thésaurus des motifs d'annulation des visites ad hoc

Ceci peut être saisi par le personnel administratif ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Pourquoi nommer les motifs d'annulation des visites ?

Les services administratifs des SSTI tiennent à jour l'agenda des consultations, ainsi que les motifs d'annulation, afin d'en tirer les meilleurs enseignements.

Une liste homogène et, par conséquent, comparable entre les SSTI est disponible. Elle est constituée de trois libellés tels que décrit ci-dessous.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ [Descriptif du Thésaurus des motifs d'annulation des visites, utilisé pour cette saisie](#)

Ce Thésaurus comprend 3 libellés actifs. Afin d'harmoniser les motifs d'annulation des visites, le choix a été fait de proposer à la saisie les libellés suivants : « *absent sans excuse* », « *absent et excusé* » et « *annulation par le Service* ».

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de cinq digits.

⚙ [Méthodologie de veille et de mise à jour](#)

S'agissant d'un Thésaurus ad hoc répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

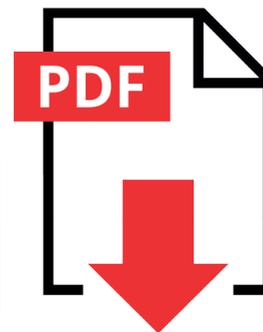
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus des motifs d'annulation des visites entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus des motifs d'annulation des visites entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°42)

NOMMER PAR L'EMPLOYEUR LES SITUATIONS PRÉVUES RÉGLEMENTAIREMENT (AUTO-DÉCLARATION)

Thésaurus concerné : Thésaurus d'auto-déclaration par l'employeur des situations prévues réglementairement

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise.

■ **Pourquoi faire nommer les situations prévues réglementairement par l'employeur ?**

L'évaluation des risques professionnels par l'employeur constitue une étape cruciale de la démarche de prévention. Pour l'aider à déclarer les risques une liste simple est mise à disposition, à compléter, dans un second temps, en utilisant le Thésaurus des expositions professionnelles (Cf. [pages 70 à 73](#)) est mise à sa disposition.

Le Thésaurus mis à disposition est à utiliser pour les portails adhérents afin que l'entreprise déclare entre autres les situations prévues réglementairement et qui peuvent avoir une incidence sur le suivi de l'état de santé.

Sur le portail adhérents, il est également possible de suggérer à l'employeur d'aller plus loin dans la précision de l'exposition professionnelle, en permettant l'ouverture de la sous-partie du Thésaurus des expositions professionnelles qui liste les agents biologiques pathogènes 2, 3 et 4, ainsi que les agents chimiques dangereux, ou encore les agents cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques.

L'employeur peut également avoir accès à l'exhaustivité du Thésaurus des expositions professionnelles afin de déclarer toute autre exposition.

■ **Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des situations prévues réglementairement ?**

Le code du travail prévoit que l'employeur déclare au SSTI, pour chaque travailleur les expositions afférentes au SSTI, dès l'adhésion et au fur à mesure des embauches et actualisation des situations

■ **Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?**

🔗 Descriptif du Thésaurus d'auto-déclaration par l'employeur des situations prévues réglementairement

Le Thésaurus d'auto-déclaration par l'employeur des situations prévues réglementairement comprend deux niveaux et 49 libellés actifs. A ces libellés sont associés une référence réglementaire, ainsi que le type de suivi à mettre en œuvre pour le travailleur.

- Agent biologique pathogène groupe 2
- Agent biologique pathogène groupes 3 et 4
- Agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction
- Agents chimiques dangereux
- Amiante
- Apprenti
- Artiste et technicien intermittent du spectacle
- Autorisation de conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté
- Autorisation de conduite de grues à tour

- Autorisation de conduite de grues auxiliaires de chargement de véhicules
- Autorisation de conduite de grues mobiles
- Autorisation de conduite de plates-formes élévatrices mobiles de personnes
- Autorisation de conduite d'engins de chantier télécommandés ou à conducteur porté
- Bruit
- Catégorie particulière de travailleur
- Champ électromagnétique, si valeur limite d'exposition dépassée
- Chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages
- Exposition professionnelle déclenchant un suivi ou un examen spécifique
- Femme enceinte, venant d'accoucher ou allaitante
- Habilitation à effectuer des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage
- Hyperbare
- Jeune de 15 ans au moins et moins de 18 ans affecté aux travaux interdits susceptibles de dérogation
- Mannequin
- Plomb
- Poste à risque particulier au titre de l'alinéa 3 de l'article R. 4624-2
- Rayonnement ionisant Catégorie A
- Rayonnement ionisant hors Catégorie A
- Rayonnement optique artificiel
- Recours à la manutention manuelle inévitable (homme : supérieur à 55 kg et inférieur à 105 kg - femme : supérieur à 25 kg ou charges à l'aide d'une brouette inférieur à 40 kg, brouette comprise)
- Risque pyrotechnique
- Salarié du particulier employeur
- Salarié temporaire
- Situation nécessitant une demande d'aptitude spécifique
- Situation personnelle influant sur le type de suivi
- Stagiaire de la formation professionnelle
- Titulaire d'une pension d'invalidité
- Travail de nuit
- Travailleur âgé de moins de 18 ans
- Travailleur dans une autre entreprise que celle de leur employeur
- Travailleur des associations intermédiaires
- Travailleur détaché
- Travailleur éloigné
- Travailleur handicapé
- Travailleur saisonnier (moins de 45 jours)
- Travailleur saisonnier (plus de 45 jours)
- Travaux sur écran de visualisation
- Vibration mécanique
- Voyageur, représentant et placier (VRP)

Les libellés constitutifs de ce Thésaurus font, par ailleurs l'objet d'une relecture annuellement par l'équipe juridique de Présanse.

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de dix digits.

⚙ [Méthodologie de veille et de mise à jour](#)

S'agissant d'un Thésaurus ad hoc répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

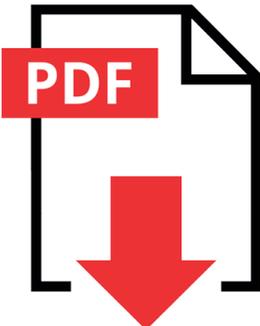
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus d'auto-déclaration par l'employeur des situations prévues réglementairement entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.

Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus d'auto-déclaration par l'employeur des situations prévues réglementairement entre les versions 2020.1 et 2021.



La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°43)

The complex block contains text, a logo, and an icon. The text at the top states that the 2021 version of the harmonized thesaurus is available in PDF format. Below this is a logo for 'THÉSAURUS HARMONISÉS Version 2021' with 'THÉSAURUS' in orange and 'HARMONISÉS' in white on a black background. To the right is an icon of a document with a red 'PDF' label and a red arrow pointing downwards. Below the icon, it says '(Cf. annexe n°43)'. The entire content is enclosed in a black rectangular border.

NOMMER LES EFFETS SUR LA SANTÉ

Thésaurus concerné : Thésaurus des effets sur la Santé| CIM 10

■ **Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des effets sur la santé ?**

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 4 – Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST

- Données de l’interrogatoire.
- Antécédents médicaux personnels en lien avec un accident du travail, une maladie professionnelle ou une maladie à caractère professionnel (taux d’IPP).
- Antécédents médicaux personnels présentant un intérêt pour :
 - o l’évaluation du lien entre l’état de santé et le poste de travail,
 - o le suivi de la santé du travailleur soumis à certaines expositions.
- Antécédents familiaux présentant un intérêt dans le cadre du suivi de la santé du travailleur.
- Existence, motif et durée d’arrêt de travail entre les examens (accident de travail, maladie professionnelle indemnisable, maladie à caractère professionnel, autre motif).
- Symptômes :
 - o existence ou absence de symptômes physiques ou psychiques,
 - o lien possible entre les symptômes et une exposition professionnelle.
- Données de l’examen clinique.
- Existence ou absence de signes cliniques destinés à évaluer le lien entre l’état de santé du travailleur et le poste de travail actuel.
- Existence ou absence de signes cliniques destinés à évaluer le lien entre l’état de santé du travailleur et les expositions professionnelles antérieures.
- Autres données de l’examen clinique.

Ceci peut être saisi directement dans le DMST.

Selon les recommandations de bonne pratique de la HAS de janvier 2009 sur le Dossier médical en Santé au travail, formulées par la méthode du consensus formalisé, il y a un consensus des professionnels concernant l'utilisation de la CIM10 actualisée pour les données de santé.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙️ Pourquoi nommer les effets sur la santé par la CIM10 ?

La CIM10 (Classification internationale des maladies - 10^e version) est une nomenclature internationale publiée par l'Organisation Mondiale de la Santé à Genève (OMS) depuis 1933. Sa dénomination complète est "Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes".

En France, elle est utilisée par toutes les spécialités médicales . en particulier pour nommer l'activité des services hospitaliers dans le cadre du PMSI (programme de médicalisation des systèmes d'information).

La CIM10 est également utilisée par le réseau Rnv3p et par Santé Publique France.

Le principal reproche lié à la CIM10 tiendrait à l'absence de possibilité de trouver les symptômes ; cependant tous les items classés en R le permettent [Chapitre XVIII : Symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs (R00-R99)].

La CIM10 permet donc de nommer des symptômes, comme cela est souvent nécessaire en Santé au travail.

⚙️ Descriptif du Thésaurus des effets sur la santé

La classification CIM 10 est organisée en une hiérarchie à cinq niveaux, partitionnés en vingt-et-un chapitres, de manière à couvrir toutes les maladies humaines, ainsi que les autres raisons de recourir aux Services de santé.

La CIM 10 contient dans sa version complète environ 12 000 codes regroupés en 2 036 catégories et organisé en 21 chapitres couvrant l'éventail complet des états morbides classés par organes ou appareils fonctionnels.

21	chapitres				
	270	blocs (et sous-blocs)			
		2.037	catégories à 3 caractères		
			12.165	sous-catégories à 4 caractères	
				4.601	subdivisions à 5 caractères
					19.093 nombre total des entrées

CHAPITRE	CODE	TITRE DES CHAPITRES
I	A00–B99	Certaines maladies infectieuses et parasitaires
II	C00–D48	Tumeurs
III	D50–D89	Maladies du sang et des organes hématopoïétiques et certains troubles du système immunitaire
IV	E00–E90	Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques
V	F00–F99	Troubles mentaux et du comportement
VI	G00–G99	Maladies du système nerveux
[...]	[...]	[...]

XVIII	R00–R99	Symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs		
		R00-R06	Symptômes et signes relatifs aux appareils circulatoire et respiratoire	
			R06	Anomalies de la respiration
			R06.0	Dyspnée
			R06.1	Stridor
			R06.2	Sifflement
			R06.3	Respiration périodique
			R06.4	Hyperventilation
			R06.5	Respiration par la bouche
			R06.6	Hoquet
			R06.7	Eternuement
			R06.8	Anomalies de la respiration, autres et non précisées

XIX	S00–T98		Lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes
XX	V01–Y98		Causes externes de morbidité et de mortalité
XXI	Z00–Z99		Facteurs influant sur l'état de santé et motifs de recours aux services de santé

⚙ Des aides à la saisie complémentaires : short-list

La CIM10 est disponible dans son intégralité, mais il est possible de travailler sur une sous-partie correspondant à une liste courte (short-list) en première intention, quitte à élargir la recherche dans un second temps.

Cette liste courte s'inspire de la "*International statistical classification of diseases and related health problems (ICD-10)*" publiée par l'OMS en 1999, qui reprend les termes les plus usités en Santé au travail.

Elle a été constituée par PRÉSANSE à partir des éléments suivants :

- Un article de l'OMS listant les codes les plus utilisés en Santé au travail.
- La liste réduite aux cent premiers libellés utilisés par le RNV3P.
- La liste en « R » des symptômes.
- Les items des tableaux de maladies professionnelles.

La short liste comporte 387 libellés.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



THÉSAURUS Version 2021
HARMONISÉS

PDF

(Cf. annexe n°44)

NOMMER L'IMPUTABILITÉ

Thésaurus concerné : Thésaurus d'imputabilité

Ceci peut être saisi directement dans le DMST par les personnels autorisés.

■ Pourquoi et comment nommer l'imputabilité ?

Le renseignement de l'imputabilité d'une pathologie ou d'un symptôme à une exposition professionnelle, selon la connaissance de la science, peut être réalisé selon les mêmes libellés que ceux utilisés en consultations de pathologies professionnelles.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité de l'imputabilité ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 4 – Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST

– Lien possible entre les symptômes et une exposition professionnelle.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ [Descriptif du Thésaurus d'imputabilité](#)

Il a été arrêté d'utiliser les niveaux d'imputabilité du RNV3P ci-dessous.

Ce Thésaurus comprend 4 libellés actifs, associés chacun à une cotation entre 0 et 3.

Niveau d'imputabilité	Libellé
0	<i>Pas de lien</i>
1	<i>Imputabilité faible ou douteuse</i>
2	<i>Imputabilité possible ou directe mais non-essentielle</i>
3	<i>Imputabilité directe et essentielle</i>

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de cinq digits.

⚙ [Méthodologie de veille et de mise à jour](#)

S'agissant d'un Thésaurus adapté répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

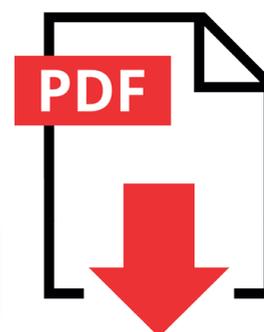
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus d'imputabilité entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus d'imputabilité entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°45)

NOMMER LES MOTIFS D'ARRÊTS DE TRAVAIL

Thésaurus concerné : Thésaurus des motifs d'arrêts de travail

Ceci peut être saisi directement dans le DMST par les personnels autorisés.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

Le motif d'arrêt de travail est utile à connaître afin d'adapter les modalités de suivi de l'état de santé et les actions en milieu de travail.

Sept libellés permettent de préciser cette information.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des motifs d'arrêt de travail ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 4 – Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST

– Existence, motif et durée d'arrêt de travail entre les examens (accident du travail, maladie professionnelle indemnisable, maladie à caractère professionnel, autre motif).

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ [Descriptif du Thésaurus des motifs d'arrêts de travail](#)

Pour renseigner le motif d'arrêt de travail d'un travailleur, un Thésaurus spécifique, sur deux niveaux, est proposé par les Groupes Thésaurus de Présanse.

Ce Thésaurus comprend les 7 libellés actifs suivants :

- Accident du travail,
 - o Accident de trajet,
 - o Accident du travail (hors trajet),
- Maladie (hors maladie professionnelle et maladie à caractère professionnel),
- Maladie à caractère professionnel,
- Maladie professionnelle,
- Maternité.

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de trois digits.

⚙ [Méthodologie de veille et de mise à jour](#)

S'agissant d'un Thésaurus ad hoc répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus des motifs d'arrêts de travail entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus des motifs d'arrêts de travail entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°46)

The complex block contains text, a logo, and an icon. The text at the top states that the 2021 version of the harmonized thesaurus is available in PDF format. Below this is the logo for 'THÉSAURUS HARMONISÉS Version 2021', which features the word 'THÉSAURUS' in white on an orange background and 'HARMONISÉS' in white on a black background. To the right is an icon of a document with a red 'PDF' label and a red arrow pointing downwards. At the bottom right, it refers to 'annexe n°46'.

NOMMER LE SIÈGE DE LA BLESSURE

Thésaurus concerné : Thésaurus du siège de la blessure

Ceci peut être saisi directement dans le DMST par les personnels autorisés.

■ Pourquoi nommer le siège de la blessure ?

En cas d'accident, il est utile pour prévenir la récurrence d'accident de travail de nommer le lieu de l'accident, et de comprendre le siège, la nature de la blessure. A cette fin, il est mis à disposition les mêmes termes que ceux utilisés par l'ensemble des personnes impliquées dans la traçabilité de l'accident.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ [Descriptif du Thésaurus du siège de la blessure](#)

Pour la nomenclature du siège de la blessure, le Thésaurus Eurostat, qui est un fichier européen bénéficiant d'une veille, a été privilégié.

La classification Eurostat s'inscrit dans un cadre réglementaire pour l'employeur de tenir une liste des accidents du travail.

Ce Thésaurus comprend 34 libellés actifs :

- Localisation de la blessure non déterminée
- Tête (caput), cerveau, nerfs crâniens et vaisseaux cérébraux
- Zone faciale
- Œil / yeux
- Oreille(s)
- Dentition
- Tête, multiples endroits affectés
- Autres parties de la tête
- Cou, y compris colonne vertébrale et vertèbres du cou
- Autres parties du cou
- Dos, y compris colonne vertébrale et vertèbres du dos
- Autres parties du dos
- Cage thoracique, côtes y compris omoplates et articulations
- Poitrine, y compris organes
- Abdomen et pelvis, y compris organes
- Torse, multiples endroits affectés
- Autres parties du torse
- Épaule et articulations de l'épaule
- Bras, y compris coude
- Main
- Doigt(s)
- Poignet
- Membres supérieurs, multiples endroits affectés
- Autres parties des membres supérieurs

- Hanche et articulation de la hanche
- Jambe, y compris genou
- Cheville
- Pied
- Orteil(s)
- Membres inférieurs, multiples endroits affectés
- Autres parties des membres inférieurs
- Ensemble du corps (effets systémiques)
- Multiples endroits du corps affectés
- Autres parties du corps blessées

Chaque libellé est associé à un code numérique, composé selon une règle définie a priori et constitué de deux digits.

⚙ [Méthodologie de veille et de mise à jour](#)

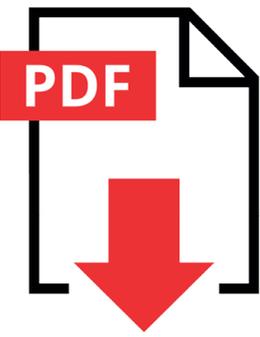
S'agissant d'un Thésaurus de référence, son actualisation est gérée, de manière régulière, au niveau européen.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus du siège de la blessure entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.

Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus du siège de la blessure entre les versions 2020.1 et 2021.



La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°47)

The complex block contains text, a logo, and an icon. The text at the top states that the 2021 version is available in PDF format. Below this is the logo for 'THÉSAURUS HARMONISÉS Version 2021', which features the word 'THÉSAURUS' in white on an orange background and 'HARMONISÉS' in white on a black background. To the right of the logo is an icon of a document with a red 'PDF' label and a large red arrow pointing downwards. Below the icon, the text '(Cf. annexe n°47)' is written.

NOMMER LA NATURE DE LA BLESSURE

Thésaurus concerné : Thésaurus de la nature de la blessure

Ceci peut être saisi directement dans le DMST par les personnels autorisés.

■ Pourquoi nommer la nature de la blessure ?

En cas d'accident, il est utile pour prévenir la récurrence d'accident de travail de nommer le lieu de l'accident, et de comprendre le siège, la nature de la blessure. A cette fin, il est mis à disposition les mêmes termes que ceux utilisés par l'ensemble des personnes impliquées dans la traçabilité de l'accident.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ [Descriptif du Thésaurus de la nature de la blessure](#)

Comme pour le Thésaurus du siège de la blessure, le Thésaurus Eurostat, qui est un fichier européen bénéficiant d'une veille, a été privilégié pour constituer le Thésaurus de la nature de la blessure.

La classification Eurostat s'inscrit dans un cadre réglementaire pour l'employeur de tenir une liste des accidents du travail.

Ce Thésaurus comprend trente-six libellés actifs :

- Nature de la blessure inconnue ou non précisée
- Blessures superficielles
- Plaies ouvertes
- Autres types de plaies et de blessures superficielles
- Fractures fermées
- Fractures ouvertes
- Autres types de fractures osseuses
- Luxations et sub-luxations
- Entorses et foulures
- Autres types de luxations, d'entorses et de foulures
- Amputations traumatiques (perte de parties du corps)
- Commotions et traumatismes internes
- Traumatismes internes
- Autres types de commotions et de traumatismes internes
- Brûlures et brûlures par exposition à un liquide bouillant (thermiques)
- Brûlures chimiques (corrosions)
- Gelures
- Autres types de brûlures, de brûlures par exposition à un liquide bouillant et de gelures
- Empoisonnements aigus
- Infections aiguës
- Autres types d'empoisonnements et d'infections

- Asphyxies
- Noyades et submersions non mortelles
- Autres types de noyades et d'asphyxies
- Perte auditive aiguë
- Effets de la pression (barotrauma)
- Autres effets du bruit, des vibrations et de la pression
- Chaleur et coups de soleil
- Effets des radiations (non thermiques)
- Effets du froid
- Autres effets des extrêmes de température, de la lumière et des radiations
- Chocs consécutifs à des agressions et menaces
- Chocs traumatiques
- Autres types de chocs
- Blessures multiples
- Autres blessures déterminées non classées sous d'autres rubriques

Chaque libellé est associé à un code numérique, composé selon une règle définie a priori et constitué de trois digits.

⚙ [Méthodologie de veille et de mise à jour](#)

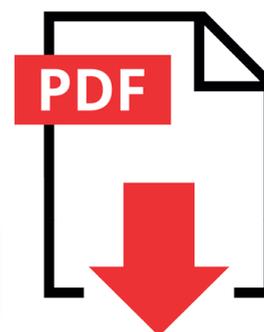
S'agissant d'un Thésaurus de référence, son actualisation est gérée, de manière régulière, au niveau européen.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus du siège de la blessure entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.

Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus de la nature de la blessure entre les versions 2020.1 et 2021.



La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°48)

NOMMER LE LIEU DE L'ACCIDENT

Thésaurus concerné : Thésaurus du lieu de l'accident

Ceci peut être saisi directement dans le DMST par les personnels autorisés.

■ Pourquoi nommer le lieu de l'accident ?

En cas d'accident, il est utile pour prévenir la récurrence d'accident de travail de nommer le lieu de l'accident, et de comprendre le siège, la nature de la blessure. A cette fin, il est mis à disposition les mêmes termes que ceux utilisés par l'ensemble des personnes impliquées dans la traçabilité de l'accident.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ Descriptif du Thésaurus du lieu de l'accident

Comme pour les Thésaurus du siège et de la nature de la blessure, le Thésaurus Eurostat, qui est un fichier européen bénéficiant d'une veille, a été privilégié pour constituer le Thésaurus du lieu de l'accident.

La classification Eurostat s'inscrit dans un cadre réglementaire pour l'employeur de tenir une liste des accidents du travail.

Ce Thésaurus comprend 6 libellés actifs :

- lieu de travail habituel
- lieu de travail occasionnel
- lieu du repas
- au cours du trajet entre le domicile et le lieu de travail
- au cours du trajet entre le travail et le lieu du repas
- au cours d'un déplacement pour l'employeur

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué de trois digits.

⚙ Méthodologie de veille et de mise à jour

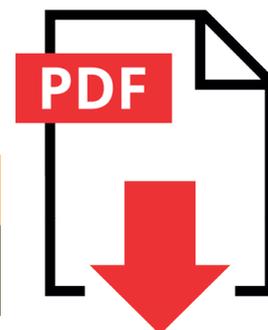
S'agissant d'un Thésaurus de référence, son actualisation est gérée, de manière régulière, au niveau européen.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus du lieu de l'accident entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus du lieu de l'accident entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°49)

NOMMER LES HABITUS

Thésaurus concerné : Thésaurus des habits

Ceci peut être saisi directement dans le DMST par les personnels autorisés.

■ Pourquoi et comment nommer les habits ?

Les habits listés dans la recommandation de la HAS sur la tenue du dossier médical en santé au travail (DMST), à savoir « tabac », « alcool » et « autres addictions », sont disponibles de façon synthétique.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des habits ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 4 – Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST

- Données actualisées sur les habits (alcool, tabac, autres addictions).

Ceci peut être saisi directement dans le DMST ou indirectement par des préventeurs dans le dossier d'entreprise qui sera inclus dans le DMST.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ [Descriptif du Thésaurus des habits](#)

Pour le Thésaurus des habits, les Groupes Thésaurus de Présanse ont repris les intitulés figurant dans la recommandation de la HAS sur le DMST.

Ce Thésaurus comprend 3 libellés actifs : tabac, alcool, autres addictions.

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de cinq digits.

⚙ [Méthodologie de veille et de mise à jour](#)

S'agissant d'un Thésaurus adapté répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

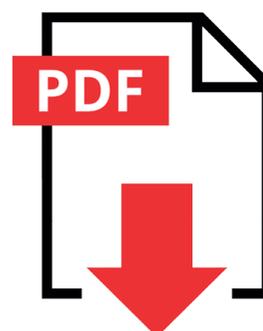
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus des habitus entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus des habitus entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°50)

NOMMER LA PRATIQUE SPORTIVE ET L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SON INTENSITÉ

Thésaurus concernés : Thésaurus des sports et de l'activité physique – Thésaurus de l'intensité de la pratique sportive

Ceci peut être saisi directement dans le DMST par les personnels autorisés.

■ Comment nommer les sports et l'activité physique et l'intensité de sa pratique ?

La pratique sportive peut être précisée suivant sa catégorie et son intensité de pratique.

En ce sens, deux Thésaurus, un premier pour les sports et les activités physiques et un second portant sur l'intensité de la pratique sportive, complémentaire à celui des habitus, sont mis à disposition et utilisables.

En complément de la catégorie ou du sport pratiqué, il est souvent intéressant de nommer l'intensité de la pratique sportive, selon une graduation par niveaux de fréquence.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des sports et de l'activité physique et l'intensité ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 4 – Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST

– Données actualisées sur les habitus (alcool, tabac, autres addictions).

Ceci peut être saisi directement dans le DMST ou indirectement par des préventeurs dans le dossier d'entreprise qui sera inclus dans le DMST.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ [Descriptif du Thésaurus des sports et activités physiques](#)

A partir de différentes tables fournies par les éditeurs de logiciels et les Services, ainsi que par la consultation des statistiques de pratique des différents sports et/ou activités physiques en France, les Groupes Thésaurus de Présanse ont élaboré un Thésaurus.

Jusqu'à la Version 2020, cette table était construite en regroupant certains sports, comme les sports de raquettes autres que le tennis et était loin d'être exhaustive. Par conséquent, à compter de la Version 2021 ce Thésaurus a largement été enrichi à partir des intitulés des fédérations sportives reconnues par le Ministère des sports.

Afin de faciliter l'utilisation de ce Thésaurus des sports et des activités physiques, les Groupes Thésaurus ont opté pour un Thésaurus désormais sur deux niveaux.

Le premier niveau comprend les catégories et regroupements de sports suivants : Art martial / sport de combat, Athlétisme, Cyclisme, Danse, Entretien ou culture du corps, Equitation, Gymnastique, Marche / randonnée pédestre, Montagne / escalade / spéléologie, Pêche, Sport aérien, Sport aquatique / nautique, Sport de ballon, Sport de boule, Sport de glisse, Sport de raquette / crosse / batte,..., Sport de tir, Sport mécanique.

Le second niveau détaille les sports entrant dans ces grandes catégories.

Ce Thésaurus comprend 93 libellés actifs.

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de neuf digits.

[Descriptif du Thésaurus de l'intensité de la pratique sportive](#)

Ce Thésaurus comprend 3 libellés actifs, comportant une notion de fréquence de la pratique par semaine :

- occasionnelle - moins d'une fois par semaine,
- régulière - une à deux fois par semaine,
- intensive / compétition - plus de deux fois par semaine.

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de dix digits.

[Méthodologie de veille et de mise à jour](#)

S'agissant d'un Thésaurus ad hoc répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

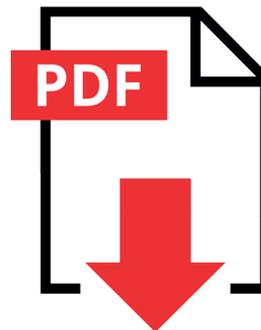
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus des sports et activités physiques entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus des sports et activités physique entre les versions 2020.1 et 2021.

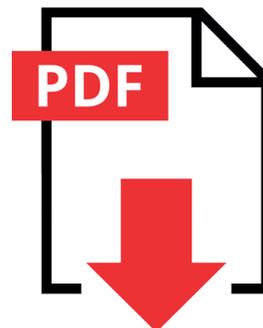
La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°51)

Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus de l'intensité de la pratique sportive entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°52)

NOMMER LES TRAITEMENTS EN COURS

Thésaurus concerné : Thésaurus des médicaments | Table ATC

Ceci peut être saisi directement dans le DMST par les personnels autorisés.

■ Pourquoi nommer les médicaments et les traitements en cours ?

Renseigner le traitement suivi par le travailleur est possible à l'aide de la même source actualisée par l'OMS, soit la liste des appellations dite table ATC. Le Système de classification anatomique, thérapeutique et chimique (en anglais : Anatomical Therapeutic Chemical (ATC) Classification System)

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité du traitement en cours ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 4 – Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST

- Données actualisées sur les traitements en cours (date de début, nom, posologie).

Ceci peut être saisi directement dans le DMST.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ [Descriptif du Thésaurus des médicaments | Table ATC – OMS](#)

Le Système de classification anatomique, thérapeutique et chimique (en anglais : Anatomical Therapeutic Chemical (ATC) Classification System) est utilisé pour classer les médicaments. C'est le Collaborating Centre for Drug Statistics Methodology de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui le contrôle. Les médicaments sont divisés en groupes selon l'organe ou le système sur lequel ils agissent ou leurs caractéristiques thérapeutiques et chimiques.

La classification ATC repose sur cinq niveaux de classement qui correspondent aux organes (ou systèmes d'organes) cibles, et aux propriétés thérapeutiques, pharmacologiques et chimiques des différents produits :

- **Premier niveau** : 14 groupes anatomiques (*Système digestif et métabolisme / Sang et organes hématopoïétiques / Système cardio-vasculaire / Dermatologie / Système génito-urinaire et hormones sexuelles / Hormones systémiques, à l'exclusion des hormones sexuelles et des insulines / Anti-infectieux (usage systémique) / Antinéoplasiques et agents immunomodulants / Système musculo-squelettique / Système nerveux / Antiparasitaires, insecticides et répulsifs / Système respiratoire / Organes sensoriels / Divers*).

- **Deuxième niveau** : sous-groupes pharmacologiques ou thérapeutiques principaux.
- **Troisième et quatrième niveaux** : sous-groupes chimiques, pharmacologiques ou thérapeutiques.
- **Cinquième niveau** : substances chimiques.

Chaque médicament est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie, a priori, et constitué de huit digits.

En principe, une molécule unique a un code ATC unique. Cependant, lorsqu'une même molécule est disponible pour différentes voies d'administration topiques, elle dispose d'autant de codes ATC différents. En outre, des molécules qui ont plusieurs indications principales peuvent parfois avoir plusieurs codes correspondants.

⚙ [Méthodologie de veille et de mise à jour](#)

S'agissant d'un Thésaurus de référence, son actualisation est gérée, de manière régulière, par le Collaborating Centre for Drug Statistics Methodology de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

NOMMER LES VACCINS

Thésaurus concerné : Thésaurus des vaccins

Ceci peut être saisi directement dans le DMST par les personnels autorisés.

■ Pourquoi et comment nommer les vaccins ?

Les vaccins peuvent être saisis, sous la forme d'une abréviation (DTP) ou des maladies ciblées par le vaccin, via un nom générique (« vaccin - diphtérie, tétanos, polio ») ou du nom commercial, grâce au Thésaurus ad hoc des vaccins.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des vaccins ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 4 – Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST

- **Données de l'interrogatoire.**
- Données actualisées sur le statut vaccinal en lien avec les risques professionnels.

Tableau 5 – Informations concernant les propositions et l'avis du médecin du travail à colliger dans le DMST

- Vaccinations prescrites ou réalisées (nature, date, n° de lot).

Ceci peut être saisi directement dans le DMST.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

[Descriptif du Thésaurus des vaccins](#)

La Version actuelle, dite Version 2021.1, du Thésaurus des vaccins se compose de 153 libellés, dont cent dix correspondent à des noms commerciaux de vaccins.

Ce Thésaurus constitue une liste de vaccins utilisées en médecine du travail. Il propose une abréviation, le nom de la ou des maladies contre lesquelles il protège, l'appellation commerciale et la possibilité de rendre ce code actif.

En outre, le Thésaurus des vaccins dispose d'une short-list constituée des noms génériques des vaccins.

Cette short-list comprend 46 libellés.

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de dix digits.

🔧 **Méthodologie de veille et de mise à jour**

S'agissant d'un Thésaurus ad hoc répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus des vaccins entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



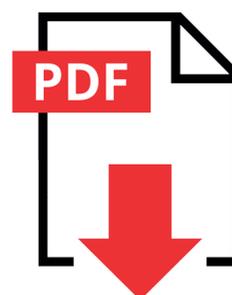
Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus des vaccins entre les versions 2020.1 et 2021.

Toutefois, une version dite 2021.1, a été mise à disposition des Service à la mi-janvier 2021 afin de prendre en compte les vaccins contre la Covid-19. Sept libellés ont ainsi été ajoutés au Thésaurus.

Dans cette version, les vaccins des laboratoires Pfizer-BioNTech, Moderna et AstraZeneca déjà autorisés et disponibles en France ont été ajoutés.

Dans le même temps, trois autres vaccins, développés par les laboratoires Johnson & Johnson (Janssen), Sanofi et CureVac, bien qu'encore en attente d'autorisation de mise sur le marché ou toujours en cours d'essais cliniques, sont listés dans cette version actualisée du Thésaurus en raison de commandes passées par l'Union Européenne et qui par conséquent pourraient être utilisables dans les prochain(e)s semaines/mois.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°53)

NOMMER LES EXAMENS COMPLÉMENTAIRES

Thésaurus concerné : Thésaurus des examens complémentaires

Ceci peut être saisi directement dans le DMST par les personnels autorisés.

■ Pourquoi et comment nommer les examens complémentaires ?

Le Thésaurus des examens complémentaires liste les examens complémentaires utilisés en Santé au travail.

De ce fait, il ne reprend pas les examens plus rares pouvant être prescrits en médecine de ville. Cependant, il tient compte des examens complémentaires cités dans la réglementation et notamment dans les tableaux de maladies professionnelles et dans les textes sur les surveillances médicales réglementaires.

Les médecins du travail et infirmiers peuvent ainsi renseigner de façon pratique les prescriptions, en utilisant un langage partagé par tous. Parallèlement, des liens pour faciliter la prescription et améliorer le suivi des salariés peuvent être mis en place avec de nombreuses autres tables comme celles des symptômes et pathologies, et comme celles des expositions.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des examens complémentaires ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 4 – Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST

- **Informations issues de la consultation des documents médicaux pertinents utiles au suivi du travailleur.**
- **Données des examens paracliniques.**
- Nature, date, motif de prescription, résultats et si besoin conditions de réalisation ou motif de non-réalisation des examens paracliniques :
 - o servant d'information de référence en vue du suivi médical du travailleur,
 - o destinés à évaluer le lien entre l'état de santé du travailleur et le poste de travail.
- Nature, date, motifs de prescription, résultats et si besoin conditions de réalisation ou motif de non-réalisation des dosages d'indicateurs biologiques d'expositions.
- **Autres données de santé**
- Avis éventuel d'un spécialiste concernant le suivi d'une pathologie spécifique, dans le cadre de l'évaluation du lien entre l'état de santé du travailleur et le poste de travail, ou la recherche d'une contre-indication à un poste de travail.

Tableau 5 – Informations concernant les propositions et l’avis du médecin du travail à colliger dans le DMST

- Demande d’avis médical complémentaire ou autre avis.

Ceci peut être saisi directement dans le DMST ou indirectement par des préventeurs dans le dossier d’entreprise qui sera inclus dans le DMST.

■ **Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?**

⚙ Descriptif du Thésaurus des examens complémentaires

La CNAMTS détient, utilise, développe et met à jour une nomenclature exhaustive des examens complémentaires qui permet aux praticiens de nommer leurs actes aux fins de prescription, d’exécution, de statistiques et de remboursement.

La nomenclature de la CNAMTS est donc la référence en matière de nomenclature d’examens complémentaires, reconnue par tous les acteurs de la santé (médecins prescripteurs, spécialistes, laboratoires d’analyses, cabinets de radiologie et d’imagerie médicale, administrateurs chargés des remboursements, organismes complémentaires, etc.).

Pour toutes ces raisons, le choix s’est porté naturellement sur ce Thésaurus. Ce dernier a cependant été optimisé pour ne proposer que les examens complémentaires prescrits en médecine du travail, et leurs synonymes régulièrement utilisés.

Une compilation des examens complémentaires prescrits par les médecins du travail dans les SSTI a été effectuée.

Les examens complémentaires présents dans le Code du travail et dans les tableaux de maladies professionnelles ont été intégrés dans la nomenclature.

Les examens usuels et tous les éléments de biométrie ont été ajoutés.

Une recherche de correspondance entre les examens complémentaires et la nomenclature de la CNAMTS a été réalisée.

Afin de ne pas déstabiliser les médecins, les assistantes et les infirmiers et de faciliter leur travail, les examens complémentaires nécessaires au rapport d’activité et le vocabulaire usuel ont également été conservés.

Les codes CCAM (Classification commune des actes médicaux) ou NABM (Nomenclature des actes de biologie médicale) correspondant aux examens médicaux ont été ajoutés en tant que qualificatifs, de même s’ils sont cités dans des tableaux de maladies professionnelles ou des recommandations de la HAS.

Ce Thésaurus comprend 422 libellés actifs, répartis en 16 chapitres :

CHAPITRE	NOMBRE DE LIBELLES
Cardio-vasculaire	7 libellés
Dermatologie	2 libellés
Endocrinologie	2 libellés
Gastroentérologie	1 libellé
Hématologie	38 libellés
Infectieux	57 libellés
Neuromusculaire	5 libellés
Ophtalmologie	9 libellés
ORL	10 libellés
Orthopédie	16 libellés
Pneumologie	8 libellés
Systémique	2 libellés
Urinaire	19 libellés
IBE autres	7 libellés
IBE sanguins	84 libellés
IBE urinaires	155 libellés

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de huit digits.

Méthodologie de veille et de mise à jour

S'agissant d'un Thésaurus adapté répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus des examens complémentaires entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, les mises à jour apportées au Thésaurus des examens complémentaires entre les versions 2020.1 et 2021 ont été les suivantes :

- ▶ Ajout de quatre nouveaux libellés : SANG/ACIDE URIQUE (URICEMIE), DETECTION DE L'ANTIGÈNE DU VIRUS SARS-COV-2, DOSAGE DU MONOXYDE DE CARBONE DANS L'AIR EXPIRE, DOSAGE DE L'ALCOOL DANS L'AIR EXPIRE.
- ▶ Onze mises à jour de qualificatifs.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :

(Cf. annexe n°54)

The complex block contains text, a logo, and an icon. The text at the top says 'La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :'. Below this is the logo for 'THÉSAURUS HARMONISÉS Version 2021', which features the word 'THÉSAURUS' in white on a yellow background and 'HARMONISÉS' in white on a black background, with 'Version 2021' in smaller text. To the right of the logo is a black outline of a document with a red 'PDF' label and a large red arrow pointing downwards, indicating a download. Below the icon, the text '(Cf. annexe n°54)' is written.

NOMMER LES RÉSULTATS DES EXAMENS COMPLÉMENTAIRES

Thésaurus concerné : Thésaurus des résultats des examens complémentaires

Ceci peut être saisi directement dans le DMST.

■ **Comment nommer les résultats des examens complémentaires ?**

Pour nommer les résultats des examens complémentaires et pouvoir les comparer entre eux, il est indispensable de disposer d'une liste partagée très simple des résultats des examens complémentaires.

■ **Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des résultats des examens complémentaires ?**

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 4 – Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST

- Nature, date, motifs de prescription, résultats et si besoin conditions de réalisation ou motif de non-réalisation des examens paracliniques :
 - o servant d'information de référence en vue du suivi médical du travailleur,
 - o destinés à évaluer le lien entre l'état de santé du travailleur et le poste de travail.
- Nature, date, motifs de prescription, résultats et si besoin conditions de réalisation ou motif de non-réalisation des dosages d'indicateurs biologiques d'exposition.

■ **Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?**

⚙️ Descriptif du Thésaurus des résultats des examens complémentaires

Pour renseigner les résultats des examens complémentaires, une nomenclature déjà présente dans le logiciel d'IDS (Intégral Data Santé) a été retenue par les Groupe Thésaurus.

Ce Thésaurus comprend 3 libellés actifs :

- Non précisé,
- Normal,
- Pathologique.

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de cinq digits.

⚙ [Méthodologie de veille et de mise à jour](#)

S'agissant d'un Thésaurus adapté répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus des résultats des examens complémentaires entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



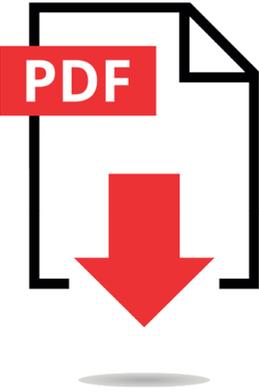
Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus des résultats des examens complémentaires entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



THÉSAURUS Version 2021
HARMONISÉS

(Cf. annexe n°55)



NOMMER LES UNITÉS

Thésaurus concerné : Thésaurus des unités

Ceci peut être saisi directement dans le DMST ou indirectement par des préventeurs dans le dossier d'entreprise qui sera inclus dans le DMST.

■ Pourquoi nommer les unités ?

Pour nommer toute donnée quantitative, il convient d'utiliser une nomenclature d'unités partagée.

Après étude des différentes nomenclatures, il a été décidé de préconiser celle déjà présente dans les logiciels de VAL Solutions. Cette nomenclature est très complète et répond aux besoins des Services.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des unités ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 4 – Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST

- **Informations issues de la consultation des documents médicaux pertinents utiles au suivi du travailleur.**
- **Données des examens paracliniques.**
 - Nature, date, motifs des prescription, résultats et si besoin conditions de réalisation ou motif de non-réalisation des examens paracliniques :
 - o servant d'information de référence en vue du suivi médical du travailleur,
 - o destinés à évaluer le lien entre l'état de santé du travailleur et le poste de travail.
 - Nature, date, motifs de prescription, résultats et si besoin conditions de réalisation ou motif de non-réalisation des dosages d'indicateurs biologiques d'expositions.
- **Autres données de santé**
 - Avis éventuel d'un spécialiste concernant le suivi d'une pathologie spécifique, dans le cadre de l'évaluation du lien entre l'état de santé du travailleur et le poste de travail, ou la recherche d'une contre-indication à un poste de travail.

Tableau 5 – Informations concernant les propositions et l'avis du médecin du travail à colliger dans le DMST

- Demande d'avis médical complémentaire ou autre avis.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙️ [Descriptif du Thésaurus des unités](#)

Le Thésaurus des unités comprend 105 libellés actifs.

Chaque libellé d'unité est associé à son abréviation scientifique, ainsi qu'à un descriptif.

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de neuf digits.

⚙️ [Méthodologie de veille et de mise à jour](#)

S'agissant d'un Thésaurus adapté répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

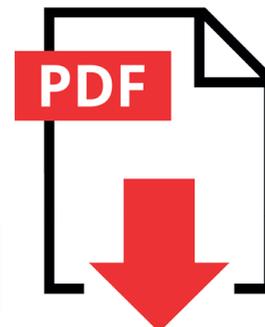
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus des unités entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.

Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus des unités entre les versions 2020.1 et 2021.



La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°56)

NOMMER LES ORIENTATIONS VERS UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ ET ASSIMILÉ DE SANTÉ

Thésaurus concerné : Thésaurus des orientations vers un professionnel de santé et assimilé de santé

Ceci peut être saisi directement dans le DMST.

■ Pourquoi et comment nommer les orientations vers un professionnel de santé et assimilé de santé ?

Nommer les orientations à l'issue d'une visite vers un professionnel de santé ou apparenté est possible à partir d'une liste conforme à celle des spécialités et compétences médicales disponibles sur le site Internet du CNOM (Conseil national de l'ordre des médecins).

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des orientations vers un professionnel de santé et assimilé de santé ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 4 – Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST

- Avis éventuel d'un spécialiste concernant le suivi d'une pathologie spécifique, dans le cadre de l'évaluation du lien entre l'état de santé du travailleur et le poste de travail, ou la recherche d'une contre-indication à un poste de travail.

Tableau 5 – Informations concernant les propositions et l'avis du médecin du travail à colliger dans le DMST

- Demande d'avis médical complémentaire ou autre avis.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

🔗 Descriptif du Thésaurus des orientations vers un professionnel de santé et assimilé de santé

Pour construire ce Thésaurus, les membres des Groupes Thésaurus, à partir de la liste des spécialités médicales listées sur le site du CNOM, ont retenu les orientations les plus fréquemment effectuées par les médecins du travail des SSTI vers des professionnels de santé et des assimilés de santé.

En raison de l'ajout de libellés relatifs à des orientations autres que vers des spécialités médicales (diététique, psychologie, ...), l'intitulé de ce Thésaurus a été modifié en Thésaurus des orientations vers un professionnel de santé et assimilé de santé, à partir de la Version 2020.

Ce Thésaurus comprend 22 libellés actifs :

- Addictologie
- Allergologie
- Cardiologie-angiologie
- Dermatologie-vénérologie
- Diététique
- Endocrinologie-diabétologie
- Gastro-entérologie et hépatologie
- Gynécologie-obstétrique
- Hématologie
- Médecine générale
- Néphrologie
- Neurologie
- Odontologie
- Oncologie
- Ophtalmologie
- Orthopédie
- Oto-rhino-laryngologie (ORL)
- Pneumologie
- Psychiatrie
- Psychologie
- Rhumatologie
- Urologie

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de sept digits.

⚙ [Méthodologie de veille et de mise à jour](#)

S'agissant d'un Thésaurus ad hoc répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

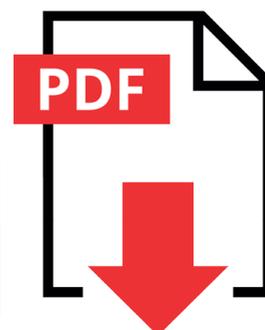
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus des orientations vers un professionnel de santé et assimilé de santé entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus des orientations vers un professionnel de santé et assimilé de santé entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°57)

NOMMER LES ORIENTATIONS VERS UNE STRUCTURE SPÉCIALISÉE

Thésaurus concerné : Thésaurus des orientations vers une structure spécialisée

Ceci peut être saisi directement dans le DMST.

■ Comment nommer les orientations vers une structure spécialisée ?

Outre la possibilité offerte de tracer, à l'issue d'une visite, les orientations vers un professionnel de santé ou apparenté, les orientations vers des structures spécialisées peuvent elles aussi être renseignées dans le DMST, grâce à un thésaurus dédié.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des orientations vers une structure spécialisée ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 5 – Informations concernant les propositions et l'avis du médecin du travail à colliger dans le DMST

- Demande d'avis médical complémentaire ou autre avis.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ Descriptif du Thésaurus des orientations vers une structure spécialisée

Ce Thésaurus vient en complément de celui des orientations vers un professionnel de santé et assimilé de santé. Ce second Thésaurus des orientations a été bâti, par le Groupes Thésaurus de Présanse, afin de permettre que l'ensemble des orientations puissent être renseignées.

Ce Thésaurus évolue régulièrement en fonction des besoins des utilisateurs. A ce titre, il a notamment été largement enrichi dans sa Version 2020.

Ce Thésaurus comprend 25 libellés actifs :

- Association Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH)
- Cap Emploi
- Cellule de maintien en emploi / PDP du SSTI
- Cellule de prévention de la désinsertion professionnelle de l'Assurance Maladie
- Cellule d'urgence médicopsychologique (CUMP)
- Centre anti-douleur
- Centre d'addictologie

- Centre de bilan de compétences
- Centre de bilan de santé
- Centre de consultations de pathologies professionnelles et environnementales
- Centre de lutte antituberculeuse (CLAT)
- Centre de vaccination
- Centre du sommeil
- Centre médico-psychologique
- Fond d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP)
- Hôpital - service des urgences
- Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Service de l'assurance retraite
- Service hospitalier référent VIH (protocole accident exposant au sang)
- Service médical de l'Assurance Maladie
- Service social de l'Assurance Maladie
- Service social de l'entreprise
- Service social du SSTI
- Service social extérieur à l'entreprise (autre que SSTI)
- Unité d'insertion socio-professionnelle (COMETE France)

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de huit digits.

Méthodologie de veille et de mise à jour

S'agissant d'un Thésaurus ad hoc répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

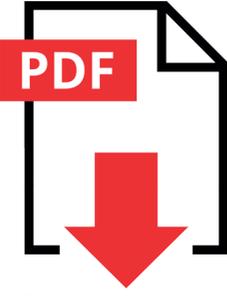
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus des orientations vers une structure spécialisée entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus des orientations vers une structure spécialisée entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°58)

The complex block contains text, a logo, and an icon. The text at the top says 'La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :'. Below this is the logo for 'THÉSAURUS HARMONISÉS Version 2021', which features the word 'THÉSAURUS' in white on an orange background and 'HARMONISÉS' in white on a black background. To the right of the logo is an icon of a document with a red 'PDF' label and a large red arrow pointing downwards. Below the icon, it says '(Cf. annexe n°58)'. The entire content is enclosed in a black rectangular border.

NOMMER LE TITRE

Thésaurus concerné : Thésaurus des titres

Ceci peut être saisi directement dans le DMST.

■ Pourquoi nommer le titre ?

En complément des Thésaurus des orientations vers un professionnel de santé et assimilé de santé, et des orientations vers une structure spécialisée, il est mis à disposition une nomenclature qui se veut être très simple et qui reprend les principaux titres des personnes pouvant être en relation avec les personnels des SSTI (professeur, docteur, etc.).

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des titres ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 4 – Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST

- Avis éventuel d'un spécialiste concernant le suivi d'une pathologie spécifique, dans le cadre de l'évaluation du lien entre l'état de santé du travailleur et le poste de travail, ou la recherche d'une contre-indication à un poste de travail.

Tableau 5 – Informations concernant les propositions et l'avis du médecin du travail à colliger dans le DMST

- Demande d'avis médical complémentaire ou autre avis.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ [Descriptif du Thésaurus des titres](#)

Le Thésaurus des titres comprend 3 libellés actifs : Docteur, Professeur, Maître.

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de sept digits.

⚙ [Méthodologie de veille et de mise à jour](#)

S'agissant d'un Thésaurus ad hoc répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

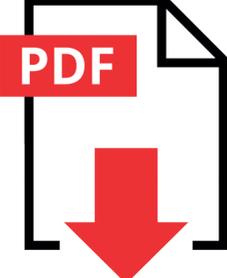
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus des titres entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus des titres entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°59)

The complex block contains text, a logo, and an icon. The text at the top says 'La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :'. Below this is the logo for 'THESAURUS HARMONISÉS Version 2021', which features the word 'THESAURUS' in white on a yellow background and 'HARMONISÉS' in white on a black background. To the right of the logo is an icon of a document with a red 'PDF' label and a large red arrow pointing downwards. Below the icon, it says '(Cf. annexe n°59)'. The entire content is enclosed in a black rectangular border.

Fiches Pratiques

Comment nommer les actions en milieu de travail ?

ACTIONS EN
MILIEU DE TRAVAIL

ÉQUIPES
PLURI-
DISCIPLINAIRES

NOMMER
LES CONSEILS

Les libellés liés aux actions en milieu de travail utiles à nommer dans les dossiers, d'entreprise, d'action en milieu de travail ou de suivi de l'état de santé sont les suivantes :

- les actions en milieu de travail (cibles, objectifs, moyens)**
- les mesures de prévention**
- les activités ou tâches effectuées,**
- les expositions professionnelles**
- la fréquence de l'exposition,**
- la gravité, l'atteinte à la santé**

NOMMER LES ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

Thésaurus concerné : Thésaurus AMT ad hoc

■ Comment nommer les actions en milieu de travail ?

Nommer les actions en milieu de travail consiste à utiliser une combinaison d'une cible, d'un objectif à atteindre et d'un moyen, chacun d'eux disponible dans un Thésaurus distinct.

Cette saisie permet à tous les intervenants des SSTI de caractériser leur activité en milieu de travail. Cette caractérisation permet à la fois de valoriser les actions de chaque acteur du SSTI et de faire une synthèse au niveau du Service.

Les utilisateurs pourront ainsi renseigner de façon pratique leurs actions, en utilisant un langage partagé par tous. Parallèlement des liens peuvent être mis en place avec de nombreuses autres tables comme le code NAF de l'entreprise, la dénomination précise de l'exposition, etc.

Les informations plus précises concernant l'AMT peuvent être complétées grâce au Thésaurus de la prévention (Cf. [pages 83 à 85](#)) qui recense les actions de protection individuelle, de protection collective, de formation et d'information qui peuvent être mises en place.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ [Descriptif du Thésaurus AMT, utilisé pour cette saisie](#)

Le Thésaurus AMT est un modèle matriciel composé de trois tables : cibles | objectifs à atteindre | moyens d'action en milieu de travail.

LES CIBLES	LES OBJECTIFS	LES MOYENS
<ul style="list-style-type: none"> - L'entreprise - Le travailleur - La branche 	<ul style="list-style-type: none"> - présenter le SIST à l'entreprise - informer et sensibiliser l'entreprise sur les risques professionnels - identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique - identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent chimique - identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent biologique - identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : facteur organisationnel, relationnel et éthique - visiter les locaux et identifier les caractéristiques techniques et organisationnelles de l'entreprise - aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique - aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent chimique - aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent biologique - aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié au facteur organisationnel, relationnel et éthique - conseiller l'entreprise en méthode d'évaluation du risque - conseiller l'entreprise en analyse des résultats - conseiller l'entreprise en stratégie de prévention - conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique - conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent chimique - conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent biologique - conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à un facteur organisationnel, relationnel et éthique - conseiller l'entreprise en maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle 	<p>A choisir parmi une liste de 58 libellés de moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ANALYSE - ANIMATION - CONSEIL - ECHANGE - FICHE D'ENTREPRISE - METROLOGIE - REDACTION - SUIVI DES ACTIONS - FORMATION

LES CIBLES	LES OBJECTIFS	LES MOYENS
	<ul style="list-style-type: none"> - produire des supports d'information, des procédures pour l'entreprise - accompagner l'entreprise en cas de réorganisation importante - EVRP - en général - informer la branche sur les risques professionnels - identifier - caractériser pour la branche - aider la branche à évaluer - conseiller la branche - informer le travailleur et sensibiliser à la prévention des risques professionnels - visiter les locaux et identifier pour le travailleur les caractéristiques techniques et organisationnelles - identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent physique - identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent chimique - identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent biologique - identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : facteur organisationnel, relationnel et éthique - aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents physiques - aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents chimiques - aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents biologiques - aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux facteurs organisationnels, relationnels et éthiques - conseiller le travailleur en maintien dans l'emploi, prévention désinsertion professionnelle - conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents physiques - conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents chimiques - conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents biologiques - conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux facteurs organisationnels, relationnels et éthiques - produire des supports d'information, des procédures pour le travailleur 	

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de six digits.

La **table « moyens »** est un Thésaurus hiérarchique à deux niveaux.

Le premier niveau est constitué des classes suivantes : *ANALYSE, ANIMATION, CONSEIL, ÉCHANGE, FICHE D'ENTREPRISE, MÉTROLOGIE, PARTICIPATION, RÉDACTION, SUIVI DES ACTIONS, FORMATION.*

Ce Thésaurus comprend 58 libellés actifs.

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de six digits.

⚙ Méthodologie de veille et de mise à jour

S'agissant d'un Thésaurus ad hoc répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées aux Thésaurus AMT cibles, objectifs à atteindre et moyens entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, les mises à jour apportées aux Thésaurus AMT entre les versions 2020.1 et 2021 ont été les suivantes :

- ▶ *Thésaurus AMT cibles : aucune mise à jour.*
- ▶ *Thésaurus AMT objectifs à atteindre : aucune mise à jour.*
- ▶ *Thésaurus AMT moyens : ajout d'un nouveau libellé « échange avec l'employeur ».*

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :

(Cf. annexes [n°60](#), [61](#) et [62](#))

The complex block contains text, a logo, and an icon. The text at the top says 'La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :'. Below this is the logo for 'THÉSAURUS HARMONISÉS Version 2021', which features the word 'THÉSAURUS' in white on a yellow background and 'HARMONISÉS' in white on a black background. To the right of the logo is a black outline of a document with a red 'PDF' label and a large red arrow pointing downwards. Below the icon, the text '(Cf. annexes n°60, 61 et 62)' is written.

Exemples de saisie

A la suite de l'analyse des outils d'aide à la saisie des AMT proposés par différents Services, les Groupes Thésaurus ont retenu ceux proposés par Efficience Santé au Travail à Paris.

Ce choix a été dicté par la clarté méthodologique et la pertinence de son utilisation

Des combinaisons de libellés provenant de cette source ont été retravaillés par les Groupes Thésaurus et sont à disposition, ci-dessous, à titre d'exemples.

Partant du principe qu'une action en milieu de travail se définit par sa cible, son objectif et un ou plusieurs moyens, des exemples de combinaisons sont proposés ci-dessous. Ainsi, pour chaque grand type d'activité réalisée dans les Services, les tableaux ci-après proposent une aide à la saisie.

L'ensemble des combinaisons d'AMT est consultable en annexe de ce guide : Guide de saisie de actions en milieu de travail avec le Thésaurus Harmonisé AMT (**Cf. [annexe n°63](#)**)

Certains SSTI utilisent ces combinaisons pour renseigner l'agenda et y adjoindre des durées d'intervention.

L'harmonisation de la saisie des actions en milieu de travail permet de :

- Donner la visibilité et tracer les activités des SSTI.
- Chercher à harmoniser les pratiques.
- Gagner du temps sur la saisie.

Une tâche correspond à un objectif et chaque objectif est réalisé avec un ou plusieurs moyens.

La tâche est caractérisée par trois niveaux et des moyens :

Cible	<ul style="list-style-type: none">▶ Agir ver l'entreprise▶ Agir vers le travailleur▶ Agir vers la branche
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">▶ Décrit l'objectif à atteindre
Moyens	<ul style="list-style-type: none">▶ L'objectif est réalisé avec un ou plusieurs moyens

⚙️ Exemples de combinaisons d'AMT

Partant du principe qu'une action en milieu de travail se définit par sa cible, son objectif et un ou plusieurs moyens, des exemples de combinaisons sont proposés ci-dessous, pour les répondre aux différentes actions en milieu de travail réalisées par les Services.

ACTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

OBJECTIF	MOYENS PROPOSÉS	
Agir vers l'entreprise	Analyse	▶ Analyse de la liste d'effectifs et risques afférents à l'entreprise
	Participation	▶ Participation au CHSCT/CSE/ CSSCT ▶ Participation au CLIN
	Rédaction	▶ Rédaction du rapport annuel de l'entreprise
	Echange	▶ Echange avec l'employeur

OBJECTIF	MOYENS PROPOSÉS	
Informer et sensibiliser l'entreprise sur les risques professionnels	Animation	▶ Animation de campagne d'information et de sensibilisation
	Participation	▶ Participation au CHSCT/CSE/ CSSCT ▶ Participation au CLIN
	Conseil	▶ Conseil pour l'élaboration du DU
	Echange	▶ Echange avec l'employeur

SENSIBILISATION

OBJECTIF	MOYENS PROPOSÉS
Informer et sensibiliser l'entreprise sur les risques professionnels	▶ Animation de campagne d'information et de sensibilisation ▶ Rédaction du rapport d'intervention ▶ Echange avec l'employeur

IDENTIFIER UN AGENT BIOLOGIQUE DANS L'ENTREPRISE

OBJECTIF	ACTION CORRESPONDANT À UN RISQUE SPÉCIFIQUE	MOYENS PROPOSÉS	
Identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent biologique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Agent biologique groupe 3 et 4 ▶ Agent biologique groupe 2 	Analyse	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Analyse de causes : enquête après AT/MP ▶ Analyse statistique des données ▶ Analyse de la demande d'intervention
		Rédaction	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Rédaction d'une réponse écrite à une sollicitation de l'employeur ▶ Rédaction du rapport d'intervention
		Suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Suivi des actions préconisées
		Echange	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Echange avec l'employeur

MAINTIEN DANS L'EMPLOI

OBJECTIF	MOYENS PROPOSÉS	
Conseiller l'entreprise en maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle	Analyse	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Analyse de situation de travail/étude de poste ▶ Analyse/étude des conditions de travail
	Rédaction	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Rédaction du rapport d'intervention ▶ Rédaction d'une réponse écrite suite à une sollicitation de l'employeur
	Conseil	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conseil en achat de matériel ▶ Conseil en conception/aménagement de poste ▶ Conseil en organisation ▶ Conseil d'ordre social
	Suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Suivi des actions préconisées
	Echange	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Echange avec l'employeur dans le cadre de l'article R. 4624-42 ▶ Echange avec l'employeur

NOMMER LA PRÉVENTION

Thésaurus concerné : Thésaurus de la prévention ad hoc

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise ou le personnel administratif ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Pourquoi nommer la prévention ?

- Pour répondre aux recommandations de la HAS en ce qui concerne les informations à colliger dans le DMST au niveau des tableaux 3 et 5.
- Pour permettre à tous les acteurs de noter et partager :
 - o les conseils de prévention donnés,
 - o les moyens de prévention mis en place.
- Pour faciliter la prise en compte par l'employeur des notifications des professionnels du SSTI grâce à un langage cohérent.
- De plus, ce thésaurus s'est avéré nécessaire pour préciser, avec le niveau de détail nécessaire en termes de préventions primaire, secondaire et tertiaires qu'elles soient constatées ou conseillées, deux items du thésaurus sur les moyens d'action en milieu de travail :
 - o conseil et préconisations sur les équipements de protection individuelle,
 - o conseil et préconisations sur les équipements de protection collective.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité de la prévention ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 3 – Nature des informations concernant l'emploi et les activités professionnelles à colliger dans le DMST

- Principales mesures de prévention collectives et individuelles.

Tableau 5 – Informations concernant les propositions et avis du médecin du travail à colliger dans le DMST

- Informations sur les expositions professionnelles, les risques identifiés et les moyens de protection.
- Existence ou absence d'une pathologie en lien possible avec une exposition professionnelle.
- Avis médical (fiche d'aptitude ou de suivi médical).

Ceci peut être saisi directement dans le DMST ou indirectement par des préventeurs dans le dossier d'entreprise qui sera inclus dans le DMST.

■ **Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?**

⚙️ Descriptif du Thésaurus de prévention, utilisé pour cette saisie

Il n'existait pas de Thésaurus de prévention qui puisse faire référence.

Le choix a donc été de définir un Thésaurus ad hoc couvrant les préventions primaire, secondaire et tertiaire, ainsi que l'activité en milieu de travail, le rôle de conseil d'information et de formation, la mobilisation des préventeurs tiers.

Depuis les années 2000, le Groupe ASMT-FMP (fiches médico-professionnelles) élabore et met à jour un Thésaurus de prévention nécessaire à la construction des fiches médico-professionnelles du site fmpcisme.org.

Il a été jugé pragmatique de mettre à disposition ce Thésaurus qui bénéficie de ce savoir-faire et qui est homogène avec les grandes classes d'expositions de l'INRS et du Thésaurus des expositions professionnelles et qui a bénéficié d'une relecture par les partenaires réunis en groupe thesaurus de l'ANSES.

La structure hiérarchique comprend quatre niveaux nommés :

- Le premier niveau est divisé en trois catégories : prévention collective | prévention individuelle | formation-information.
 - o Les préventions collectives sont classées en fonction du risque
 - o Les préventions individuelles sont classées en fonction de la zone à protéger.
 - o La formation et l'information sont détaillées en quatre niveaux.

Le Thésaurus comprend 446 libellés actifs et chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de six digits.

⚙️ Méthodologie de veille des besoins et de mise à jour

La mise à jour du Thésaurus de la prévention est effectuée par le Groupe AMST FMP de Présanse, qui propose les modifications aux Groupes Thésaurus.

L'ensemble des propositions sont ensuite étudiées en réunion et, si elles sont validées par les Groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

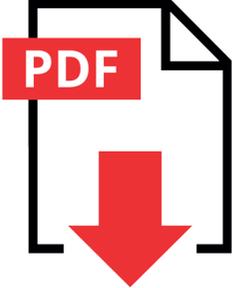
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus de la prévention, entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus de la prévention entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°39)

The complex block contains text, a logo, and an icon. The text at the top says 'La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :'. Below this is a logo for 'THÉSAURUS HARMONISÉS Version 2021', where 'THÉSAURUS' is in white on an orange background and 'HARMONISÉS' is in white on a black background. To the right of the logo is an icon of a document with a red 'PDF' label and a red arrow pointing downwards. Below the icon, it says '(Cf. annexe n°39)'. The entire content is enclosed in a black rectangular border.

NOMMER LES ACTIVITÉS OU TÂCHES EFFECTUÉES

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise ou le personnel administratif ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Pourquoi et comment nommer les tâches ?

Il est prévu de tracer, à défaut de nommer les expositions professionnelles, les situations de travail notamment le lieu, les tâches, les outils et les produits utilisés.

Une liste des tâches est mise à disposition et un regroupement par métier est proposé sous la forme d'une METAP (matrice emploi-tâches potentielles).

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des activités ou tâches ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 3 – Nature des informations concernant l'emploi et les activités professionnelles à colliger dans le DMST

- Informations concernant l'emploi actuel
- Description du (des) poste(s) actuel(s) :
 - o Description des activités ou tâches effectuées permettant d'identifier les risques.
 - o Modifications du poste ou des conditions de travail, des activités ou tâches, des expositions, des risques ou des mesures de prévention.

Ceci peut être saisi directement dans le DMST ou indirectement par des préventeurs dans le dossier d'entreprise qui sera inclus dans le DMST.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ [Descriptif du Thésaurus des tâches](#)

Le Thésaurus des tâches permet de décrire les activités ou les tâches effectuées par un salarié. Il a été constitué à partir d'une extraction des caractéristiques techniques et organisationnelles des Fiches Médico-Professionnelles du site www.fmpcisme.org.

Ce Thésaurus comprend 1234 libellés actifs.

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de cinq digits.

🔧 Méthodologie de veille et de mise à jour

S'agissant d'un Thésaurus adapté répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

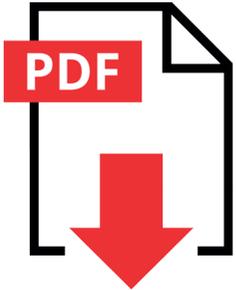
L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus des tâches entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, les mises à jour apportées au Thésaurus des tâches entre les versions 2020.1 et 2021 ont été les suivantes :

- ▶ Ajout de sept nouveaux libellés.
- ▶ Création de deux nouvelles METAP.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°11)

⚙ [Des aides à la saisie complémentaires : les METAP](#)

Les METAP (Matrices Emploi-Tâches Potentielles) reprennent la même structuration que les MEEP (Matrices Emplois Exposition potentielle) et proposent pour chaque intitulé d'emploi, ou son code PCS-ESE 2017 de niveau 3 ou les professions les plus typiques et assimilées (niveau 4 du Thésaurus PCS-ESE), une liste des tâches provenant du Thésaurus des tâches.

Ces METAP, qui couvrent actuellement plus de 1 400 métiers, sont élaborées de manière à être les plus exhaustives possibles et suffisamment précises pour permettre de lister l'ensemble des tâches potentielles et de choisir celles réalisées par un salarié à un poste donné.

La liste exhaustive des métiers couverts par les METAP est accessible via le lien hypertexte suivant : [liste des métiers couverts par les METAP \(cf. annexe n°12\)](#).



NOMMER LES EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES

Thésaurus concerné : Thésaurus des expositions professionnelles

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise ou le personnel administratif ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des expositions professionnelles ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 3 – Nature des informations concernant l'emploi et les activités professionnelles à colliger dans le DMST

- Risques identifiés : nature des nuisances (physiques, chimiques, biologiques, organisationnelles, autres), périodes d'exposition, fréquence et niveaux d'exposition, dates et résultats des contrôles des expositions aux postes de travail
- Modifications du poste ou des conditions de travail, des activités ou tâches, des expositions, des risques ou des mesures de prévention

Tableau 4 – Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST

- Existence ou absence de signes cliniques destinés à évaluer le lien entre l'état de santé du travailleur et les expositions professionnelles antérieures

Tableau 5 – Informations concernant les propositions et l'avis du médecin du travail à colliger dans le DMST

- Informations sur les expositions professionnelles, les risques identifiés et les moyens de protection

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ [Descriptif du thésaurus des expositions professionnelles](#)

Le thésaurus des expositions professionnelles regroupe des expositions professionnelles, soit déjà identifiées comme des dangers ou des nuisances par la littérature scientifique (plomb), soit non encore ou non systématiquement étiquetées comme nuisances (cosmétique). Ceci permettra aux différents acteurs de nommer l'exposition professionnelle et, éventuellement, de participer à la mise en évidence de lien ou d'absence de lien entre cette exposition et un effet sur la santé.

⚙ [Garantie et modalité de mise à jour](#)

La veille des besoins et la maintenance évolutive du Thésaurus des expositions professionnelles, à partir de la version dite Beta 2 de 2014, sont assurées par un groupe

multipartenarial (ACMS, ANACT, ANSES, APST-BTP-RP, CCPP, CCMSA, CNAM, DARES, INRS, médecins inspecteurs du travail, PRÉSANSE, Santé Publique France, SFMT) hébergé à l'ANSES à travers un Groupe plénier et des sous-groupes thématiques.

Elles ont pour finalité de mettre à la disposition des acteurs de la Santé au travail identifiés, une version tenant compte des besoins et contraintes de chacun, mais aussi de l'actualité scientifique et réglementaire, ainsi que des règles de construction d'un Thésaurus.

La maintenance évolutive s'appuie sur les règles et modalités de structuration et d'élaboration du Thésaurus des expositions professionnelles.

Cette veille des besoins et la maintenance évolutive sont pérennes et une nouvelle version, dite version majeure, est livrée à date anniversaire. Des versions intermédiaires pourront toutefois être livrées au fil de l'eau.

Le Thésaurus des expositions professionnelles étant déjà en circulation auprès de nombreux utilisateurs, la veille doit mesurer en responsabilité l'impact de chaque changement dans le quotidien des utilisateurs, de façon à ne pas gêner les efforts de chaque partenaire (compatibilité ascendante).

- Il s'agit d'une veille sur les besoins et contraintes de chaque partenaire.
- Il s'agit d'une veille sur les actualités scientifiques.
- Il s'agit d'une veille sur l'actualité juridique.

Sont intégrée autant que possible une veille sur l'existence de nomenclatures françaises ou internationales existantes.

⚙️ Structure du Thésaurus des expositions professionnelles

Le Thésaurus des expositions professionnelles correspond à une liste d'expositions avec des libellés les plus neutres possibles, répondant à un souci de description, sans quantification ou qualification du niveau de danger.

Le Thésaurus est composé de deux axes descriptifs, comportant en tout neuf classes :

- Un axe « substances et agents »,
- Un axe « produits, usages ou contextes d'expositions », élaboré pour distinguer la substance ou l'agent du produit dans lequel il est contenu de son usage ou de son contexte d'exposition.

La structure hiérarchique comprend huit niveaux nommés :

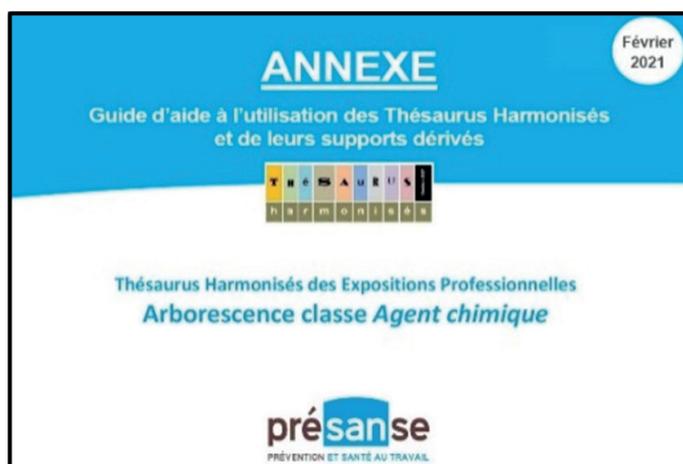
Classe	Sous-classe	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6*
--------	-------------	----------	----------	----------	----------	----------	-----------

*Niveau 6 (niveau non-utilisé pour le moment)

Le Thésaurus comprend 8319 libellés qui peuvent être associés à un synonyme et à un descriptif et chacun d'eux est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de quatorze digits.

Les classes du Thésaurus sont les suivantes et les liens hypertextes permettent la consultation de la présentation des arborescences complètes de l'ensemble des niveaux pour chacune d'elles :

- Agent chimique (**Cf. [annexe n°13](#)**)
- Agent biologique (**Cf. [annexe n°14](#)**)
- Roche et autre substance minérale (**Cf. [annexe n°15](#)**)
- Agent physique (**Cf. [annexe n°16](#)**)
- Facteur biomécanique (**Cf. [annexe n°17](#)**)
- Facteur organisationnel, relationnel et éthique (**Cf. [annexe n°18](#)**)
- Produit ou procédé industriel (**Cf. [annexe n°19](#)**)
- Lieu et local de travail (**Cf. [annexe n°20](#)**)
- Equipement, outil, machine et engin de travail (**Cf. [annexe n°21](#)**)



Le Thésaurus est compété de qualificatifs (métadonnées) proposées et renseignés par Présanse.

Les qualificatifs pouvant être rattachés aux libellés du Thésaurus des expositions professionnelles sont les suivants :

- Agent biologique pathogène groupe 2, 3 et 4 (**Cf. [annexe n°22](#)**)
- Suivi post-exposition (non renseigné pour le moment)
- Suivi post-professionnel (non renseignée pour le moment)
- Tableaux de maladies professionnelles (régimes générales et agricole) (**Cf. [annexe n°23](#)**)
- Numéro CAS (**Cf. [annexe n°24](#)**)
- Agent chimique dangereux (ACD) (**Cf. [annexe n°25](#)**)
- Facteur de pénibilité (**Cf. [annexe n°26](#)**)
- Agent cancérigène, mutagène, reprotoxique (1A ou 1B ou 2) (**Cf. [annexe n°27](#)**)
- Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) (**Cf. [annexe n°28](#)**)
- Valeur limite à court terme (VLCT) (**Cf. [annexe n°29](#)**)
- Risque particulier (SIR) (**Cf. [annexe n°30](#)**)
- Risque générant une visite d'information et de prévention (VIP) avant affectation (**Cf. [annexe n°31](#)**)
- Risque générant un suivi individuel adapté (SIA) (**Cf. [annexe n°32](#)**)

Chaque lien hypertexte renvoie à un regroupement des libellés concernés par le qualificatif.

Afin d'en faciliter l'utilisation et d'aider les utilisateurs au quotidien, les Groupes Thésaurus de Présanse ont fait le choix de présenter chaque classe de risque séparément et sans toutes les colonnes afin d'alléger le support visuel. Ils proposent également des index par métadonnées permettant, ainsi d'autres portes d'entrée dans le Thésaurus des expositions professionnelles.

[⚙ Des aides à la saisie complémentaires : short-list](#)

Le Thésaurus comporte également une new short-list ou nouvelle liste courte PRESANSE, travaillée en 2021, permettant à l'utilisateur une recherche simplifiée, qui conserve la possibilité, si sa recherche a été infructueuse d'élargir celle-ci à l'ensemble de la table.

Les Groupes Thésaurus ont ainsi procédé à une simplification de la short-list initiale en retirant les libellés associés à une VLEP et/ou une VLCT, de même que les agents chimiques dangereux. Dans le même temps et à la demande des utilisateurs, ils se sont attachés à regarder, à partir des occurrences de saisie dans les Services portées à sa connaissance, les « facteur organisationnel, relationnel et éthique » pouvant être ajoutés à cette new short-list. Ainsi, dix nouveaux libellés de cette partie du Thésaurus des expositions professionnelles ont été ajoutés à la new short-list.

Pour ce Thésaurus, celle-ci se compose des libellés faisant l'objet ou étant considéré comme :

- Risques particuliers
- Risques générant un suivi individuel adapté (SIA)
- Facteur de pénibilité
- Cancérogène et/ou mutagène et/ou reprotoxique 1A ou 1B
- Agent biologique pathogène des groupes 3 et 4
- Tableau de maladie professionnelle
- + les libellés les plus saisis dans les Services
- + quelques facteurs organisationnels, relationnels et éthiques

Un travail a été mené par les Groupes Thésaurus pour analyser les occurrences des cent libellés les plus saisis par les Services. A l'issue de ce travail, vingt-trois libellés ont ainsi été ajoutés à la short-list.

La new short-list du Thésaurus des expositions professionnelles est consultable via le lien hypertexte suivant : new short-list (**Cf. [annexe n°33](#)**).

⚙ [Des aides à la saisie complémentaires : MEEP](#)

En complément du Thésaurus des expositions professionnelles, le préventeur dispose de MEEP (Matrice Emploi-Expositions Potentielles) qui propose pour un intitulé d'emploi et son code PCS-ESE 2003-2017 (Thésaurus des professions), une liste d'expositions professionnelles potentielles regroupées en fonction des classes du Thésaurus des Expositions Professionnelles.



Les Matrices Emploi-Expositions Potentielles ont été conçues par le Groupe ASMT FMP (Action Scientifique en Milieu de Travail Fiches Médico-Professionnelles) de Présanse à partir des fiches du site www.fmpcisme.org pour répondre à la demande des SSTI.

En termes d'ergonomie d'utilisation, il a été demandé expressément aux éditeurs de logiciels de permettre l'affichage des MEEP en deux temps :

- un premier où n'apparaissent que les classes d'expositions et les expositions professionnelles considérées comme des risques particuliers ou correspondant à des facteurs de pénibilité,
- dans un second temps seulement, de permettre la consultation de l'ensemble des expositions potentielles retenues pour un métier donné.

MATRICE EMPLOI EXPOSITIONS POTENTIELLES COURTE - COIFFEUR			
Classe d'expositions professionnelles	Exposition professionnelle	Coiffeur	542b
agent chimique	formaldéhyde	T	
	hydroquinone	H	
	hydroxyde de calcium	A	
	nickel	S	
facteur biomécanique	peroxyde		
	peroxyde d'hydrogène		
produit ou procédé industriel	desinfectant		
	parfum et substance aromatique		

MEEP ciblée SIR et facteurs de pénibilité

MATRICE EMPLOI EXPOSITIONS POTENTIELLES COMPLETE - COIFFEUR				
Classe d'expositions professionnelles	Exposition professionnelle	Coiffeur	542b	
agent chimique	acide peracétique			
	ammoniac (NH4OH)	J	H	
	composé d'ammonium quaternaire			
	formaldéhyde			
	hydroquinone	B	H	
	hydroxyde de calcium			
	nickel			
	peroxyde d'hydrogène	L	E	
	peroxyde			
	p-phenylenediamine	W	S	
agent biologique	pediculus humanus capitis			
	trichophyton			
agent physique	bruit de fond			
	éclairage localement insuffisant			
	éclairage avec rendu des couleurs insuffisant			
	éclairage localement éblouissant			
	électricité			
	insuffisance d'aération			
facteur biomécanique	mouvement répétitif du membre supérieur			
	posture debout avec piédonnement			
	posture du tronc en rotation et anteflexion du rachis			
facteur organisationnel, relationnel et éthique	amplitude horaire de travail continu supérieure à 10 h			
	contact régulier avec le public			
	travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement, rythme imposé, délai à respecter)			
	travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions			
	variabilité, imprévisibilité de la charge de travail			
	produit ou procédé industriel	coloration permanente (paraphénylène diamine, paratoluène diamine, resorcinol...)		
		coloration semi-permanente, tenue		
		decolorant, éclaircissant capillaire		
		desinfectant		
		laque coiffure		
parfum et substance aromatique				
produit d'entretien				
produit défrisant				
produit pour permanente (ondulation)				
protéine de latex				
shampooing				

MEEP complète

Ces matrices constituent des outils simples dans leur utilisation et constituent en outre une première porte d'entrée à l'utilisation des Thésaurus Harmonisés, en particulier pour le Thésaurus des expositions professionnelles.

Par l'utilisation de ces MEEP, le préventeur peut ainsi renseigner les expositions professionnelles qu'il a pu observer, ou mesurer, ou bien qui lui ont été rapportées.

Actuellement, les MEEP couvrent plus de 1 400 métiers dont la liste exhaustive est accessible via le lien hypertexte suivant : [liste des métiers couverts par les MEEP \(Cf. annexe n°34\)](#).

Parallèlement, ces matrices sont téléchargeables et imprimables, en accès libre, sur le site www.fmpcisme.org, au format Word.

⚙ Des aides à la saisie complémentaires : deux sous-mains

Est également mis à disposition des utilisateurs des Services, par les Groupes Thésaurus, un sous-main (Cf. annexe n°35) permettant de prendre connaissance des premiers niveaux de l'arborescence du Thésaurus. Présenté sous la forme de cartes mentales des classes, sous-classes et niveau 1 du Thésaurus des expositions professionnelles, ce sous-main pourra constituer une aide à la saisie au quotidien.



⚙️ [Méthodologie de veille et de mise à jour](#)

Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

La veille du Thésaurus des expositions professionnelles consiste à assurer une veille des besoins des utilisateurs ainsi qu'une maintenance évolutive, ou éventuellement une évolution plus lourde du Thésaurus des expositions professionnelles. Il est entendu par veille des besoins, la surveillance active des besoins des acteurs de la santé au travail concernant le Thésaurus et par maintenance évolutive, l'évolution régulière de celui-ci.

Le processus de veille et de mise à jour du Thésaurus des expositions se fait à partir des remontées des utilisateurs. Elles sont assurées par les groupes de travail, hébergés à l'ANSES, auquel contribue activement le Présanse par l'intermédiaire de son médecin-conseil, en suivant une méthodologie précise d'analyse et d'acceptation ou non des propositions d'ajouts ou de modifications.

Tout personnel d'un SSTI peut être à l'initiative d'une demande, mais celle-ci sera obligatoirement formulée auprès de Présanse (cf. encart ci-dessus). Les demandes seront colligées et proposées à l'ANSES.

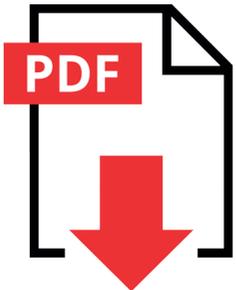
L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus des expositions professionnelles, entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.

Pour information, les mises à jour apportées au Thésaurus des expositions professionnelles entre les versions 2020.1 et 2021 ont été les suivantes :

- ▶ *Important travail de réorganisation et d'accentuation des libellés de la partie « facteur biomécanique ». 135 mises à jour (54 inactivations de libellés, 25 modifications de libellés, 56 nouveaux libellés).*
- ▶ *Concernant les qualificatifs maintenus par PRESANSE*
- ▶ *Ajout d'un nouveau qualificatif : Risque générant un suivi individuel adapté.*
- ▶ *Ajout d'une VLEP pour certains libellés.*
- ▶ *280 mises à jour (271 nouveaux qualificatifs risque générant un suivi individuel adapté, 9 nouveaux qualificatifs VLEP (valeur + unité)).*



La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe 36)

NOMMER LA FRÉQUENCE DE L'EXPOSITION

Thésaurus concerné : Thésaurus de la fréquence de l'exposition

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise ou le personnel administratif ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ **Comment nommer la fréquence de l'exposition ?**

L'évaluation des risques peut être renseignée en nommant l'exposition, sa fréquence et sa gravité.

La fréquence est simplement nommée en cohérence avec les usages en la matière.

Afin d'être en mesure de renseigner la fréquence d'exposition, les membres des Groupes Thésaurus ont porté leur choix sur une nomenclature provenant des publications de l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité).

De plus, ce Thésaurus comprend un commentaire qui indique, pour chaque libellé, une quantification de l'exposition.

■ **Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité de la fréquence de l'exposition ?**

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 3 – Nature des informations concernant l'emploi et les activités professionnelles à colliger dans le DMST

- Risques identifiés : nature des nuisances (physiques, chimiques, biologiques, organisationnelles, autres), périodes d'exposition, fréquence et niveau d'exposition, dates et résultats des contrôles des expositions aux postes de travail.

Ceci peut être saisi directement dans le DMST ou indirectement par des préventeurs dans le dossier d'entreprise qui sera inclus dans le DMST.

■ **Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?**

- ⚙️ [Descriptif du Thésaurus de la fréquence de l'exposition, utilisé pour cette saisie](#)

A chaque libellé est associé un commentaire qui indique une quantification de la fréquence d'exposition (les pourcentages de temps et de durées par jour, par semaine, par mois et par an ont été adjointes, en regard de chaque libellé).

Ce Thésaurus comprend 4 libellés actifs.

Fréquence	Commentaire explicatif
<i>très souvent ou régulièrement / permanente</i>	<i>>70 % ou >6 heures par jour ou >3 jours par semaine ou >15 jours par mois ou >5mois par an</i>
<i>souvent / fréquente</i>	<i>>30 % ou >2 heures par jour ou >1 jours par semaine ou >6 jours par mois ou >2 mois par an</i>
<i>peu souvent / intermittente</i>	<i>>5 % ou >30 minutes par jour ou >1 heure par semaine ou >1 jour par mois ou >15 jours par an</i>
<i>rare / occasionnelle</i>	<i><5 % ou <30 minutes par jour ou <1 heure par semaine ou <1 jour par mois ou <15 jours par an</i>

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de six digits.

⚙ Méthodologie de veille et de mise à jour

S'agissant d'un Thésaurus adapté répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

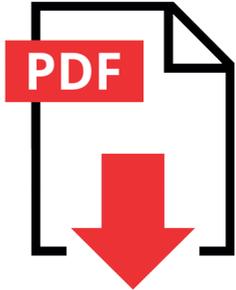
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus de la fréquence de l'exposition entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus de la fréquence de l'exposition entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°37)

NOMMER LA GRAVITÉ – ATTEINTE À LA SANTÉ

Thésaurus concerné : Thésaurus de la gravité – atteinte à la santé

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise ou le personnel administratif ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Pourquoi nommer la gravité – atteinte à la santé ?

L'évaluation des risques peut être renseignée en nommant l'exposition, sa fréquence et sa gravité.

La gravité est simplement nommée en cohérence avec les usages en la matière.

Comme pour le Thésaurus de la fréquence d'exposition, le choix s'est porté sur une nomenclature communément utilisé par l'INRS.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ [Descriptif du Thésaurus de la gravité – atteinte à la santé, utilisé pour cette saisie](#)

Ce Thésaurus se compose de 4 libellés pour chacun d'eux, d'un commentaire explicatif. Le commentaire indique si l'exposition entraîne un arrêt de travail ou non, ainsi que d'éventuelles séquelles.

Gravité	Commentaire explicatif
<i>faible</i>	<i>sans arrêt de travail ni séquelle</i>
<i>peu grave</i>	<i>avec arrêt de travail sans séquelle</i>
<i>grave</i>	<i>avec arrêt de travail et avec séquelles</i>
<i>très grave</i>	<i>lésion irréversible, maladie incurable, décès</i>

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de six digits.

⚙ [Méthodologie de veille et de mise à jour](#)

S'agissant d'un Thésaurus adapté répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

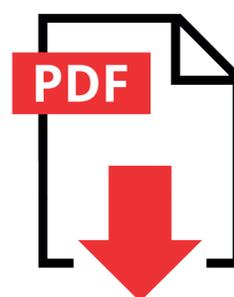
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus de la gravité – atteinte à la santé entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus de la gravité – atteinte à la santé entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°38)

NOMMER LA PRÉVENTION

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise ou le personnel administratif ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Pourquoi nommer la prévention ?

- ▶ Pour répondre aux recommandations de la HAS en ce qui concerne les informations à colliger dans le DMST au niveau des tableaux 3 et 5.
- ▶ Pour permettre à tous les acteurs de noter et partager :
 - les conseils de prévention donnés,
 - les moyens de prévention mis en place.
- ▶ Pour faciliter la prise en compte par l'employeur des notifications des professionnels du SSTI grâce à un langage cohérent.
- ▶ De plus, ce thésaurus s'est avéré nécessaire pour préciser, avec le niveau de détail nécessaire en termes de préventions primaire, secondaire et tertiaires qu'elles soient constatées ou conseillées, deux items du thésaurus sur les moyens d'action en milieu de travail :
 - conseil et préconisations sur les équipements de protection individuelle,
 - conseil et préconisations sur les équipements de protection collective.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité de la prévention ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 3 – Nature des informations concernant l'emploi et les activités professionnelles à colliger dans le DMST

- ▶ Principales mesures de prévention collectives et individuelles.

Tableau 5 – Informations concernant les propositions et avis du médecin du travail à colliger dans le DMST

- ▶ Informations sur les expositions professionnelles, les risques identifiés et les moyens de protection.
- ▶ Existence ou absence d'une pathologie en lien possible avec une exposition professionnelle.
- ▶ Avis médical (fiche d'aptitude ou de suivi médical).

Ceci peut être saisi directement dans le DMST ou indirectement par des préventeurs dans le dossier d'entreprise qui sera inclus dans le DMST.

■ **Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?**

⚙️ Descriptif du Thésaurus de prévention, utilisé pour cette saisie

Il n'existait pas de Thésaurus de prévention qui puisse faire référence.

Le choix a donc été de définir un Thésaurus ad hoc couvrant les préventions primaire, secondaire et tertiaire, ainsi que l'activité en milieu de travail, le rôle de conseil d'information et de formation, la mobilisation des préventeurs tiers.

Depuis les années 2000, le Groupe ASMT-FMP (fiches médico-professionnelles) élabore et met à jour un Thésaurus de prévention nécessaire à la construction des fiches médico-professionnelles du site fmpcisme.org.

Il a été jugé pragmatique de mettre à disposition ce Thésaurus qui bénéficie de ce savoir-faire et qui est homogène avec les grandes classes d'expositions de l'INRS et du Thésaurus des expositions professionnelles et qui a bénéficié d'une relecture par les partenaires réunis en groupe thesaurus de l'ANSES.

La structure hiérarchique comprend quatre niveaux nommés :

- ▶ Le premier niveau est divisé en trois catégories : prévention collective | prévention individuelle | formation-information.
 - Les préventions collectives sont classées en fonction du risque
 - Les préventions individuelles sont classées en fonction de la zone à protéger.
 - La formation et l'information sont détaillées en quatre niveaux.

Le Thésaurus comprend 446 libellés actifs et chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de six digits.

⚙️ Méthodologie de veille des besoins et de mise à jour

La mise à jour du Thésaurus de la prévention est effectuée par le Groupe AMST FMP de Présanse, qui propose les modifications aux Groupes Thésaurus.

L'ensemble des propositions sont ensuite étudiées en réunion et, si elles sont validées par les Groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

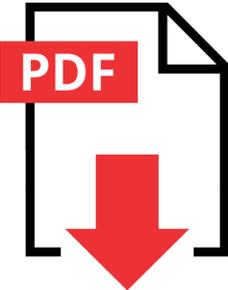
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus de la prévention, entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus de la prévention entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°39)

The complex block contains text, a logo, and an icon. The text at the top states that the 2021 version of the harmonized thesaurus is available in PDF format. Below this is the logo for 'THÉSAURUS HARMONISÉS Version 2021', which features the word 'THÉSAURUS' in white on an orange background and 'HARMONISÉS' in white on a black background. To the right of the logo is an icon of a document with a red 'PDF' label and a large red arrow pointing downwards. Below the icon, it says '(Cf. annexe n°39)'. The entire content is enclosed in a thin black border.

Fiches Pratiques

Comment nommer les actions réalisées par les équipes pluridisciplinaires ?

NOMMER LES ACTIONS ET ACTIVITÉS TRANSVERSALES

Thésaurus concerné : Thésaurus des actions transversales

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙️ [Pourquoi nommer les actions transversales ?](#)

Les missions des SSTI comprennent des actions qui sont nécessaires pour les accomplir et qui ne sont pas liées à une des missions qui leur sont confiées. Ainsi, par exemple la rédaction d'un rapport, la participation à des réunions utilise du temps, qui nécessite d'être objectivés.

En complément des Thésaurus AMT cibles, objectifs et moyens (Cf. [pages 141 à 146](#)), un Thésaurus des actions transversales permet de nommer toutes les actions qui sont souvent communes aux quatre missions des SSTI.

Il est réalisé à partir du recensement des pratiques dans les SSTI (actions des médecins, IPRP, AST, etc.) et des obligations réglementaires.

⚙️ [Descriptif du Thésaurus des actions transversales](#)

Le Thésaurus du type de contrat comprend 34 libellés actifs sur deux niveaux :

– Participation au fonctionnement du service

- o Participation à la CMT*
- o Participation / animation à un groupe de travail*
- o Participation / animation à un comité / réunion de service*
- o Participation aux instances du service (CA, CC, AG, Autres instances,)*
- o Participation à la démarche qualité du service*
- o Participation à la commission médico-technique*

– Contribution à un projet

- o Pilotage d'un projet*
- o Participation à un projet*

– Participation à des réunions externes au service

- o Participation / animation à un groupe de travail avec les partenaires institutionnels*
- o Participation à un groupe de travail avec d'autres SSTI*

– Transmission des connaissances

- o Tutorat d'un collaborateur médecin*
- o Accompagnement d'un médecin en formation*
- o Tutorat d'un stagiaire / apprenti*

o *Encadrement d'un interne*

– **Communication sur les actions**

o *Rédaction de communications*

o *Production de supports de communications*

o *Communication à des congrès / colloques*

– **Acquisition de connaissances**

o *Participation à des formations*

o *Participation à des congrès / colloques*

o *Analyse bibliographique et réglementaire*

– **Participation au fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire**

o *Animation / coordination d'une équipe pluridisciplinaire*

o *Participation aux réunions de l'équipe pluridisciplinaire*

– **Contribution à la traçabilité**

o *Rédaction du rapport annuel d'activité*

o *Rédaction d'un rapport autre que le rapport annuel d'activité*

o *Saisie de données contribuant à la traçabilité*

– **Participation à l'alerte / veille sanitaire**

– **Participation à toutes études, enquêtes notamment épidémiologiques**

Chaque libellé est associé à un code composé de lettres selon une règle définie, a priori, et constitué au maximum de six digits.

⚙ **Méthodologie de veille et de mise à jour**

S'agissant d'un Thésaurus adapté répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

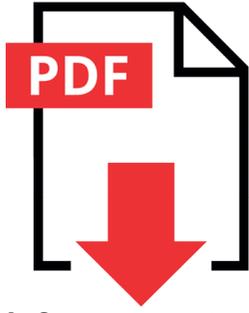
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus des actions transversales entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus des actions transversales entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°64)

The complex block contains text, a logo, and an icon. The text at the top says 'La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :'. Below this is a logo for 'THÉSAURUS HARMONISÉS Version 2021' with 'THÉSAURUS' in white on an orange background and 'HARMONISÉS' in white on a black background. To the right is an icon of a document with a red 'PDF' label and a red arrow pointing downwards. Below the icon, it says '(Cf. annexe n°64)'. The entire content is enclosed in a black rectangular border.

Fiches Pratiques

Comment nommer les conseils ?

NOMMER LA PRÉVENTION

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise ou le personnel administratif ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Pourquoi nommer la prévention ?

- Pour répondre aux recommandations de la HAS en ce qui concerne les informations à colliger dans le DMST au niveau des tableaux 3 et 5.
- Pour permettre à tous les acteurs de noter et partager :
 - o les conseils de prévention donnés,
 - o les moyens de prévention mis en place.
- Pour faciliter la prise en compte par l'employeur des notifications des professionnels du SSTI grâce à un langage cohérent.
- De plus, ce thésaurus s'est avéré nécessaire pour préciser, avec le niveau de détail nécessaire en termes de préventions primaire, secondaire et tertiaires qu'elles soient constatées ou conseillées, deux items du thésaurus sur les moyens d'action en milieu de travail :
 - conseil et préconisations sur les équipements de protection individuelle,
 - conseil et préconisations sur les équipements de protection collective.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité de la prévention ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 3 – Nature des informations concernant l'emploi et les activités professionnelles à colliger dans le DMST

- Principales mesures de prévention collectives et individuelles.

Tableau 5 – Informations concernant les propositions et avis du médecin du travail à colliger dans le DMST

- Informations sur les expositions professionnelles, les risques identifiés et les moyens de protection.
- Existence ou absence d'une pathologie en lien possible avec une exposition professionnelle.
- Avis médical (fiche d'aptitude ou de suivi médical).

Ceci peut être saisi directement dans le DMST ou indirectement par des préventeurs dans le dossier d'entreprise qui sera inclus dans le DMST.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙️ Descriptif du Thésaurus de prévention, utilisé pour cette saisie

Il n'existait pas de Thésaurus de prévention qui puisse faire référence.

Le choix a donc été de définir un Thésaurus ad hoc couvrant les préventions primaire, secondaire et tertiaire, ainsi que l'activité en milieu de travail, le rôle de conseil d'information et de formation, la mobilisation des préventeurs tiers.

Depuis les années 2000, le Groupe ASMT-FMP (fiches médico-professionnelles) élabore et met à jour un Thésaurus de prévention nécessaire à la construction des fiches médico-professionnelles du site fmpcisme.org.

Il a été jugé pragmatique de mettre à disposition ce Thésaurus qui bénéficie de ce savoir-faire et qui est homogène avec les grandes classes d'expositions de l'INRS et du Thésaurus des expositions professionnelles et qui a bénéficié d'une relecture par les partenaires réunis en groupe thesaurus de l'ANSES.

La structure hiérarchique comprend quatre niveaux nommés :

- Le premier niveau est divisé en trois catégories : prévention collective | prévention individuelle | formation-information.
 - o Les préventions collectives sont classées en fonction du risque
 - o Les préventions individuelles sont classées en fonction de la zone à protéger.
 - o La formation et l'information sont détaillées en quatre niveaux.

Le Thésaurus comprend 446 libellés actifs et chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de six digits.

⚙️ Méthodologie de veille des besoins et de mise à jour

La mise à jour du Thésaurus de la prévention est effectuée par le Groupe AMST FMP de Présanse, qui propose les modifications aux Groupes Thésaurus.

L'ensemble des propositions sont ensuite étudiées en réunion et, si elles sont validées par les Groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

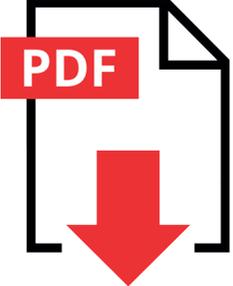
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus de la prévention, entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus de la prévention entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°39)

The complex block contains text, a logo, and an icon. The text at the top says 'La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :'. Below this is a logo for 'THÉSAURUS HARMONISÉS Version 2021', where 'THÉSAURUS' is in white on an orange background and 'HARMONISÉS' is in white on a black background. To the right of the logo is an icon of a document with a red 'PDF' label and a large red arrow pointing downwards. Below the icon, the text '(Cf. annexe n°39)' is written.

PARTIE 3

Questions fréquemment posées

HARMONISATION DES THÉSAURUS : QUELLES OBLIGATIONS POUR LES PROFESSIONNELS ?

L'harmonisation des Thésaurus répond à plusieurs obligations (légales, réglementaires) ou recommandations de bonnes pratiques. Comment s'est formée l'idée qu'il fallait parler le même langage et pourquoi ?

En septembre 2008, le Directeur Général du Travail indique que *“la mise en œuvre d'actions de prévention dans le milieu professionnel nécessite de développer une approche populationnelle de la Santé au travail. Dans cette optique, il importe que les recueils de données [...] soient effectués selon les mêmes nomenclatures”* ([cf. annexe n°1](#)).

Cet axe de travail a été repris par la CNAMTS dans une lettre de mission créant un groupe “Thésaurus des expositions” au sein du groupe Nomenclature du Réseau national de vigilance des pathologies professionnelles (Rnv3p) de l'ANSES.

Ce groupe réunit les partenaires institutionnels - dont PRÉSANSE - afin de choisir et d'améliorer le Thésaurus des expositions en respectant les besoins, les pratiques et les contraintes de chacun.

En octobre 2008, le rapport “Lejeune” sur la traçabilité recommande l'utilisation de Thésaurus harmonisés en Santé au travail ([cf. annexe n°2](#)).

En mars 2009, la Haute Autorité de Santé (HAS) publie ses recommandations sur la tenue du Dossier médical en Santé travail (DMST), propose des Thésaurus harmonisés et demande un travail complémentaire.

Le Plan Santé-Travail 3, pour la période 2016-2020, comporte une action 3.10 visant à recenser, rationaliser et harmoniser les données existantes en matière de veille, d'expertise et de vigilance en santé/sécurité au travail afin d'en améliorer l'exploitation et la mise à la disposition des acteurs de la prévention (Rationaliser l'alimentation des bases par les services de santé au travail (sollicités pour alimenter différents outils : Sumer, base MCP, enquête EVREST, rapports administratifs et financiers des services de santé au travail et rapports annuels des médecins - RAM/RAF -, etc.) et généraliser l'usage des Thésaurus Harmonisés.

En 2018, une demande a été faite à l'ANSES sur saisine de la DGT d'appui scientifique et technique en vue de l'élaboration d'un TEP harmonisé et accessible à l'ensemble des acteurs de la Santé au travail.

RÉFORME DE 2012 ET THÉSAURUS : THÉSAURUS HARMONISÉS ET TRAÇABILITÉ, ÉQUIPE SANTÉ TRAVAIL, ACTION EN MILIEU DE TRAVAIL. QUE DISENT LES TEXTES ?

Importance de Thésaurus harmonisés vis-à-vis des textes

La loi est venue préciser les différentes missions des SSTI, dont celle de contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire (Code du Travail, article L.4622-2 alinéa 4 - [Cf. annexe n°4](#)).

Beaucoup d'autres actions liées à la traçabilité sont menées et donnent lieu à des rapports vers l'extérieur ou l'intérieur, qui nécessitent que les langages soient compatibles : la fiche d'entreprise, les études de poste, etc.

Précisions sur les nouveaux acteurs et leurs liens au sein du SSTI

En précisant (Code du Travail, articles R.4623-1 et R.4624-1 - Cf. [annexes n°5](#) et [n°6](#)) l'existence d'une équipe pluridisciplinaire coordonnée par le médecin du travail, et en notant que le médecin conduit l'action en milieu de travail avec les autres membres de l'équipe, le Code du Travail rend indispensable le partage d'un même langage.

De même, en précisant les liens organisationnels au sein du SSTI entre l'équipe pluridisciplinaire, le médecin du travail, les autres membres et les acteurs de l'entreprise, il affirme le besoin de communiquer de façon intelligible.

Exemples :

- ▶ Lien fonctionnel entre les membres de l'équipe (Code du Travail, articles L.4622-8 et R.4623-1) : le médecin anime et coordonne l'équipe, le médecin conduit l'action avec les autres membres de l'équipe.
- ▶ Lien fonctionnel entre le service social et l'équipe pluridisciplinaire (Code du Travail, article R.4623-1) : il est indiqué que le service social du travail se coordonne avec l'équipe pluridisciplinaire, le cas échéant.
- ▶ Lien fonctionnel entre l'infirmier et le médecin du travail (Code du Travail, article R.4623-31) : l'infirmier peut participer aux actions d'information collective conçues en collaboration avec le médecin du travail.
- ▶ Lien fonctionnel entre l'assistant Santé au travail et le médecin du travail (Code du Travail, article R.4623-40) : l'IPRP communique les résultats de ses études au médecin du travail.

Suivi de l'état de santé par différents acteurs

Le suivi de l'état de santé d'un même salarié est partagé entre plusieurs professionnels ; le personnel infirmier, le collaborateur médecin, le médecin du travail.

En outre, le Dossier Médical en Santé au Travail est alimenté de toutes les connaissances recueillies sur le milieu de travail par toute l'équipe pluridisciplinaire, sur l'environnement social par l'avis de l'assistant social. Il ne paraît pas envisageable de ne pas utiliser le même langage (selon la recommandation de la Haute Autorité de Santé sur la tenue du DMST).

En réaffirmant l'obligation d'un écrit motivé et circonstancié entre le médecin du travail et l'employeur (Code du Travail, article L.4624-3 - [Cf. annexe n°7](#)), l'intérêt de partager une uniformité de langage entre médecins du travail s'adressant à l'entreprise au fil des années semble une évidence.

Des acteurs internes au SSTI et externes et un travail en réseau

En initiant un partenariat avec d'autres acteurs externes au SSTI, et un fonctionnement en réseau, il apparaît comme un atout de partager le maximum de termes communs avec les différents partenaires.

Projet de Service élaboré au sein de la CMT

Le SSTI élabore au sein de la CMT un projet de Service basé sur l'analyse des besoins. Pour être en mesure de comparer les différentes sources utilisées dans le diagnostic du besoin, il apparaît primordial, comme prérequis, que les membres de la CMT puissent partager les mêmes termes entre eux, mais aussi avec les professionnels du SSTI et des autres organismes de prévention.

Communication entre Médecins du travail de l'entreprise adhérente et utilisatrice

Selon l'article R.4513-12 du Code du Travail, lorsque le salarié travaille dans une entreprise utilisatrice, l'examen périodique du travailleur peut être effectué par le médecin de cette entreprise et l'action en milieu de travail peut être conduite par l'équipe pluridisciplinaire, le cas échéant.

Le même article prévoit que les résultats soient transmis au médecin de l'entreprise extérieure, notamment à la vue de la détermination de l'aptitude médicale.

Dans l'intérêt du travailleur et des entreprises, il semble primordial d'utiliser le même langage pour ne pas distordre l'information.

DOSSIER MÉDICAL EN SANTÉ AU TRAVAIL : LE CONSENSUS FORMALISÉ DE LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Cette synthèse est extraite de l'intervention du Dr Valérie COURNIL-LINDECKER (Haute Autorité de Santé) lors de la journée Thésaurus du 10 novembre 2010 - L'argumentaire scientifique des recommandations concernant le DMST est téléchargeable sur www.has-sante.fr - Haute Autorité de Santé - 2 avenue du Stade de France - F 93218 Saint-Denis La Plaine Cedex. Avec l'aimable autorisation de la Haute Autorité de Santé en janvier 2009.

© Haute Autorité de Santé – 2009.

Concernant le DMST, quelles sont les recommandations qui s'appliquent au Thésaurus ?

Il est recommandé d'utiliser des Thésaurus communs

Dans la recommandation sur la tenue du dossier DMST, élaborée par la Haute Autorité de Santé à la demande de la Société Française de Médecine du Travail (SFMT), il est recommandé d'utiliser des Thésaurus hiérarchisés, validés au niveau national et compatibles avec les nomenclatures internationales.

Il est recommandé d'utiliser des Thésaurus pour les emplois (secteur d'activité, profession), les nuisances professionnelles et les données de santé.

Les objectifs énoncés sont :

- ▶ Partager un vocabulaire commun afin d'assurer la continuité du suivi médical du travailleur par différents médecins.
- ▶ Donner au médecin du travail la possibilité d'exploiter collectivement les données issues des dossiers médicaux et, par ailleurs, de participer à la veille sanitaire.

Selon cette recommandation, l'utilisation des Thésaurus en Santé au travail n'est envisageable qu'en cas de dossier informatisé.

Il est recommandé d'utiliser certains des Thésaurus existants en 2008

Secteurs d'activité : il est recommandé d'utiliser la classification NAF actualisée transmise par l'employeur, associée, si besoin, à tout autre codage pertinent en fonction de l'activité principale. Données de santé : il est recommandé d'utiliser la classification CIM actualisée.

Un accompagnement à l'utilisation des Thésaurus est recommandé

Il est recommandé que les médecins du travail et les personnels infirmiers collaborateurs du médecin du travail :

- ▶ aient accès à des versions actualisées de ces Thésaurus,
- ▶ soient formés à l'utilisation de ces Thésaurus,
- ▶ soient assistés par des guides d'utilisation de ces Thésaurus.

L'objectif principal des recommandations est d'améliorer la qualité des informations permettant d'évaluer le lien entre l'état de santé du travailleur et le(s) poste(s) et les conditions de travail actuels et antérieurs. L'accent est mis sur la traçabilité des expositions professionnelles, des données de santé et des informations, propositions et avis délivrés au travailleur par le médecin du travail.

Les recommandations concernent tous les travailleurs, quel que soit leur secteur d'activité. Elles sont destinées aux médecins du travail et aux personnels infirmiers du travail collaborateurs des médecins du travail. Ces recommandations ont été élaborées par la méthode de consensus formalisé, décrite par la HAS.

Définition du DMST

Le DMST peut être défini comme le lieu de recueil et de conservation des informations socio-administratives, médicales et professionnelles, formalisées et actualisées, nécessaires aux actions de prévention individuelle et collective en Santé au travail, enregistrées, dans le respect du secret professionnel, pour tout travailleur exerçant une activité, à quelque titre que ce soit, dans une entreprise ou un organisme, quel que soit le secteur d'activité. Le DMST est individuel. Il participe à l'exercice des missions réglementaires du médecin du travail.

Le DMST est tenu par le médecin du travail. Il peut être alimenté et consulté par les personnels infirmiers du travail collaborateurs du médecin du travail, sous la responsabilité et avec l'accord du médecin du travail, dans le respect du secret professionnel et dans la limite de ce qui est strictement nécessaire à l'exercice de leur mission.

Il peut être également consulté, dans des conditions précisées réglementairement, par :

- ▶ le travailleur ou, en cas de décès du travailleur, par toute personne autorisée par la réglementation en vigueur ;
- ▶ le médecin inspecteur régional du travail (MIRT) ;
- ▶ un autre médecin du travail dans la continuité de la prise en charge, sauf refus du travailleur dûment informé au préalable ;
- ▶ d'autres médecins désignés par le travailleur.

Contenu du DMST

Une partie des informations nécessaires à l'élaboration du contenu du DMST, notamment socio-administratives ou concernant l'emploi, est disponible au sein de l'entreprise et doit être transmise par l'entreprise afin d'être intégrée au DMST.

STRUCTURE DU DMST ET THÉSAURUS UTILISABLES

En bleu, les items pour lesquels un Thésaurus est proposé.

Informations socio-administratives

Nature des informations	Thésaurus nécessaires
Nom patronymique, prénom, nom marital	
Sexe, date et lieu de naissance	Th. de genre + Th. des communes INSEE + Th. des pays
Adresse et n° de téléphone	TH. des communes + Norme AFNOR XP Z10-011
Identifiant National de Santé (INS)	
Situation familiale	Th. de la situation maritale
Nom et adresse du médecin traitant	Th. des titres + Th. des communes INSEE + Norme AFNOR XP Z10-011
Qualification de travailleur handicapé ou notion d'invalidité	Th. des incapacités/invalidités/RQTH et autres obligations d'emploi
Mention de l'information du travailleur sur ses droits en matière d'accès aux informations médicale le concernant et sur les conditions d'accès à son dossier médical	
Mention du refus du travailleur sur la poursuite de la tenue du dossier médical par un autre médecin du travail	

Informations concernant les emplois antérieurs

Nature des informations	Thésaurus nécessaires
Diplômes et/ou formations (antérieures ou en cours)	Th. du niveau de formation
Informations concernant les emplois antérieurs : - noms des entreprises antérieures - secteurs d'activité antérieurs - professions exercées - périodes d'occupation des emplois antérieurs et périodes d'inactivité - postes et expositions professionnelles antérieures (attestations d'expositions etc.)	Th. des secteurs d'activité NAF 2008 Th. des professions PCS-ESE TH. des expositions professionnelles TEP

Informations concernant l'emploi actuel

Nature des informations	Thésaurus nécessaires
<p>Informations concernant les emplois antérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coordonnées de l'employeur et de l'entreprise utilisatrice (pour les travailleurs intérimaires) (nom de l'entreprise, adresse, n° SIRET, n° de téléphone) - secteur d'activité de l'entreprise - autres caractéristiques de l'entreprise (taille, raison sociale, etc.) - coordonnées actualisées du médecin du travail et du service médical - profession - date d'embauche dans l'entreprise, date d'arrivée sur le site, type de contrat - horaires de travail (temps plein ou partiel, travail de nuit, horaires, etc.) - description du (des) poste(s) de travail actuel(s) : - intitulé précis du (des) poste(s) - description des activités ou tâches effectuées permettant d'identifier les risques - risques identifiés : nature des nuisances (physiques, chimiques, biologiques, organisationnelles, autres), périodes d'exposition, fréquence et niveaux d'exposition, dates et résultats des contrôles des expositions - principales mesures de prévention collective et individuelle - modifications du poste ou des conditions de travail, des activités ou tâches, des expositions, des risques ou des mesures de prévention 	<p>Th. des communes INSEE + Norme AFNOR XP Z10-011 + Th. des pays</p> <p>Th. des secteurs d'activité NAF 2008 + Th. des professions PCS-ESE</p> <p>Th. des titres + Th. des communes INSEE + Norme AFNOR XP Z10-011 + Th. des pays</p> <p>Th. des professions</p> <p>Th. du type de contrat</p> <p>Th. de quotité + Th. des expositions professionnelles</p> <p>Th. des professions</p> <p>Th. des tâches + METAP Th. des expositions professionnelles + MEEP</p> <p>Th. de la fréquence d'exposition</p> <p>Th. prévention</p> <p>Th. des tâches et METAP + Th. des expositions professionnelles + Th. prévention</p>

Informations sur la santé

Nature des informations	Thésaurus nécessaires
Identité du médecin du travail	
Identité de l'infirmière du travail collaboratrice du médecin du travail	
Date et motif de l'examen (examen d'embauche, examen périodique, examen de préreprise ou de reprise, examen à la demande du travailleur ou de l'employeur, etc.), qualité du demandeur	Th. du type de visite + Th. du mode de visite
Données de l'interrogatoire	
Antécédents médicaux personnels en lien avec un accident du travail, une maladie professionnelle ou une maladie à caractère professionnel (taux d'IPP)	Th. des effets sur la santé CIM10
Antécédents médicaux personnels présentant un intérêt pour : - L'évaluation du lien entre l'état de santé du travail et le poste de travail - Le suivi de l'état de santé du travailleur soumis à certaines expositions professionnelles	Th. des effets sur la santé CIM10
Antécédents familiaux présentant un intérêt dans le cadre du suivi de la santé du travailleur	Th. des effets sur la santé CIM10
Données actualisées sur les habitus (alcool, tabac, autres addictions)	Th. des habitus
Données actualisées sur les traitements en cours (date de début, nom, posologie)	Th. des médicaments ATC-OMS
Dans le cas d'expositions professionnelles, notamment à des reprotoxiques, données actualisées sur une contraception en cours, une grossesse	
Données actualisées sur le statut vaccinal en lien avec les risques professionnels	Th. des vaccins
Existence, motif et durée d'arrêt de travail entre les examens (accident du travail, maladie professionnelle indemnisable, maladie à caractère professionnel, autre motif)	Th. des effets sur la santé CIM10 + Th. des motifs d'arrêt de travail
Symptômes : - Existence ou absence de symptômes physiques ou psychiques - Lien possible entre les symptômes et une exposition professionnelle	Th. des effets sur la santé CIM10 Th. d'imputabilité

Informations issues de la consultation des documents médicaux pertinents utiles au suivi du travailleur

Données de l'examen clinique	
Existence ou absence de signes cliniques destinés à évaluer le lien entre l'état de santé du travailleur et le poste de travail actuel	Th. des effets sur la santé CIM10
Existence ou absence de signes cliniques destinés à évaluer le lien entre l'état de santé du travailleur et les expositions professionnelles antérieures	Th. des effets sur la santé CIM10
Autres données de l'examen clinique	Th. des effets sur la santé CIM10
Données des examens paracliniques	
Nature, date, motifs de prescription, résultats et si besoin conditions de réalisation ou motif de non-réalisation des examens paracliniques : - servant d'information de référence en vue du suivi médical du travailleur - destinés à évaluer le lien entre l'état de santé du travailleur et le poste de travail	Th. des examens complémentaires CNAMTS adapté + Th. des unités + Th. des résultats des examens complémentaires
Nature, date, motifs de prescription, résultats et si besoin conditions de réalisation ou motif de non-réalisation des dosages d'indicateurs biologiques d'exposition	Th. des examens complémentaires CNAMTS adapté + Th. des unités + Th. des résultats des examens complémentaires
Autres données de santé	
Avis éventuel d'un spécialiste concernant le suivi d'une pathologie spécifique, dans le cadre de l'évaluation du lien entre l'état de santé du travailleur et le poste de travail, ou la recherche d'une contre-indication à un poste de travail	Th. des examens complémentaires CNAMTS adapté + Th. des orientations vers un professionnel et assimilé de santé

Propositions et avis du médecin du travail

Nature des informations	Thésaurus nécessaires
<p>Informations délivrées au travailleur par le médecin du travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - informations sur les expositions professionnelles, les risques identifiés et les moyens de protection - existence ou absence d'une pathologie en lien avec possible avec une exposition professionnelle - avis médical (fiche d'aptitude ou de suivi médical) 	Th. des expositions professionnelles TEP
Demande d'avis médical complémentaire ou autre avis	Th. des orientations vers un professionnel de santé et assimilé de santé + Th. des orientations vers une structure spécialisée
Proposition d'amélioration ou d'adaptation du poste de travail, de reclassement, etc.	
Vaccinations prescrites ou réalisées (nature, date, n°de lot)	Th. des vaccins
Modalités de la surveillance médicale (éventuellement postexposition) proposée par le médecin du travail	

AVANTAGES APPORTÉS AUX PROFESSIONNELS PAR L'HARMONISATION DES THÉSAURUS

Pourquoi était-il si important de s'entendre sur des vocabulaires partagés et d'harmoniser les Thésaurus en Santé au travail ?

Quel est l'intérêt pour le Service, pour les professionnels, pour les bénéficiaires ?

Comme nous l'avons déjà noté en introduction, le choix de Thésaurus communs en Santé au travail répond à plusieurs nécessités :

1. Assurer la continuité du suivi du travailleur

Par différents médecins :

- ▶ *du même Service lors des changements d'entreprise du salarié ou à l'occasion de remplacements de médecins,*
- ▶ *appartenant à des Services différents, lorsque le salarié est mobile,*
- ▶ *appartenant à différentes spécialités, en partageant les mêmes intitulés de symptômes et de maladies par l'utilisation de la CIM.*

Par différents préventeurs :

- ▶ *au sein d'un même Service,*
- ▶ *internes ou externes au Service.*

2. Disposer de données homogènes et adaptées aux besoins des préventeurs

3. Exploiter collectivement les données issues des dossiers médicaux et participer à la veille sanitaire

4. Améliorer l'exploitation des données saisies

Ceci est rendu possible grâce à la hiérarchisation des données entre elles au sein du Thésaurus exempts de scories qui seraient dus à l'accumulation année après année de propositions non validées.

5. Permettre une exploitation des données croisées avec les autres professions utilisant les mêmes Thésaurus

Par exemples : données CMR et cancer avec les cancérologues, postures et TMS avec les médecins rhumatologues et les ergonomes,...

En effet, il est clairement dommageable, lors du transfert d'un dossier médical d'un Service vers un autre, de risquer une mauvaise interprétation de ce qui est écrit dans le dossier médical sous prétexte que chaque Service utilise sa propre sémantique.

La continuité du suivi médical doit être assurée sans ambiguïté possible.

La médecine du travail est, par exemple, une des dernières spécialités à ne pas avoir encore adopté dans son ensemble la CIM10, sous prétexte qu'il serait impossible d'y entrer par les symptômes (alors que tous les items classés en R le permettent).

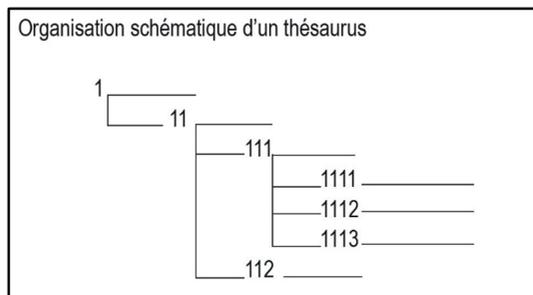
Il est toujours intéressant pour un médecin de comparer la population d'un établissement par rapport à celle d'une entreprise d'un même groupe ou de comparer ses données par rapport à une moyenne de la profession, locale, régionale ou nationale.

Pour la médecine du travail, il est intéressant et valorisant de parler le même langage que les autres spécialités médicales, en particulier pour les effets sur la santé ; la CIM10, par exemple, est un langage commun à toutes les spécialités présentes à l'hôpital.

Il est important dans le cadre du suivi des expositions professionnelles de pouvoir parler le même langage que les préventeurs institutionnels, afin de faire suivre un dossier d'un SSTI vers une consultation de pathologie professionnelle, ou de pouvoir participer à des études communes avec l'INRS, SPF, le CNRS ou l'ANSES.

SAISIE AU PLUS PRÈS DE LA CONNAISSANCE

Les Thésaurus proposent des arborescences à plusieurs niveaux. Faut-il renseigner chaque niveau ?



La question n'est pas de savoir si le mot doit être choisi dans le 1^{er}, le 2^e ou le 3^e niveau du classement proposé par l'arborescence du Thésaurus.

La recommandation simple est uniquement de noter et de choisir dans le Thésaurus le terme correspondant au niveau le plus précis de connaissance connu au moment de la saisie.

Ainsi, si la personne a, comme antécédent, une tendinite de l'épaule, inutile de noter "pathologie ostéo-articulaire", mais simplement "tendinite de l'épaule".

Si un salarié est exposé au dichlorobenzène, inutile de noter "hydrocarbure aromatique halogéné", mais directement "dichlorobenzène". L'informatique saura agréger les données et le dichlorobenzène sera identifié par la requête informatique lors d'une éventuelle étude sur les hydrocarbures aromatiques halogénés.

QUID DE LA PLURIDISCIPLINARITÉ ?

L'harmonisation des Thésaurus a-t-elle pris en compte les évolutions liées au travail en équipes pluridisciplinaires ? Comment ?

Les Thésaurus ont été sélectionnés ou confectionnés de manière à pouvoir être utilisés par tous les personnels de l'équipe pluridisciplinaire.

Par exemple, le Thésaurus d'action en milieu de travail permet à chacun, qu'il soit médecin, ergonomiste, toxicologue, infirmier, de renseigner les objectifs qu'il poursuit et les actions qu'il a menées.

Les items ont été choisis par un groupe de travail composé des différents personnels. Ils permettent à chacun de reconnaître ses actions dans un vocabulaire partagé et compréhensible des autres acteurs.

UTILISATION DES THÉSAURUS DANS DES LOGICIELS DE STRUCTURE DIFFÉRENTE

Dans quelle mesure l'ergonomie et la structure du logiciel jouent-elles un rôle dans la simplicité d'utilisation des Thésaurus ?

En matière d'ergonomie de consultation des Thésaurus, il revient aux éditeurs de logiciel, à la demande de leurs clubs d'utilisateurs, de faciliter la recherche des termes en permettant d'effectuer les requêtes dans une sous-partie du Thésaurus correspondant aux termes les plus usités (nommé short-list), puis d'élargir à la table entière si la recherche est infructueuse.

Il convient aussi que la recherche soit possible par tout ou partie du mot recherché, sans avoir à ouvrir le Thésaurus dans son ensemble et sans avoir à rechercher dans l'arborescence.

CALENDRIER DE MISE À DISPOSITION DES THÉSAURUS HARMONISÉS

À quel moment les Thésaurus seront-ils mis à disposition dans chaque SSTI ?

Chaque Service doit se fixer des priorités de saisie et avancer progressivement, en accompagnant par la sensibilisation, l'information et, le cas échéant, la formation.

L'incorporation des Thésaurus peut être effectuée dans la version en cours du logiciel.

Dans ce cas, l'accompagnement porte essentiellement sur les Thésaurus.

Certains SSTI profitent d'un changement de version du logiciel pour y incorporer des Thésaurus harmonisés.

Cette solution a souvent l'avantage de mettre à disposition une version récente, souvent matricielle, c'est à dire encore mieux adaptée aux Thésaurus, mais implique que les professionnels soient bien formés au nouveau logiciel.

Dans ce cas, l'accompagnement en information et en formation concerne à la fois le nouveau logiciel et les nouveaux Thésaurus.

AUTRES RECUEILS DE DONNÉES

Au-delà de l'équipe de Santé au travail et des enquêtes locales quelles sont les collectes effectuées aujourd'hui en Santé au travail ?

A l'heure actuelle, les seules données colligées dans le réseau des SSTI sont :

- ▶ les données recueillies par l'administration à partir du RAM et du RAF ;
- ▶ les données recueillies par PRÉSANSE le pour l'élaboration du rapport de branche (ce rapport constituant une obligation légale liée à la Convention collective). Les données collectées concernent l'emploi, la formation, les ressources humaines des SSTI, les types d'entreprises et de populations suivies, le nombre et la typologie des actes réalisés.

Au niveau national, certaines données de Santé au travail sont également recueillies :

- ▶ pour l'observatoire Evrest (garant GIS Evrest) ;
- ▶ à intervalles réguliers, dans le cadre des Enquêtes MCP (avec pour garants les Médecins inspecteurs) ou des enquêtes d'ampleur (type Sumer).

LES THÉSAURUS HARMONISÉS SONT-ILS COMPLETS ?

Pourquoi les Thésaurus proposés sont-ils si détaillés ?

Quelles sont les astuces pour que leur utilisation soit confortable ?

Qui peut le plus peut le moins ...

Les Thésaurus qui ont été retenus ont été validés par des groupes de travail composés de professionnels de terrain, ce qui leur permet d'être au plus proche de la réalité et, par conséquent, facilement utilisables.

Ils n'en demeurent pas moins très complets, car ils doivent permettre de rendre compte des situations de travail et de la mise en place de plans d'action pouvant satisfaire la demande d'un spécialiste, tel un médecin de consultation professionnelle spécialisé en allergologie (nommant la molécule) aussi bien que d'un assistant Santé travail visitant une entreprise pour la première fois et indiquant "détergent" ou "lessive". En particulier, le PCS-ESE 2003 [pour les professions] et le TEP] permettent, par leurs différents niveaux, d'être très précis ou au contraire très génériques, en fonction du souhait de l'utilisateur.

Chaque Service doit se fixer des priorités de saisie et avancer progressivement, par la sensibilisation, l'information et la formation.

En matière d'ergonomie de consultation des Thésaurus, il revient aux éditeurs de logiciel, à la demande de leurs clients et de clubs d'utilisateurs, de faciliter la recherche des termes en permettant d'effectuer les requêtes dans une sous-partie du Thésaurus correspondant aux termes les plus usités (nommé short-list), puis d'élargir à la table entière si la recherche est infructueuse. Il est également possible de réaliser des recherches automatiques dans les arborescences et les annexes de ce guide.

Il a été demandé aux éditeurs de logiciels de conserver la possibilité de renseigner exceptionnellement les rubriques en texte libre, ce qui laissera aux professionnels la possibilité de saisir ponctuellement "hors Thésaurus" : évidemment, les informations saisies de cette manière ne pourront pas être agrégées avec les données des autres dossiers.

Leur compilation annuelle permettra d'alimenter les demandes des créations de nouveaux items dans le cadre de la veille des Thésaurus.

RESSAISIR EN THÉSAURUS HARMONISÉS

Y a-t-il un intérêt à resaisir les risques professionnels alors qu'ils ont déjà été saisis lors de la dernière visite d'entreprise ou lors de la précédente consultation ?

Avant de réfléchir en termes d'intérêt il convient de rappeler que les dossiers médicaux en Santé au travail (DMST) et les Fiches d'entreprises doivent être actualisés en fonction des risques réels et que la modification des risques inscrits dans le DMST ou la Fiche d'entreprise est, actuellement, une action courante de saisie.

La particularité du Thésaurus harmonisé est de permettre de mieux décrire le risque. Ainsi tous les facteurs de pénibilité sont disponibles ; les facteurs organisationnels et relationnels (anciens RPS) sont détaillés, alors qu'auparavant on devait se contenter d'une petite dizaine de mots (stress, charge mentale, charge psychique). Les facteurs physiques, très fréquemment constatés, sont également disponibles.

A titre d'exemple, alors que chez un conseiller en clientèle, on pouvait noter auparavant "stress", on pourra maintenant préciser "clientèle agressive", ce qui permettra de mieux cibler les conseils en prévention.

PROFESSIONNELS : VOTRE RÔLE DANS LA VEILLE ET LA MISE À JOUR DES THÉSAURUS HARMONISÉS

Il ne suffit pas de construire des Thésaurus partagés, il faut également les faire évoluer en fonction des avancées de la connaissance et des demandes des professionnels.

Qu'a-t-il été prévu en termes de mise à jour ? Quelles sont les marges de manœuvre ?

Les Thésaurus ne sont pas des nomenclatures figées.

La plupart des Thésaurus retenus bénéficient déjà d'un processus de veille et de mise à jour, assuré par l'institution à laquelle ils sont attachés (ANSES, OMS, INSEE).

Les Thésaurus ad hoc (Vaccins, AMT, Prévention) seront adaptés et mis à jour en fonction des remarques qui remonteront des Services qui les utilisent.

Vous pouvez faire remonter vos remarques détaillées avec vos propositions via le club utilisateurs attaché à votre logiciel- métier, ou via le référent Thésaurus de votre service nommé depuis 2020.

Les référents Thésaurus locaux ou régionaux et les représentants des clubs utilisateurs, qui sont représentés dans les groupes de travail, assurent le relais auprès du groupe Thésaurus chargé de la mise à jour.

Vos propositions seront étudiées et, si le groupe les valide, incorporées dans les mises à jour. Il est prévu de mettre à disposition une version actualisée par an.

Votre interlocuteur direct saura vous expliquer les décisions et leurs motivations.

OUTILS D'AIDE À LA SAISIE EN THÉSAURUS HARMONISÉS

Comment faciliter la saisie en Thésaurus Harmonisés ?

Quelles ont été les actions entreprises pour faciliter la saisie ?

Quels sont les outils à destination des professionnels des SSTI ?

Aujourd'hui, le besoin de disposer d'un accompagnement à la mise en œuvre de la traçabilité est d'actualité, d'autant plus que la conscience de l'importance de saisir les informations est acquise. Les services sont demandeurs d'un accompagnement de ce type, c'est pourquoi Présanse met en œuvre différents leviers pour aider les Services et leurs personnels à améliorer la traçabilité :

1. Un correspondant Thésaurus dans chaque service

- ▶ Mise en place d'un réseau de référents Thésaurus dans chaque service de santé au travail interentreprise et un ou deux parmi eux dans chaque région qui siège aussi dans le groupe Thésaurus PRÉSANSE pour répondre au mieux aux attentes et besoins des utilisateurs.

▶ ...

2. Un cahier des charges et un cahier des recettes disponibles pour les SSTI pour mieux acheter un logiciel

- ▶ Suivi de l'évolution des systèmes d'information et actions pour favoriser leur convergence.
- ▶ Mise à disposition des Services et des éditeurs de logiciels d'un cahier des charges commun des fonctionnalités des logiciels métiers et d'un cahier de recette.
- ▶ Rencontre et audition régulière avec les éditeurs de logiciels pour veiller à la bonne implémentation des Thésaurus Harmonisés et au respect de leur contenu (signature d'un accord d'utilisation).
- ▶ Accompagnement des éditeurs de logiciels dans l'implémentation des Thésaurus et de leurs supports dérivés dans les solutions logicielles.

▶ ...

3. Des conseils de traçabilité

Actions de formation / information

- ▶ Organisation de Journées nationales d'information sur les Thésaurus Harmonisés.
- ▶ Rédaction de conseils et préconisations pour faciliter l'utilisation des Thésaurus, dans les informations mensuelles disponibles sur le site de PRÉSANSE
- ▶ Mise en place avec l'Afométra, de formations sur les Thésaurus Harmonisés.
- ▶ Interventions dans les Services et/ou en région pour présenter les Thésaurus et leur utilisation.

▶ ...

Actions de communication et de conseil

Réponse par messagerie dédiée : veille Thésaurus

Aides par présaisie

- ▶ Elaboration et mise à disposition de matrices (MEEP et METAP) pour plus de 1 400 métiers proposant respectivement à partir d'un nom de métier ou son code PCS-ESE (Thésaurus des professions) une liste d'expositions professionnelles issue des libellés du Thésaurus des expositions professionnelles classées selon ses classes ou une liste de tâches (Thésaurus des tâches) potentiellement réalisées par un salarié pour un poste donné.
- ▶ Mise à disposition de short-lists pour certains Thésaurus (Effets sur la santé, Expositions professionnelles, Vaccins).
- ▶ ...

Annexes



Annexe n°1

Questionnaire Besoin d'aide à la traçabilité et des outils d'aide existants

IDENTIFICATION DU RÉPONDANT

Dénomination du Service

Département du Service

Nom du référent Thésaurus

Logiciel métier utilisé et versions

POINT D'ÉTAPE – SAISIE RÉALISÉE ACTUELLEMENT

Question n°1 : Dans votre Service, où en êtes-vous au niveau de la traçabilité ?

Question n°2 : Quels sont, parmi la liste ci-dessous, les Thésaurus Harmonisés et supports dérivés présents dans votre logiciel métier et quelle utilisation en faites-vous ?

Thésaurus Harmonisé	Implémenté		Version	Utilisé		Explications
	Oui	Non		Oui	Non*	
Effets sur la santé (CIM 10)						
Secteurs d'activités (NAF 2003)						
Professions (PCS-ESE 2008-2017)						
AMT Actions						

Supports dérivés	Implémenté		Version	Utilisé		Explications
	Oui	Non		Oui	Non*	
MEEP (matrice emploi-expositions potentielles)						
METAP (matrice emploi-tâches potentielles)						
AMT Moyens						
Expositions professionnelles						
Prévention						
Examens complémentaires						
Vaccins						
Actions transversales						
Types de visite						
Types de contrat						
Tâches						
Médicaments (Table ATC)						
Autres (préciser)**						

*Si le Thésaurus est implémenté, mais qu'il n'est pas utilisé, renseignez la colonne « **Explications** ».

Si « **Autre », précisez votre réponse :

*Si les supports dérivés aux Thésaurus Harmonisés sont implémentés, mais qu'ils ne sont pas utilisés, renseignez la colonne « **Explications** ».

Question n°3 : Au sein de votre Service, les acteurs de la saisie ont-ils été formés à leur utilisation ?

Oui Non*

*Si « **Non** » à la question, ressentent-ils le besoin de l'être ?

Oui Non*

*Si « **Oui** », en priorité sur quels Thésaurus Harmonisés souhaitent-ils être formés ?

Précisez votre réponse :

Question n°4 : Qui tracent les expositions professionnelles au sein de l'équipe de santé au travail dans votre Service (plusieurs réponses possibles) ?

	Oui	Non
Médecin du travail		
Infirmier en Santé au travail		
Conseiller en prévention / IPRP		
Assistant technique en Santé au Travail		
Assistant / Secrétaire médical		
Autre*		

Si « **Autre** », précisez votre réponse :

Question n°5 : Utilisez-vous le Thésaurus Harmonisé des expositions professionnelles pour le codage des expositions dans le cadre d'un projet régional ?

Oui* Non

Si « **Oui** », précisez votre réponse, en décrivant en quelques lignes le(s) projet(s) :

Question n°6 : Utilisez-vous un autre Thésaurus Harmonisé que celui des expositions professionnelles, dans le cadre d'un projet régional ?

Oui* Non

Si « **Oui** », expliquez ce choix, nommer le(s) projet(s) concerné(s) et le(s) décrire(nt) en quelques lignes :

Question n°7 : Utilisez-vous systématiquement le Thésaurus des expositions professionnelles pour renseigner le dossier médical en santé au travail (DMST) ?

Oui, pour chaque DMST Souvent** Parfois** Jamais*

Si « **Jamais** », précisez pourquoi :

** Si « **Souvent** » ou « **Parfois** » à la question n°6, quelles sont les raisons qui expliquent que vous ne l'utilisiez pas systématiquement (plusieurs réponses possibles) ?

- A cause de l'ergonomie du logiciel
- Architecture du Thésaurus non maîtrisée
- Par manque de temps
- Recherche fastidieuse (trop d'items)
- Exposition non trouvée dans le Thésaurus
- Cela ne vous semble pas prioritaire

Commentaire :

Question n°8 : Utilisez-vous les MEEP (matrices emploi-expositions potentielles) pour renseigner le dossier médical en santé au travail (DMST) ?

Oui, pour chaque DMST **Souvent** **Parfois** **Jamais***

Si « **Jamais** », précisez pourquoi :

Commentaire :

Question n°9 : Utilisez-vous également les short-lists pour renseigner le dossier médical en santé au travail (DMST) ?

Oui, pour chaque DMST **Souvent** **Parfois** **Jamais***

Si « **Jamais** », précisez pourquoi :

Commentaire :

Question n°10 : Votre logiciel métier dispose-t-il d'outils d'aide à la saisie ?

Oui* **Non**

Si « **Oui** », quels sont les outils dont vous disposez dans votre logiciel métier et quelle est, selon vous, leur degré d'efficacité (échelle de 0 à 10) ?

	Oui	Non	Degré d'efficacité
Moteur de recherche			0-1-2-3-4-5-6-7-8-9-10
Occurrences les plus fréquentes			0-1-2-3-4-5-6-7-8-9-10
Short-list			0-1-2-3-4-5-6-7-8-9-10
Matrice Emploi Expositions Potentielles			0-1-2-3-4-5-6-7-8-9-10
Synonymes			0-1-2-3-4-5-6-7-8-9-10
Mots clés			0-1-2-3-4-5-6-7-8-9-10
Codes couleurs			0-1-2-3-4-5-6-7-8-9-10

Question n°11 : Utilisez-vous d'autres outils d'aide à la saisie (document/guide papier, arbre décisionnel, support ludique, ...) ?

Oui* **Non**

Si « **Oui** », précisez votre réponse, en décrivant en quelques lignes ces aides à la saisie :

Quel est selon vous leur degré d'efficacité ?

0 – 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10

Question n°12 : Avez-vous pris des initiatives locales pour améliorer l'utilisation du Thésaurus Harmonisé des expositions professionnelles (short-list, guide d'utilisation, ...) ?

Au niveau du Service :

Oui* Non

Si « **Oui** », précisez votre réponse, en décrivant en quelques lignes ces initiatives :

Si « **Oui** », seriez-vous prêt à les mutualiser ?

Oui Non

Au niveau de la région :

Oui* Non

Si « **Oui** », précisez votre réponse, en décrivant en quelques lignes ces initiatives :

Si « **Oui** », seriez-vous prêt à les mutualiser ?

Oui Non

BESOINS RESENTIS D'AIDE COMPLÉMENTAIRE

Question n°13 : Pour le Thésaurus Harmonisé des expositions professionnelles, ressentez-vous le besoin de disposer d'un outil d'aide au codage (guide, table de correspondances,...) ?

Oui* Non**

Si « **Oui** », précisez la forme de l'outil que vous souhaiteriez avoir à disposition :

Si « **Non** », que faudrait-il selon vous pour que le Thésaurus Harmonisé des expositions professionnelles soit pleinement utilisé par vos équipes ?

Question n°14 : Pour les autres Thésaurus Harmonisés, ressentez-vous un besoin d'aide à la saisie les concernant, et si oui, sous quelle forme souhaiteriez-vous pouvoir en disposer ?

Thésaurus Harmonisé	Besoins d'aide la saisie		Version
	Oui	Non	
Effets sur la santé (CIM 10)			
Secteurs d'activités (NAF 2003)			
Professions (PCS-ESE 2008-2017)			
AMT Actions			
AMT Moyens			
Expositions professionnelles			
Prévention			
Examens complémentaires			
Vaccins			
Actions transversales			
Types de visite			
Types de contrat			
Tâches			
Médicaments (Table ATC)			
Autres (préciser)**			

*Si vous ressentez un besoin d'aide pour un ou plusieurs de ces Thésaurus, pouvez-vous renseigner la colonne « **Forme d'aide à la saisie attendue** ».

Si « **Autre », précisez votre réponse :

--

Question n°15 : Pour améliorer la traçabilité, de quelle aide auriez-vous besoin ?

	Oui	Non
Hotline		
Guide papier		
École du codage avec étude de cas		
Listes courtes (short-lists)		
Action sur le logiciel lui-même		

Vous seriez amenés à utiliser ces aides à la traçabilité pour :

	Oui	Non
Trouver le bon libellé		
Aller plus vite		
Être aidé dans l'inspiration		

A

Annexe n°2

Liste des SSTI ayant répondu au questionnaire

* SSTI ayant mis à la disposition de Présanse, les outils et supports d'aide à la saisie initiés et développés par le Service ou par la région.

RÉGION	SSTI	VILLE
Auvergne-Rhône-Alpes	AIST LA PREVENTION ACTIVE *	CLERMONT-FERRAND
Auvergne-Rhône-Alpes	APIST	TOURNON
Auvergne-Rhône-Alpes	AST PRIVAS *	PRIVAS
Auvergne-Rhône-Alpes	SISTNI	BOURGOIN-JALLIEU
Auvergne-Rhône-Alpes	SMI 38 *	VOIRON
Auvergne-Rhône-Alpes	SSTA	BOURG EN BRESSE
Auvergne-Rhône-Alpes	SSTI 03	MOULINS
Auvergne-Rhône-Alpes	SSTS	LE BOURGET DU LAC
Auvergne-Rhône-Alpes	STVB	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
Bourgogne-Franche-Comté	AIST 21	DIJON
Bourgogne-Franche-Comté	AIST 89	AUXERRE
Bourgogne-Franche-Comté	AST 25	BESANCON
Bourgogne-Franche-Comté	MT 71	CHALON-SUR-SAONE
Bourgogne-Franche-Comté	MTN - PRÉVENTION	NEVERS
Bourgogne-Franche-Comté	OPSAT	DOLE
Bourgogne-Franche-Comté	STNY	SENS
Bretagne	AMIEM	CAUDAN
Bretagne	AST 35	RENNES
Bretagne	SANTÉ AU TRAVAIL EN PAYS DE FOUGÈRES	FOUGERES
Bretagne	SP BTP 35	RENNES
Bretagne	STC-QUIMPER	QUIMPER
Bretagne	STSM	SAINT MALO
Centre-Val de Loire	APST *	BLOIS

RÉGION	SSTI	VILLE
Centre-Val de Loire	AEBTP *	CHATEAUROUX
Centre-Val de Loire	APST 18 *	BOURGES
Centre-Val de Loire	APST 37 *	CHAMBRAY LES TOURS
Centre-Val de Loire	CIHL *	SARAN
Centre-Val de Loire	SAN-BTP *	TOURS
Centre-Val de Loire	SISTEL *	CHARTRES
Grand Est	ASTHM	CHAUMONT
Grand Est	EPSAT VOSGES	EPINAL
REGION	SSTI	VILLE
Hauts de France	MEDISIS	BEAUVAIS
Hauts de France	MTA 02	SAINT QUENTIN
Île-de-France	ACMS	SURESNES
Île-de-France	CIAMT *	PARIS
Île-de-France	CMPC - SIST	PARIS
Île-de-France	EFFICIENCE SANTÉ AU TRAVAIL *	PARIS
Île-de-France	HORIZON SANTÉ TRAVAIL *	NANTERRE
Île-de-France	SIST BTP	DAMMARIE-LES-LYS
Île-de-France	SIST VO	ARGENTEUIL
Normandie	AMI SANTÉ AU TRAVAIL	EVREUX
Normandie	AMSN	BOIS GUILLAUME
Nouvelle Aquitaine	ACIST 23	GUERET
Nouvelle Aquitaine	AHI 33	BORDEAUX
Nouvelle Aquitaine	AHII	OLORON SAINTE MARIE
Nouvelle Aquitaine	AIST 19	BRIVE
Nouvelle Aquitaine	AIST 87	LIMOGES
Nouvelle Aquitaine	AMCO-BTP	LIMOGES
Nouvelle Aquitaine	APAS	ROCHEFORT
Nouvelle Aquitaine	ASSTV *	POITIERS
Nouvelle Aquitaine	AST PB	BAYONNE
Nouvelle Aquitaine	CIST 47 *	BON ENCONTRE
Nouvelle Aquitaine	PRISSM *	PAU
Nouvelle Aquitaine	SIMETRA	BIARRITZ
Nouvelle Aquitaine	SIST 24	PERIGUEUX

RÉGION	SSTI	VILLE
Nouvelle Aquitaine	SIST DU LIBOURNAIS	LIBOURNE
Nouvelle Aquitaine	SISTA	L'ISLE D'ESPAGNAC
Nouvelle Aquitaine	SISTB	BERGERAC
Nouvelle Aquitaine	SSTI	BORDEAUX
Nouvelle Aquitaine	SSTI D'HORTEZ	ORTHEZ
Nouvelle Aquitaine	SSTL	SAINT PIERRE DU MONT
Nouvelle Aquitaine	STAS	LA ROCHELLE LA PALLICE
Occitanie	ACMT	LE VIGAN
Occitanie	AISMT 30	NIMES
Occitanie	ASMT	TARBES
Occitanie	ASTA	PAMIERS
Occitanie	ASTIA	TOULOUSE
Occitanie	CSTG	AUCH
Occitanie	SIST NARBONNE	NARBONNE
Occitanie	SMTI 82	MONTAUBAN
Occitanie	SPSTT	ALBI
Pays de la Loire	SMIE	CHATEAUBRIANT
Provence-Alpes-Côte d'Azur	AISMT 13	MARSEILLE
Provence-Alpes-Côte d'Azur	AIST 83	OLLIOULES
REGION	SSTI	VILLE
Provence-Alpes-Côte d'Azur	AIST 84	VEDENE
Provence-Alpes-Côte d'Azur	EXPERTIS	MARSEILLE
Provence-Alpes-Côte d'Azur	GMSI 84 *	CARPENTRAS
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ST PROVENCE	AIX EN PROVENCE



Annexe n°3

Grille d'analyse de lecture et d'analyse des outils développés par les SSTI et en région

Thème		Réponses					Coefficient
Question		2	1	0	-1	-2	
Correspondance du contenu par rapport au thésaurus harmonisé (THA) de référence							
	Outil reprennant l'ensemble des items du THA	Totalement / Intégralement	Partiellement et respect du THA		Remanié	Autre nomenclature	4
	Critères ayant soutenu aux choix	Réglementaire / Validé dans un groupe de travail National ou International	Validé dans un groupe de travail régional		Validé en CMT dans le SSTI	Issu d'un travail en autonomie ou non validé par la CMT	3
	Respect de l'arborescence du THA dans la recherche	Oui	Partiellement	Non			1
	Respect de l'arborescence du THA dans la remontée d'information	Oui			Partiellement	Non	3
	Harmonie de la granularité (avec ou sans lien par rapport au THA)	Homogène				Non homogène	3
Evolutivité / intégration dans les outils métier							
<small>[nota: ligne informative, ne rentrant pas dans la quotation]</small>	Sous quel(s) support(s) peut-on trouver l'outil	Intégré aux logiciels métiers	Logiciel externe aux logiciels métiers	PDF	Papier	Autre	0
	Rythme des revues / mises à jour	Plusieurs par an	Une fois par an		Fréquence indéterminée	Pas de mise à jour planifiée	2
<small>[nota: si 'Autre' estimer la bonne équivalence]</small>	Intégration des mises à jour sur les supports de l'outil	Logiciel en ligne actualisé automatiquement par l'éditeur	Logiciel (en ligne ou non) nécessitant des MAJ manuelles		PDF	Papier	2
Ergonomie / Aide à la saisie / Gain de temps							
	Nécessite une formation	Non / Intuitif	Simple / Une journée ou moins			Complexe / Plusieurs jours de formation	2
	Aide-t-il à comprendre la logique du THA	Oui				Non	2
	Accès aux bons items	Recherche intelligente		Le mot exact		Pas d'aide à la recherche	3
	Facilite l'exhaustivité de la saisie	Oui				Non	3
	Gain de temps	Oui		Logiciel dépendant		Non	2
Utilisation actuelle							
<small>[nota: ligne informative, ne rentrant pas dans la quotation]</small>	Outil diffusable / généralisable à l'échelle Nationale (pas de copyright)	Oui (libre de droits)				Non (copyright existant)	0
	Taux d'utilisation de l'outil	National	Plusieurs Régions	Une région entière, ou Plusieurs SSTI de différentes régions	Plusieurs SSTI mais pas d'utilisation régionale complète	Un seul SSTI / Non encore utilisé	2
Comparatif à la grille							
<small>[nota: ligne informative, ne rentrant pas dans la quotation]</small>	Satisfaction exprimée (suite à enquête)	Totale	Très apprécié	Apprécié	Peu apprécié	Insatisfaisant	0

A

Annexe n°4

Extrait du courrier de Monsieur Combrexelle, Directeur Général du Travail, à Monsieur le Professeur Brochard, Président de la Société Française de Médecine du Travail, du 21 août 2008, dans le cadre de la préparation du séminaire de la Société Française de Médecine du Travail des 4 et 5 septembre 2008 sur les recommandations en Santé au travail.

L'utilisation des thésaurus validés

La mise en œuvre d'actions de prévention dans le milieu professionnel nécessite de développer une approche populationnelle de la Santé au travail. Dans cette optique, il importe que les recueils de données de santé, d'expositions, d'emplois et de secteurs d'activité soient effectués selon les mêmes nomenclatures. Tous les professionnels de santé (médecins du travail, consultations de pathologie professionnelle, InVs (SPF), etc.) doivent pouvoir se référer aux mêmes thésaurus si l'on veut obtenir des données comparables, notamment par le biais des rapports annuels (Raf et Ram)".

A

Annexe n°5

Extrait du rapport “Lejeune” sur la traçabilité des expositions professionnelles (octobre 2008)

“ 1.1. Elaborer les outils nécessaires à l'échange des données de traçabilité des expositions professionnelles

1.1.1. Un besoin de référentiels communs

1] Un thésaurus est un type particulier de langage documentaire constitué d'un ensemble structuré de termes pouvant être utilisés pour l'indexation de documents dans une banque de données. Le choix de thésaurus communs en Santé au travail répond à au moins deux nécessités : assurer la continuité du suivi médical des travailleurs par différents médecins (le dossier médical des travailleurs est destiné à être mobile, à passer d'un médecin du travail à l'autre ; le suivi médical du travailleur sera d'autant mieux assuré qu'il le sera par des médecins utilisant un langage commun et un protocole de suivi standardisé) ; exploiter les informations issues des dossiers médicaux tenus par les médecins du travail en vue de réaliser une veille sanitaire (faute d'une nomenclature et d'un contenu médical normalisés, ces informations sont peu ou pas utilisables pour la mission de veille sanitaire en Santé au travail).

2] De même, l'harmonisation des nomenclatures d'activité et de professions, voire d'identification des maladies, ou à défaut le choix d'une nomenclature de référence par objet, est indispensable pour la mise en œuvre des mesures faisant appel à l'informatique ou à la statistique.

3] **Il est en effet nécessaire de nommer les métiers et postes de travail, les expositions aux nuisances professionnelles et leurs conditions, ainsi que les données de santé des salariés, à l'aide de classifications hiérarchisées, validées au niveau national et compatibles avec les nomenclatures internationales.** Il n'y a pas de difficulté identifiée, s'agissant de l'utilisation de la classification NAF actualisée transmise par l'employeur pour le codage du secteur d'activité et de la CIM10(1) pour le codage des données de santé, dans le DMST. Par contre, il n'y a pas de consensus national pour le codage des expositions professionnelles et des conditions d'exposition et pour le codage du métier.

4] **Il apparaît donc nécessaire que soient élaborées des instructions concernant notamment le choix des nomenclatures pour le codage des métiers, des agents et conditions d'exposition professionnelle dans le DMST, en y associant à la fois des utilisateurs et des concepteurs de logiciels.** Plusieurs organismes sont susceptibles d'assumer cette responsabilité (par exemple, la DGT, l'Anses, la HAS, etc.). Il appartient au pouvoir politique de trancher rapidement cette question.

5] Par ailleurs, si la NAF est effectivement utilisée pour nommer les activités des entreprises dans les DMST, la question des divergences entre la NAF et les “numéros de risque” utilisés pour la tarification et les statistiques AT/MP de la CNAMTS reste entière.

A

Annexe n°5 (suite)

Extrait du rapport “Lejeune” sur la traçabilité des expositions professionnelles (octobre 2008)

6] Il est exact que la distinction entre “activité” au sens statistique, fiscal et commercial (avec recours à la NAF), et numéro de risque, est incontournable, dans la mesure où des critères différents président à leur détermination. Il faut donc effectivement qu’une même entreprise puisse être identifiée à partir de deux codes différents selon l’objectif de la codification, sous peine de créer des confusions si la même nomenclature est utilisée. Par contre, on peut se demander si - dès lors que la présentation des codes NAF” (4 chiffres et 1 lettre pour la nouvelle NAF 2008) et des numéros de risque (3 chiffres et 2 lettres) est différente.

- Il faut également que les rubriques des deux nomenclatures ne soient pas entièrement miscibles entre elles. En effet, les numéros de risque sont au nombre d’environ 900. Les codes NAF sont déclinés en 732 postes. Il suffirait qu’un numéro de risque corresponde toujours, soit à l’ensemble du champ d’un code NAF, soit à un sous-ensemble d’un code NAF, et que dans ce dernier cas, l’ensemble du champ d’un code NAF corresponde à la somme de deux ou plusieurs numéros de risque (sans divergence entre les deux approches), pour que les raccordements entre les deux nomenclatures puissent se faire par simple addition. L’entrée en vigueur de la nouvelle NAF depuis le 1^{er} janvier 2008 pourrait constituer l’occasion d’une telle harmonisation.”

A

Annexe n°6

Extraits du Plan Santé Travail 3 (2016-2020)

Le PST 3 contient plusieurs programmes d'actions visant à développer la collecte d'information pour renforcer les connaissances et les systèmes de données et les rendre plus opérationnels

Action 3.10 - Recenser, rationaliser et harmoniser les données existantes en matière de veille, d'expertise et de vigilance en santé sécurité au travail afin d'en améliorer l'exploitation et la mise à la disposition des acteurs de la prévention

- ▶ Établir une cartographie de l'ensemble des bases de données concernant tous les types de risques professionnels.
- ▶ Rationaliser l'alimentation des bases par les services de santé au travail (sollicités pour alimenter différents outils : Sumer, base MCP, enquête EVREST, rapports administratifs et financiers des services de santé au travail et rapports annuels des médecins - RAM/RAF -, etc.) et généraliser l'usage des Thésaurus Harmonisés.
- ▶ Rendre les données plus directement opérationnelles en les mettant à disposition des acteurs de la prévention en entreprises, en particulier les services de santé au travail, en étudiant notamment la possibilité de créer un portail web commun.

Action 3.11 - Consolider le système d'information permettant la structuration et l'exploitation des données d'activité des services de santé au travail

- ▶ Intégrer dans un système d'information les données issues notamment des rapports d'activité (RAM, RAF), des fiches d'entreprises, en intégrant le dossier médical en santé au travail (DMST) dans la réflexion, dans le respect de la confidentialité des données individuelles, et afin de consolider des indicateurs nationaux.

Action 3.12 - Rendre plus lisibles et diffuser des données générales sur la santé au travail

- ▶ Rapprocher les données de sinistralité et de santé au travail des régimes général, agricole, indépendant et de la fonction publique.
- ▶ Construire un tableau de bord de la santé sécurité au travail, à l'appui du suivi du PST, en lien avec le groupe permanent d'orientation du COCT.

Action 3.13 - Développer à destination de toutes les régions une méthodologie de regroupement des données permettant d'établir un diagnostic territorial opérationnel et de l'animer

- ▶ Réaliser un état des lieux des différents systèmes de croisement et d'exploitation de données développés au niveau régional.
- ▶ Doter toutes les régions de ressources de diagnostic cartographique à usage partenarial et collaboratif, qui seront mises à la disposition des comités régionaux pour l'établissement par les acteurs d'un diagnostic partagé.

A

Annexe n°7

Article L. 4622-2 du Code du travail

Les Services de Santé au travail ont pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. A cette fin, ils :

1° Conduisent les actions de Santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel ;

2° Conseillent les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir le harcèlement sexuel ou moral, de prévenir ou de réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs ;

3° Assurent la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur sécurité et leur Santé au travail, de la pénibilité au travail et de leur âge ;

4° Participent au suivi et contribuent à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

A

Annexe n°8

Article R. 4623-1 du Code du travail

Le médecin du travail est le conseiller de l'employeur, des travailleurs, des représentants du personnel et des services sociaux, notamment sur :

- 1° L'amélioration des conditions de vie et de travail dans l'entreprise ;
- 2° L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la santé physique et mentale, notamment en vue de préserver le maintien dans l'emploi des salariés ;
- 3° La protection des travailleurs contre l'ensemble des nuisances, et notamment contre les risques d'accidents du travail ou d'exposition à des agents chimiques dangereux ;
- 4° L'hygiène générale de l'établissement ;
- 5° L'hygiène dans les services de restauration ;
- 6° La prévention et l'éducation sanitaires dans le cadre de l'établissement en rapport avec l'activité professionnelle ;
- 7° La construction ou les aménagements nouveaux ;
- 8° Les modifications apportées aux équipements ;
- 9° La mise en place ou la modification de l'organisation du travail de nuit.

Afin d'exercer ces missions, le médecin du travail conduit des actions sur le milieu de travail, avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire dans les services de Santé au travail interentreprises, et procède à des examens médicaux.

Dans les services de Santé au travail interentreprises, l'équipe pluridisciplinaire et, le cas échéant, le service social du travail se coordonnent avec le service social du travail de l'entreprise.

A

Annexe n°9

Article R. 4624-1 du Code du travail

Les actions sur le milieu de travail s'inscrivent dans la mission des services de Santé au travail définie à l'article L. 4622-2. Elles comprennent notamment :

- 1° La visite des lieux de travail ;
- 2° L'étude de postes en vue de l'amélioration des conditions de travail, de leur adaptation dans certaines situations ou du maintien dans l'emploi ;
- 3° L'identification et l'analyse des risques professionnels ;
- 4° L'élaboration et la mise à jour de la fiche d'entreprise ;
- 5° La délivrance de conseils en matière d'organisation des secours et des services d'urgence ;
- 6° La participation aux réunions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- 7° La réalisation de mesures métrologiques ;
- 8° L'animation de campagnes d'information et de sensibilisation aux questions de santé publique en rapport avec l'activité professionnelle ;
- 9° Les enquêtes épidémiologiques ;
- 10° La formation aux risques spécifiques ;
- 11° L'étude de toute nouvelle technique de production ;
- 12° L'élaboration des actions de formation à la sécurité prévues à l'article L. 4141-2 et à celle des secouristes.

A

Annexe n°10

Article R. 4624-3 du Code du travail

I - Lorsque le médecin du travail constate la présence d'un risque pour la santé des travailleurs, il propose par un écrit motivé et circonstancié des mesures visant à la préserver.

L'employeur prend en considération ces propositions et, en cas de refus, fait connaître par écrit les motifs qui s'opposent à ce qu'il y soit donné suite.

II - Lorsque le médecin du travail est saisi par un employeur d'une question relevant des missions qui lui sont dévolues en application de l'article L. 4622-3, il fait connaître ses préconisations par écrit.

III - Les propositions et les préconisations du médecin du travail et la réponse de l'employeur, prévues aux I et II du présent article, sont tenues, à leur demande, à la disposition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel, de l'inspecteur ou du contrôleur du travail, du médecin inspecteur du travail ou des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale et des organismes mentionnés à l'article L. 4643-1.

A

Annexe n°11

Article R. 4624-2 du Code du travail**Créé par la Loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 – Art. 60**

Un dossier médical en Santé au travail, constitué par le médecin du travail, retrace dans le respect du secret médical les informations relatives à l'état de santé du travailleur, aux expositions auxquelles il a été soumis ainsi que les avis et propositions du médecin du travail, notamment celles formulées en application de l'article L. 4624-1. Ce dossier ne peut être communiqué qu'au médecin de son choix, à la demande de l'intéressé. En cas de risque pour la santé publique ou à sa demande, le médecin du travail le transmet au médecin inspecteur du travail.

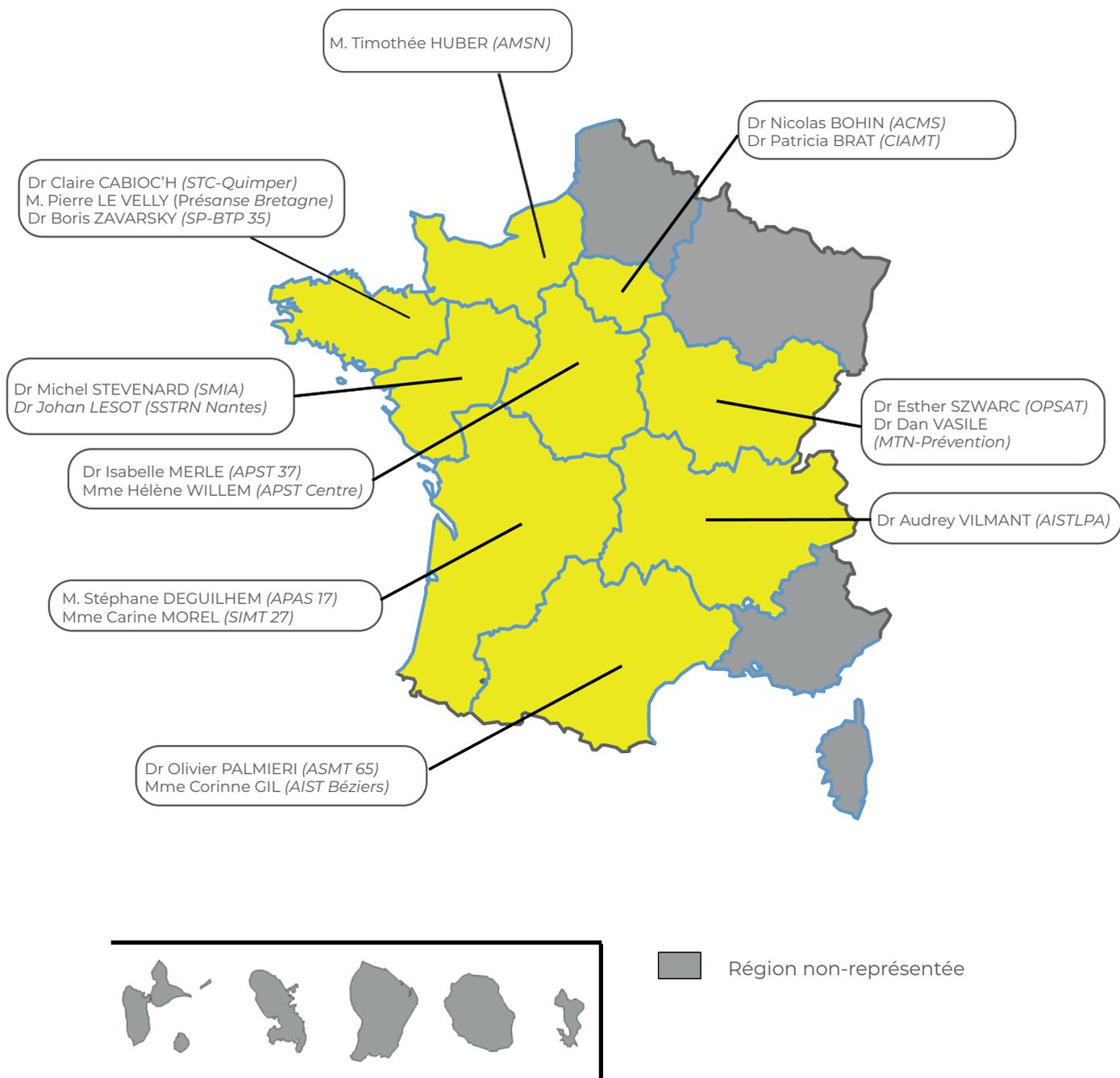
Ce dossier peut être communiqué à un autre médecin du travail dans la continuité de la prise en charge, sauf refus du travailleur. Le travailleur, ou en cas de décès de celui-ci toute personne autorisée par les articles L. 1110-4 et L. 1111-7 du code de la santé publique, peut demander la communication de ce dossier.

Nota – Loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 art 118 IV : les dispositions du présent article sont applicables aux expositions intervenues à compter d'une date fixée par décret et au plus tard le 1^{er} janvier 2012.

A

Annexe n°12

Cartographie des référents régionaux Thésaurus et coordonnées électroniques



Auvergne-Rhône-Alpes



Dr Audrey VILMANT

AIST la Prévention Active – Clermont-Ferrand

✉ a.vilmant@aistlpa.fr

Bourgogne-Franche-Comté



Dr Esther SZWARC

OPSAT Franche-Comté – Vesoul

✉ esther.szwarco@opsat.fr

Dr Dan VASILE

MTN Prévention – Nevers

✉ dvasile@mtn-prevention.fr

Bretagne



Dr Claire CABIOC'H

Santé au Travail en Cornouaille – Quimper

✉ claire.cabioch@stc-quimper.org

M. Pierre LE VELLY

Présanse Bretagne

✉ cpmoa.astb@gmail.com

Dr Boris ZAVARSKY

Santé et Prévention BTP 35 – Rennes

✉ b.zavarsky@santeprevention35.fr

Centre-Val de Loire



Dr Isabelle MERLE

APST 37 – Chambray-lès-Tours

✉ imerle@apst37.fr

Mme Hélène WILLEM

Présanse APST Centre – Tours

✉ helene.willem@apstcentre.fr

Île-de-France



Dr Nicolas BOHIN

ACMS – Suresnes

✉ nicolas.bohin@acms.asso.fr

Dr Patricia BRAT

CIAMT – Paris

✉ p.brat@ciamt.org

Normandie



M. Timothée HUBER

AMSN – Bois-Guillaume

✉ t.huber@amsn.fr

Nouvelle-Aquitaine



M. Stéphane DEGUILHEM

APAS 17 – Rochefort

✉ s.deguilhem@apas17.fr

Mme Carine MOREL

SIMT 24 – Périgueux

✉ c.morel@simt24.org

Occitanie



Dr Olivier PALMIERI

ASMT 65 – Tarbes

✉ olivier.palmieri@asmt65.fr

Mme Corinne GIL

AIST Béziers Cœur d'Hérault – Béziers

✉ corinne.gil@aist-beziers.org

Pays de la Loire



Dr Michel STEVENARD

SMIA – Avrille

✉ m.stevenard@sante-travail.net

Dr Johan LESOT

SSTRN – Nantes

✉ j.lesot@sstrn.fr



Annexe n°13

Liste des annexes numériques indexées au guide

- ▶ **Annexe n°1** – [Thésaurus Harmonisé des professions utilisatrice de la base](#)
- ▶ **Annexe n°2** – [Thésaurus Harmonisés de la civilité](#)
- ▶ **Annexe n°3** – [Thésaurus Harmonisé du genre](#)
- ▶ **Annexe n°4** – [Thésaurus Harmonisé de la situation maritale](#)
- ▶ **Annexe n°5** – [Thésaurus Harmonisé des pays](#)
- ▶ **Annexe n°6** – [Thésaurus Harmonisé des professions](#)
- ▶ **Annexe n°7** – [Thésaurus Harmonisé du niveau de formation](#)
- ▶ **Annexe n°8** – [Thésaurus Harmonisé du type de contrat](#)
- ▶ **Annexe n°9** – [Thésaurus Harmonisé de la quotité du temps de travail](#)
- ▶ **Annexe n°10** – [Thésaurus Harmonisé des incapacités, invalidités, RQTH et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi](#)
- ▶ **Annexe n°11** – [Thésaurus Harmonisé des tâches](#)
- ▶ **Annexe n°12** – [Liste des métiers couverts par les METAP](#)
- ▶ **Annexe n°13** – [Arborescence de la partie « Agent chimique » du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
- ▶ **Annexe n°14** – [Arborescence de la partie « Agent biologique » du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
- ▶ **Annexe n°15** – [Arborescence de la partie « Roche et autre substance minérale » du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
- ▶ **Annexe n°16** – [Arborescence de la partie « Agent physique » du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
- ▶ **Annexe n°17** – [Arborescence de la partie « Facteur biomécanique » du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
- ▶ **Annexe n°18** – [Arborescence de la partie « Facteur organisationnel, relationnel et éthique » du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
- ▶ **Annexe n°19** – [Arborescence de la partie « Produit ou procédé industriel » du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
- ▶ **Annexe n°20** – [Arborescence de la partie « Lieu et local de travail » du Thésaurus des expositions professionnelles](#)

- ▶ **Annexe n°21** – [Arborescence de la partie « Equipement, outil, machine et engin de travail » du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
- ▶ **Annexe n°22** – [Index des agents biologiques pathogènes des groupes 2, 3 et 4 du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
- ▶ **Annexe n°23** – [Index des tableaux de maladies professionnelles du régime général du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
- ▶ **Annexe n°24** – [Index des numéros CAS du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
- ▶ **Annexe n°25** – [Index des agents chimiques dangereux \(ACD\) du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
- ▶ **Annexe n°26** – [Index des facteurs de pénibilité du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
- ▶ **Annexe n°27** – [Index des agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques \(1A, 1B et 2\) du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
- ▶ **Annexe n°28** – [Index des valeurs limite d'expositions professionnelle \(VLEP\) du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
- ▶ **Annexe n°29** – [Index des valeurs limites à court terme \(VLCT\) du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
- ▶ **Annexe n°30** – [Index des risques générant un suivi individuel renforcé \(SIR\) du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
- ▶ **Annexe n°31** – [Index des risques générant une visite d'information et de prévention \(VIP\) avant affectation du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
- ▶ **Annexe n°32** – [Index des risques générant un suivi individuel adapté \(SIA\) du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
- ▶ **Annexe n°33** – [New short-list du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
- ▶ **Annexe n°34** – [Liste des métiers couverts par les MEEP](#)
- ▶ **Annexe n°35** – Sous-main de présentation des premiers niveaux du Thésaurus Harmonisé des expositions professionnelles
- ▶ **Annexe n°36** – [Thésaurus Harmonisé des expositions professionnelles](#)
- ▶ **Annexe n°37** – [Thésaurus Harmonisé de la fréquence de l'exposition](#)
- ▶ **Annexe n°38** – [Thésaurus Harmonisé de la gravité – atteinte à la santé](#)
- ▶ **Annexe n°39** – [Thésaurus Harmonisé de prévention](#)
- ▶ **Annexe n°40** – [Thésaurus Harmonisé du type de visite](#)
- ▶ **Annexe n°41** – [Thésaurus Harmonisé du mode de visite](#)
- ▶ **Annexe n°42** – [Thésaurus Harmonisé du motif d'annulation des visites](#)
- ▶ **Annexe n°43** – [Thésaurus Harmonisé d'auto-déclaration par l'employeur des situations prévues réglementairement](#)
- ▶ **Annexe n°44** – [Short-list du Thésaurus Harmonisé des effets sur la santé](#)
- ▶ **Annexe n°45** – [Thésaurus Harmonisé d'imputabilité](#)

- ▶ **Annexe n°46** – [Thésaurus Harmonisé des motifs d'arrêt de travail](#)
- ▶ **Annexe n°47** – [Thésaurus Harmonisé du siège de la blessure](#)
- ▶ **Annexe n°48** – [Thésaurus Harmonisé de la nature de la blessure](#)
- ▶ **Annexe n°49** – [Thésaurus Harmonisé du lieu de l'accident](#)
- ▶ **Annexe n°50** – [Thésaurus Harmonisé des habits](#)
- ▶ **Annexe n°51** – [Thésaurus Harmonisé des sports et activités physique](#)
- ▶ **Annexe n°52** – [Thésaurus Harmonisé de l'intensité de la pratique sportive](#)
- ▶ **Annexe n°53** – [Thésaurus Harmonisé des vaccins](#)
- ▶ **Annexe n°54** – [Thésaurus Harmonisé des examens complémentaires](#)
- ▶ **Annexe n°55** – [Thésaurus Harmonisé des résultats des examens complémentaires](#)
- ▶ **Annexe n°56** – [Thésaurus Harmonisé des unités](#)
- ▶ **Annexe n°57** – [Thésaurus Harmonisé des orientations vers un professionnel de santé et assimilé de santé](#)
- ▶ **Annexe n°58** – [Thésaurus Harmonisé des orientations vers une structure spécialisée](#)
- ▶ **Annexe n°59** – [Thésaurus Harmonisé des titres](#)
- ▶ **Annexe n°60** – [Thésaurus Harmonisé AMT Cibles](#)
- ▶ **Annexe n°61** – [Thésaurus Harmonisé AMT Objectifs](#)
- ▶ **Annexe n°62** – [Thésaurus Harmonisé AMT Moyens](#)
- ▶ **Annexe n°63** – [Guide de saisie des actions en milieu de travail avec le Thésaurus AMT](#)
- ▶ **Annexe n°64** – [Thésaurus Harmonisé des actions transversales](#)

Glossaire

Glossaire des abréviations fréquemment utilisées dans ce guide

- ▶ ACD : Agent chimique dangereux
- ▶ ANACT : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail
- ▶ ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
- ▶ ARACT : Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail
- ▶ ASN : Autorité de sûreté nucléaire
- ▶ AT/MP : Accident du travail / Maladie professionnelle
- ▶ BIT : Bureau international du travail
- ▶ CAP : Centre anti-poison
- ▶ Carsat : Caisse d'assurance retraite et de la Santé au travail
- ▶ Cas : Chemical abstracts service
- ▶ CAT/MP : Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles
- ▶ CIM10 : Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé
- ▶ CITI : Classification internationale type des industries
- ▶ CITP : Classification internationale type des professions
- ▶ CISME : Centre interservices de santé et de médecine du travail en entreprise
- ▶ CISP : Classification internationale des soins primaires
- ▶ CMR : Cancérogène, mutagène, reprotoxique
- ▶ CNAMTS : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
- ▶ COCT : Conseil d'orientation sur les conditions de travail
- ▶ CSI : Commission systèmes d'information
- ▶ DADS-U : Déclaration automatisée des données sociales unifiée
- ▶ DGT : Direction générale du travail
- ▶ DIRECCTE : Direction régionale de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- ▶ DMMO : Déclaration des mouvements de main-d'oeuvre

- ▶ DMST : Dossier médical en Santé au travail
- ▶ DUER : Document unique d'évaluation des risques
- ▶ EMMO : Enquête des mouvements de main d'œuvre
- ▶ EODS : European occupational diseases statistics
- ▶ EPC : Équipement de protection collective
- ▶ EPI : Équipement de protection individuelle
- ▶ EVREST : Évolution et relations en Santé au travail
- ▶ FDS : Fiche de données de sécurité
- ▶ GIS : Groupement d'intérêt scientifique
- ▶ HAS : Haute autorité de santé
- ▶ INRS : Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
- ▶ INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
- ▶ InVS : Institut de veille sanitaire
- ▶ IPRP : Intervenant en prévention des risques professionnels
- ▶ IRSN : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
- ▶ MIRT : Médecin inspecteur régional du travail
- ▶ MP : Maladie professionnelle
- ▶ MSA : Mutualité sociale agricole
- ▶ NACE : Nomenclature des activités économiques de la Communauté européenne
- ▶ NAF : Nomenclature d'activités et de produits français
- ▶ OMS : Organisation mondiale de la santé
- ▶ OPPBTP : Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics
- ▶ PCS-ESE : Professions et catégories socioprofessionnelles des emplois salariés d'entreprise
- ▶ PST : Plan Santé au travail
- ▶ PRST : Plan régional de Santé au travail
- ▶ RAF : Rapport administratif et financier
- ▶ RAM : Rapport annuel médical

- ▶ Rnv3p: Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles
- ▶ Reach : Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques
- ▶ Rome : Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
- ▶ RPS : Risques psychosociaux
- ▶ SFMT : Société française de médecine du travail
- ▶ SMR : Surveillance médicale renforcée
- ▶ Snomed : Systematized nomenclature of medicine clinical terms
- ▶ SPF : Santé Publique France
- ▶ SPSTI : Service de prévention et de Santé au travail interentreprises
- ▶ SSTI : Service de Santé au travail interentreprises
- ▶ Sumer : Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels
- ▶ TMS : Troubles musculosquelettiques



Les outils d'aide à la saisie

La traçabilité et la veille sanitaire sont au cœur des missions des SSTI. Dans ce sens, la Haute Autorité de Santé (HAS) a élaboré une recommandation de bonne pratique sur la tenue du dossier médical en santé au travail (DMST), très aidante pour saisir en harmonie sur le territoire. Celle-ci recommandait d'augmenter l'usage de Thésaurus Harmonisés.

Dès lors, la profession s'est emparée du sujet et l'a mené à son terme avec la mise à disposition de trente-cinq Thésaurus couvrant l'ensemble des missions des Services de Santé au travail : suivi de l'état de santé, action en milieu de travail, conseil de prévention,...

Les réformes successives et les plans de santé sont venus confirmer l'intérêt de disposer de tels outils d'aide à la traçabilité. Ainsi, la saisie dans les logiciels métiers est en hausse depuis des années et il existe une volonté des utilisateurs à le faire. Toutefois, la saisie reste perfectible et les Thésaurus ne sont pas toujours suffisamment utilisés ou pas systématiquement.

Afin d'atteindre une meilleure efficacité dans la traçabilité au quotidien, des initiatives et/ou des outils ont été réalisés par Présanse, ainsi que par des utilisateurs dans les Services, motivant l'idée d'une mutualisation améliorée au niveau national, à travers le choix ou la création d'outils d'aide à la saisie par les Groupes Thésaurus de Présanse.

En synthèse, pour être aidé dans la saisie au quotidien, vous pouvez utiliser les outils listés ci-dessous :

1. Avant tout, pour tracer les expositions professionnelles, utilisez les matrices emplois expositions potentielles (MEEP) qui vous feront gagner beaucoup de temps et de qualité. Grâce à une interrogation par le nom du métier, les MEEP vous suggèrent des expositions parmi les plus fréquentes pour un métier donné et vous propose également les plus rares.

- ▶ [Fiche pratique pour le Thésaurus des expositions professionnelles et les MEEP](#)
- ▶ [Liste des métiers couverts par les MEEP](#)

2. En parallèle, demandez à votre éditeur que la recherche par mot-clé se fasse avant tout dans une liste courte (short-list) quitte à agrandir le périmètre de recherche dans un second temps. Des listes courtes existent pour les expositions professionnelles, les effets sur la santé et les vaccins.

- ▶ [Fiche pratique pour le Thésaurus des expositions professionnelles \(lien vers la new short-list\)](#)
- ▶ [Fiche pratique pour le Thésaurus des effets sur la santé \(lien vers la short-list\)](#)
- ▶ [Fiche pratique pour le Thésaurus des vaccins \(lien vers la short-list\)](#)

3. Pour vous familiariser avec les libellés, prenez le temps de découvrir le classement des libellés grâce à la consultation dans leur filiation mais aussi par leurs qualificatifs (tous les libellés classés CIA par exemple, tel numéro CAS,...).

- ▶ [Arborescence de la partie « agent chimique » du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
- ▶ [Arborescence de la partie « agent biologique » du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
- ▶ [Arborescence de la partie « roche et autre substance minérale » du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
- ▶ [Arborescence de la partie « agent physique » du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
- ▶ [Arborescence de la partie « facteur biomécanique » du Thésaurus des expositions professionnelles](#)

- ▶ [Arborescence de la partie « facteur organisationnel, relationnel et éthique » du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
 - ▶ [Arborescence de la partie « produit ou procédé industriel » du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
 - ▶ [Arborescence de la partie « lieu et local de travail » du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
 - ▶ [Arborescence de la partie « équipement, outil, machine et engin de travail » du Thésaurus des expositions professionnelles](#)
 - ▶ [Index des agents biologique pathogènes des groupes 2, 3 et 4](#)
 - ▶ [Index des tableaux de maladies professionnelles du régime général](#)
 - ▶ [Index des numéros CAS](#)
 - ▶ [Index des agents chimiques dangereux](#)
 - ▶ [Index des facteurs de pénibilité](#)
 - ▶ [Index des agents cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques \(classements 1A, 1B et 2\)](#)
 - ▶ [Index des valeurs limites d'expositions professionnelles \(VLEP\)](#)
 - ▶ [Index des valeurs limites à court terme \(VLCT\)](#)
 - ▶ [Index des risques générant un suivi individuel particulier \(SIR\)](#)
 - ▶ [Index des risques générant un suie visite d'information et de prévention \(VIP\) avant affectation](#)
 - ▶ [Index des risques générant un suivi individuel adapté \(SIA\)](#)
4. Concernant spécifiquement les expositions professionnelles, si vous rencontrez malgré ces aides une hésitation, sachez que vous pouvez renseigner une exposition chimique à plusieurs niveaux, soit en nommant le produit selon son usage si vous ne connaissez pas sa composition (par exemple : cosmétique), soit le nom du ou des composants (methylothiazolinone,...). Il en est de même pour les procédés industriels (par exemple pour le BTP, choisir « produit de construction » et affiner sur la « silice cristalline » pour suivre les recommandations de la HAS).
5. Enfin, pour garder à l'esprit la liste des différents Thésaurus Harmonisés utilisables, un sous-main vous permettra de garder en mémoire les différentes tables existantes et concernant le Thésaurus des expositions professionnelles, un second sous-main vous permettra d'appréhender les différentes catégories et leurs principaux classements.
- ▶ [Sous-main des outils d'aide à la saisie et des Thésaurus Harmonisés](#)
 - ▶ [Sous-main de présentation du Thésaurus des expositions professionnelles \(cartes mentales des classes, sous-classes et libellés du premier niveau\)](#)
6. Pour le Thésaurus des actions en milieu de travail, la connaissance de la construction des trois tables (actions, moyens et cibles) vous est disponible en ligne et vous permettra d'utiliser facilement des suggestions de combinaisons préfabriquées proposées par Efficience Santé au Travail et retravaillé par les Groupes Thésaurus.
- ▶ [Fiche pratique pour le Thésaurus des actions en milieu de travail \(AMT : cibles, objectifs, moyens\) – Exemple de combinaisons entre les cibles, les objectifs et les moyens](#)
7. Pour nommer les situations de travail et notamment les tâches réalisées, comme recommandé par la HAS, vous disposez de matrices qui vous proposent une liste de tâches par métier. Ces matrices appelées METAP, comme matrice emploi-tâches potentielles, existent pour plus de 1 400 métiers.
- ▶ [Fiche pratique pour le Thésaurus Tâches et les METAP](#)
 - ▶ [Liste des métiers couverts par les METAP](#)